



Hockey, page G4



L'homme vient aussi de Vénus

page C1

Helen Hunt et Mel Gibson

Plamondon en Irlande

page D1



MONTRÉAL | SAMEDI 16 DÉCEMBRE 2000 | LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE | 117^e ANNÉE > NO 58 > 194 PAGES > 12 CAHIERS 2 \$ TAXES EN SUS | ÎLES-DE-LA-MADELINE 2,50 \$ | FLORIDE 2,60 \$ U.S.

PAS MORT, MAIS PAS FORT

Ottawa doute de la fiabilité du projet de Mosel Vitelic

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Mosel Vitelic n'est pas suffisamment solide, tant du côté financier que technologique, pour justifier que des centaines de millions de fonds publics soient injectés dans son projet d'usine au Québec.

C'est ce que se sont fait dire, sans ménagement, mardi soir dernier, le ministre des Finances Bernard Landry et le président de la Société générale de financement Claude Blanchet lors d'une rencontre avec le titulaire d'Industrie Canada, Brian Tobin et ses fonctionnaires.

L'exercice approfondi de diligence raisonnable — la vérification de la viabilité technique et financière du projet — mené par Ottawa a été impitoyable pour la compagnie de Taiwan, a appris *La Presse*. Cette rencontre sonnait comme « l'acte de décès » du projet, a convenu hier M. Landry convaincu qu'une nouvelle proposition de Mosel viendrait répondre aux inquiétudes

Voir OTTAWA en A2

Angélil, l'homme qui tue la une



Dans l'entrevue qu'elle a accordée à Michel Jasmin et qui sera diffusée demain au réseau TVA, Céline Dion fait de révélations sur sa grossesse et l'existence d'un embryon de cinq jours, un « jumeau de laboratoire » conçu en même temps que l'enfant qu'elle porte.

Photo GÉRARD SCHACHMES/Regards

Insatisfait d'un titre, il fait stopper la distribution du magazine 7 Jours

LOUISE COUSINEAU

René Angélil a fait beaucoup de ravages à Montréal en signifiant à la presse qu'elle devait obéir aux ordres... de René Angélil.

Hier, il a forcé le magazine *7 Jours* à stopper la distribution de 200 000 exemplaires parce que le titre de la page couverture l'a choqué et qu'il le trouvait inadmissible et hors contexte. *Céline* : « Mon fils a déjà un jumeau », disait le titre entre guillemets. Or, Céline n'a jamais dit exactement ces mots dans l'entrevue qui passe demain soir à TVA. La citation était donc erronée. Mais le « jumeau » existe.

Céline Dion, vous le constaterez demain, parle ouvertement de la technologie qui lui a permis sa grossesse actuelle. Avec une candeur sans retenue. Elle explique le processus de fécondation et finit par dire : « J'ai un jum... On appelle ça un jumeau de laboratoire. Ça ne veut pas dire que c'est un jumeau identique, mais il a été conçu en même temps. »

Après une série de traitements à New York, elle s'est retrouvée avec trois ovules fertilisés dans son utérus. L'un n'a pas survécu ; les deux autres, oui. Mais Céline ne porte qu'un bébé. Le dernier embryon a été congelé à cinq jours. Il est « en escale » à New York.

« Maman m'a dit : Tu vas aller le chercher, hein ? »

Voir ANGÉLIL en A2

Céline a-t-elle trop parlé? — Page D2

Davey Hilton champion du monde

Davey Hilton est devenu hier soir champion du monde des super-moyens de la WBC en gagnant son combat par décision partagée contre le Sud-Africain Dingaana Thobela. Hilton devient ainsi le deuxième Québécois à s'assurer un titre mondial après son frère Matthew qui, en 1987, a conquis le titre des super mi-moyens de l'IBF.

Voir nos informations en page G3.



Revenu Québec avait aussi sa « taupe »

Bégin ignorait que les Hells Angels avaient infiltré son ministère

KATIA GAGNON

QUÉBEC — Le réseau d'informateurs des motards criminels ne se limitait pas à la Société de l'assurance automobile du Québec. L'opposition libérale a dévoilé hier l'existence d'une troisième « taupe », cette fois, au ministère du Revenu.

Une employée du ministère, suspendue mercredi, avait en effet, selon les informations du député de Saint-Laurent, Jacques Dupuis, fourni les adresses de trois policiers de la région de Québec à un mem-

bre de la section de Québec des Hells Angels, Mike Savoy. Ce dernier est incarcéré depuis février dernier.

L'employée du ministère serait sortie à plusieurs reprises de son « cadre de travail normal » en interrogeant l'ordinateur du ministère sur un membre de la police de Québec, un policier de la ville de Charlesbourg ainsi qu'un policier de la Gendarmerie royale du Canada basé à Québec.

Le ministre du Revenu, Paul Bégin, ignorait tout de l'affaire. « Je n'ai été saisi d'aucune manière de ce

dont parle le député. Je vais m'informer », s'est-il borné à dire en Chambre, lorsque Jacques Dupuis a soulevé la question. En fin de journée, Paul Bégin n'était pas tellement mieux informé. « La seule information que nous avons, c'est que cette personne a été interrogée par la police de Québec. Immédiatement, nous avons suspendu la personne », a-t-il dit, refusant de confirmer que l'employée était bel et bien une informatrice des motards criminels. « Je ne peux pas dire si c'est vrai

Voir REVENU en A2

AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE		
Arts, spectacles et Cinéma	Le monde Les petits cahiers C et D	A14-A17
- horaire cinémas C4, C6	compagnons	H19
- horaire spectacles D17	Loteries A2, A20, E11	
- horaire télévision D17	Mon toit	cahier J
Avis D2	Mots croisés H16, H17	
Bridge-Échecs-Timbres H19	Mot mystère H17	
Carrières et Formation	Petites annonces	
Décès G10, G11	- immobilier E1 à E3	
Économie	- marchandises E3	
Éditorial	- emplois E3-E8	
Feuilleton H17	- automobile E8, E9	
Forum A19	- affaires F2	
Horoscope H17	Politique A10-A12	
Jardiner J8	Restaurants D18	
	Sports	cahier G
	Vacances	cahier H
	Vin	D19

MÉTÉO Voir page E11
Averses de neige en après-midi
Maximum -2, minimum 0



6 21924 45678 2

Survivre au mal de vivre



MARIE ALLARD

LE SUICIDE DES JEUNES

SAM | 1 > Une vague de suicides

LEBEL-SUR-QUÉVILLON — Luc Gélinas, ancien entrepreneur forestier aujourd'hui président du syndicat CSN Forêt, a toujours cru que Lebel-sur-Quévillon était un endroit formidable où élever des enfants. Mais depuis le mois de février 1998, il n'en est plus certain.

Pourquoi ? Parce qu'à cette date, son fils Tommy, 16 ans, s'est donné la mort par pendaison. L'adolescent a été l'un des premiers à succomber à la vague de suicides qui n'en finit plus de s'abattre sur la petite municipalité du Nord-du-Québec. « Depuis, plusieurs de ses chums se sont

suicidés », confirme le père de Tommy.

M. Gélinas était à l'extérieur de la ville quand son fils a décidé de se pendre. Tommy venait d'avoir un accident, alors qu'il était en état d'ébriété, au volant de la voiture de la nouvelle femme de son père. Il perdait du coup son permis de conduire et le petit boulot qu'il venait de décrocher. Quant à ses amours, elles n'allaient déjà pas très bien... D'où son geste désespéré, commis au milieu d'une communauté isolée.

Au cours de la dernière année, ce sont six Quévillonnais, tous de sexe masculin, qui se sont enlevé la vie par pendaison, à intervalles à peu près réguliers. Quelques-uns étaient des travailleurs âgés d'une vingtaine d'années, d'autres étaient des adolescents, comme Tommy. Le dernier, mort le 19 octobre, avait à peine 11 ans.

« Ce sixième cas a déclenché la sonnette d'alarme », indique Bertin Legault, chef des services sociaux de la petite municipalité. Pour gé-

rer la crise, tous se sont concertés : le centre régional de santé et de services sociaux, le centre de santé local, le Comité de prévention du suicide, la municipalité, la Commission scolaire de la Baie-James, les écoles...

Mais la panique était grande au sein de la population et des intervenants s'essoufflaient, si bien qu'il a fallu instaurer les « mesures d'urgences psychosociales ». Une aide extérieure est alors arrivée à Lebel-sur-Quévillon. La population a pu amorcer son deuil, activement.

« Soudainement, les gens se sont réveillés et ont réalisé qu'il fallait faire bouger les choses à Quévillon », relate Bertin Legault. « Tout le monde veut maintenant aider notre jeunesse ! » renchérit le curé de la place, Marcel Caron. « Une dame prévoit donner des cours de poterie et plusieurs autres personnes montent des projets... » Même les ados, aux cheveux roses ou bleus, prennent conscience

Voir SURVIVRE en A2

NOS CHRONIQUEURS

>PIERRE FOGLIA



Faut arrêter de freaker

PAGE A5

>LYSIANE GAGNON



L'affaire Michaud

PAGE A19

>CLAUDE PICHER



Que fera Landry en mars 2001?

PAGE F3

>RÉJEAN TREMBLAY



Un gars, une fille...

PAGE G3

Réservedtôt sinon vous allez trouver ça haut • J'AI BESOIN DE VACANCES • J'AI BESOIN DE				Destination Vedette		BESOIN DE VACANCES	
ROYAL Essayez la classe ROYAL Plus		Club Med Playa Blanca 1199 \$ Martinique 1499 \$ Turquoise 1599 \$ Huatulco 1399 \$		Forfait des fêtes tout inclus 1 semaine Puerto Vallarta 1 298 \$ Cancun 1 398 \$ Jamaïque 1 978 \$ St-Martin 1 998 \$ Managua 1 398 \$		Las Vegas 4 nuits 599 \$ Sandals Jamaïque 1499 \$ TOUT INCLUS	
Malaga 599 \$ Floride 299 \$ Guadeloupe 599 \$ Vancouver 439 \$ Los Angeles 499 \$ Haïti 349 \$		Consultez le www.multivoyages.com		Circuit Tunisie Circuit 7 jours + 14 jours plages incluant repas, hôtel, transferts, etc. 1789 \$ p.p.		multi-voyages Tél.:(514)858-0011-1• 888 302-6221	

DEMAIN DANS LA PRESSE

Quand Morphée se moque de nous!

La déesse grecque Héra aurait privé éternellement de sommeil Lamia, une des nombreuses aimées de son époux, Zeus. Si les Anciens avaient conscience des dégâts causés par les troubles du sommeil, aujourd'hui, on en connaît beaucoup plus sur le phénomène. Insomnie, terreurs nocturnes, attaques soudaines de sommeil, etc.: environ 90 troubles seraient liés au sommeil ! Notre collaboratrice Sophie Allard vous livre ses découvertes.

À lire demain dans le cahier Santé.



LOTERIES

LA QUOTIDIENNE

À trois chiffres : **9-2-4** À quatre chiffres : **4-3-2-7**

SUPER 7

11-16-19-28-36-44-46 Compl. : **39** Extra : **876878**

SUITES DE LA UNE

ANGÉLIL

Suite de la page A1

Cette révélation, qu'elle fait à Michel Jasmin dans une entrevue exclusive, fera sans doute le tour du monde. Et on imagine qu'elle suscitera un débat sur l'éthique des nouvelles méthodes de fécondation. L'embryon qu'on peut ou non reprendre pour le porter à terme. Ça fera jaser.

Hier matin, donc, le magazine *7 Jours* n'a pas paru. Il fallait refaire le titre de la couverture et d'une page intérieure. Mais des exemplaires avaient déjà été envoyés dans différents journaux. Le site Internet de TVA annonçait que le magazine allait être réimprimé à la demande de René Angélil, en montrant une photo de la page couverture que personne ne verra en kiosque.

Donc, *7 Jours*, qui appartient à l'empire TVA, ne cachait pas sa déconfiture, ni le titre honni par René Angélil. Il profitait plutôt de la publicité.

Hier, la porte-parole Renée-Claude Ménard a refusé de chiffrer le coût du retrait des 200 000 exemplaires. Il appert toutefois que ce serait au-dessus de 100 000 \$. TVA Publications paiera la note, pas René Angélil, a dit une autre source de TVA.

Deuxième ordre de René Angélil à la presse : les journalistes ont reçu une photo de Céline Dion et Michel Jasmin, accompagnée d'une note rédigée par un avocat interdi-

sant de modifier quoi que ce soit dans la photo. Pas question, par exemple, de faire disparaître Michel Jasmin. Il fallait faire signer cette note par un patron du journal.

L'ordre de René Angélil a été transmis par son attachée de presse Francine Chaloult, qui n'y voyait rien de mal.

Les journalistes présents ont protesté : une photo est du contenu éditorial et personne à l'extérieur d'une entreprise de presse ne peut donner d'ordre à un journal sur la façon de publier une photo. « M. Angélil va-t-il aussi nous demander de lui soumettre nos textes ? » a demandé un collègue.

Bref, une conférence de presse comme on n'en avait jamais vu à Montréal. Plusieurs se demandaient si les actions de René Angélil étaient motivées par un grand désir de publicité pour l'entrevue de demain soir. Ou par un regret que Céline ait abordé un sujet aussi délicat en public.

D'autres étaient plus cyniques : « Depuis que René Angélil a paradé en litière avec des chameaux, il se prend pour un vrai sultan ! »

La synergie de l'empire TVA est-elle gagnante ou perdante ? TVA Publications perdra 100 000 \$ et plus. Mais le réseau TVA attirera sans doute encore plus d'auditoire avec son entrevue de demain.

SURVIVRE

Suite de la page A1

du fait qu'ils doivent se prendre en main. Une bande de jeunes est d'ailleurs en train de mettre sur pied un café Internet à Quévillon,

CAISSE DE DÉPÔT et CAPITAL D'AMÉRIQUE Précision

Dans la nouvelle coiffée du titre *La Caisse de dépôt investit au Mexique*, publiée en page D3, hier, tous les montants auraient dû être compris en dollars canadiens. De plus, c'est dans VB&P Holdings que Capital d'Amérique a placé 15 millions de dollars. Sa filiale, spécialisée dans l'exportation de matériaux de construction, s'appelle Expordev. Nos excuses.

KHEOPS TECHNOLOGIES Précision

C'est la firme montréalaise Les conseillers Kheops Technologies Inc. qui a développé le logiciel de cartographie utilisé par la Ville de Montréal sous le nom « Navigateur urbain ». Dans notre numéro de jeudi, nous avons confondu cette entreprise avec son homonyme Keops Technologies, spécialisée en informatique industrielle et acquise récemment par la société française Air Liquide. Nos excuses.

le Symbiose Café. « Moi, le départ de mon fils m'avait déjà réveillé, indique pour sa part Luc Gélinas. Avant, quand je me regardais dans le miroir, le matin, je vérifiais de quoi avaient l'air mes cheveux. Maintenant, je vois mon reflet dans le miroir et je m'interroge : Qu'est-ce que j'ai fait de bien, hier ? Comment ai-je pu aider mes enfants ? »

Les Quévillonnais sont lucides et prêts à examiner leur réalité, à la fois complexe et particulière, tant sur le plan social qu'économique ou historique... « Quand on ne connaît pas la ville, on entend parler de la vague de suicides et on se dit : Mon doux ! Quelle sorte de communauté est-ce que c'est ? » avance Joane Paradis, directrice du Service des loisirs. « Mais le mal de vivre est présent partout. Ici, les liens sont forts, alors nous allons nous en sortir. »

« À Lebel-sur-Quévillon, constate Bertin Legault, nous sommes en train de passer d'un camp de travailleurs avancé à une vraie communauté, où les gens vont s'impliquer et s'enraciner. »

La Presse amorce aujourd'hui (en pages B1 et B2) une série de deux volets sur Lebel-sur-Quévillon, ses gens, ses problèmes et ses projets. Un troisième volet, portant sur le suicide chez les jeunes partout au Québec, viendra faire le point sur cette situation dramatique, demain.

d'Ottawa. En conférence de presse hier, M. Tobin s'est refusé à jouer le rôle du fossoyeur du projet, insistant sur le fait que Mosel avait retiré sa proposition du 14 novembre sur un projet plus important — 5 milliards au lieu des 3 milliards prévus. Mosel était aussi plus gourmand, et demandait 1 milliard d'assistance fédérale au lieu des 500 millions réclamés à l'origine, une montée des enchères reçue comme une douche froide à Ottawa. L'usine qui devait atterrir à Sainte-Anne-de-Bellevue devait créer 1500 emplois directs et 6500 indirects.

Mais clairement, M. Tobin a souligné que le refus d'Ottawa ne s'expliquait pas seulement par l'importance des fonds publics nécessaires. Le projet « doit être un bon investissement pour les contribuables », a tranché M. Tobin, soulignant que des promoteurs peuvent perdre leur objectivité tant ils deviennent attachés à une idée. Une compagnie qui, après avoir essuyé un refus, reviendrait avec un projet moins coûteux aurait un problème de crédibilité, selon lui. « En soit, cela indiquerait un manque de stabilité, de solidité de ce plan d'affaires », a fait observer M. Tobin hier.

« Je ne vois pas comment on pourrait dire que c'est mort quand on attend une autre proposition », a répliqué Bernard Landry. Sans aucun engagement précis de Mosel, sur ce projet « remanié », M. Landry pense tout de même que l'échéancier prévu — des travaux débutant dès le printemps prochain — pourrait être respecté. Cependant, selon lui, Ottawa devait sortir des normes habituelles et consentir une mise de fonds importante. Les précédents sont nombreux : des milliards fédéraux ont permis la

ou si c'est faux, je ne sais pas », dit-il.

Pourtant, tant le député Dupuis que la police de Québec semblaient en savoir beaucoup plus long. Le service municipal de police indique qu'une enquête beaucoup plus large, qui avait cours depuis le mois de février dernier, a permis de mettre en lumière l'existence de cette informatrice. L'employée a finalement été suspendue mercredi, avec salaire. Aucune accusation n'a encore été portée.

Pas moins de cinquante enquêtes sont en cours au ministère du Revenu sur d'éventuelles fuites de renseignements, indique M. Bégin. « Ce sont des enquêtes routinières », plaide-t-il, qui ne révèlent souvent aucune malversation. Un nombre d'enquêtes inquiétant ? « La population devrait être rassu-

mise en exploitation d'Hibernia au large de Terre-Neuve ou des sables bitumineux du nord de l'Alberta. Ottawa vient tout juste d'accorder 700 millions pour développer la haute technologie dans les Maritimes, fait valoir M. Landry. « Tous les projets d'envergure comportent des risques », convient-il. C'est d'ailleurs pourquoi, ajoute-t-il, les gouvernements doivent parfois contribuer financièrement pour permettre leur naissance. Avant les élections, les ministres Manley et Tobin semblaient disposés à ce qu'Ottawa contribue financièrement au projet — un effort insuffisant, soit 250 millions à travers les programmes établis, a indiqué M. Landry.

La SGF divisée

Tenu à bout de bras par Bernard Landry et Claude Blanchet, le projet de Mosel était d'ailleurs bien loin de faire l'unanimité au conseil d'administration de la SGF, a appris *La Presse* de sources sûres. Des poids lourds comme Léon Courville, l'ancien président de la Banque Nationale, et l'actuaire Claude Lamonde étaient fort réticents à ce que la SGF fonce ainsi tête baissée avec ce partenaire douteux.

La réunion ministérielle de mardi a porté sur les aspects « fondamentaux » du projet : « Le partenaire n'a pas de technologie, pas d'argent, ne serait pas capable de tenir le coup financièrement si des problèmes survenaient », résumant des sources à Québec, informées des détails de la réunion entre les ministres Tobin et Landry.

Mosel est la 45^e compagnie au monde dans un secteur hautement compétitif. Son projet de fabriquer des microprocesseurs « waffle » de

rée de voir que nous avons un tel système en place », rétorque M. Bégin.

Du côté de l'opposition libérale, on était sidéré que le ministre Bégin ne soit pas au courant d'un fait aussi grave. « Ça me renverse. Voici la personne responsable au ministère de faire en sorte que les règles de confidentialité soient respectées et qui doit répondre devant le public de ce qui se passe au ministère et il n'est pas encore au courant. Ça me sidère », lance le député Jacques Dupuis.

M. Dupuis estime que le ministère devrait rapidement prendre les moyens pour s'assurer que ses employés sont au-dessus de tout soupçon. « Quand on engage des gens, on devrait peut-être poser un peu plus de questions pour savoir à qui on a affaire », dit-il. Les em-

12 pouces comporte beaucoup de risques. Elle devrait acheter la technologie vraisemblablement de la firme allemande Siemens. Cela cause problème car les Allemands veulent aussi une telle usine, a révélé l'enquête d'Ottawa.

Pour les fonctionnaires fédéraux, Mosel est aussi trop précieuse pour développer deux fronts nouveaux en même temps, soit la fabrication de microcircuits de 12 pouces — la norme est de 8 pouces actuellement — et le recours à la « flash memory » un autre terrain inconnu pour la compagnie.

L'endettement de la compagnie est trop élevé, Mosel projetait même de faire une émission publique d'actions, mais le marché ne serait pas très réceptif. L'idée de proposer des actions pour une usine seulement n'est pas non plus très bien vue. Ottawa a fait une enquête d'une profondeur « étonnante », concède-t-on du côté québécois.

Hier, devant le refus d'Ottawa de participer au financement de son projet, la compagnie de Taiwan « retirait » le plan d'affaires qu'elle avait soumis le 14 novembre au gouvernement fédéral. Mosel est toujours déterminée à construire une usine de microprocesseurs de 12 pouces en dehors de Taiwan, et le « Canada reste parmi les meilleurs choix en Amérique du Nord », écrit le vice-président de Mosel John Seto. Sans préciser, il indique aussi, vaguement, que « plus tard » Mosel ferait une nouvelle proposition à Industrie Canada. Porte-parole de la SGF, Sylvie Brousseau se disait aussi d'avis que le projet n'était pas mort, que les discussions se poursuivront sur une autre proposition que celle que vient de refuser Ottawa.

REVENU

Suite de la page A1

ployés de cabinets politiques, par exemple, font tous l'objet d'une enquête de sécurité. « Si on découvre que vous êtes criblé de dette, on va peut-être être plus réticent à vous engager. Quand on est responsable, on s'assure de ça. » Depuis deux semaines, un réseau d'informateurs des motards a commencé à être mis au jour au sein d'organismes gouvernementaux. Une employée de Québec de la Société d'assurance automobile fournissait des renseignements aux Bandidos, les ex-Rock Machine. Une autre, de Montréal cette fois, informait les Hells Angels. « Quand on dit que les motards cherchent à infiltrer des organisations gouvernementales pour obtenir des renseignements confidentiels, on est sur du terrain solide », conclut M. Dupuis.

***Bibliothèque
et Archives
nationales***

Québec 

La Presse

16 décembre 2000

Page A3 manquante

ACTUALITÉS

Le Casino de Hull a un impact social négatif

C'est l'avis d'une majorité de répondants de l'Outaouais interrogés par des chercheurs

VINCENT MARISSAL

OTTAWA — Le Casino de Hull attire de plus en plus de joueurs, qui y dépensent de plus en plus d'argent, mais l'écrasante majorité des gens de l'Outaouais estiment que la maison de jeu a un impact social négatif pour la région.

Dans la première grande étude scientifique au monde consacrée à l'impact de l'ouverture d'un casino dans son milieu, une équipe de psychologues de l'Université Laval démontre que l'accessibilité au jeu pousse les gens à jouer davantage, les incite à dépenser plus d'argent et pourrait, à long terme, donner plus de joueurs compulsifs.

L'étude de longue haleine dirigée par les psychologues Robert Ladouceur, Christian Jacques et Francine Ferland révèle par ailleurs que les Québécois, même s'ils sont attirés par les casinos, considèrent que de tels établissements sont nuisibles à la société et aux familles.

En 1996, soit avant l'ouverture du Casino de Hull (le troisième au Québec après Montréal et Charlevoix), 51 % des gens de la région se disaient parfaitement favorables à l'implantation de la maison de jeu. Un an plus tard, ils n'étaient plus que 34 %. Parallèlement, le pourcentage de gens opposés au Casino est passé de 19 % à 29 % pendant la même période.

Quand les chercheurs du Centre de traitement des joueurs leur demandent si l'arrivée d'un casino a provoqué des changements dans la région, 72 % des sujets de l'étude répondent oui et, de ce nombre, 69 % estiment que ces changements ont été négatifs pour leur milieu.

En suivant simultanément un groupe de 423 personnes à Québec, là où il n'y a pas de casino, et un autre groupe de 457 personnes de la région de Hull entre 1996 et 1997, l'équipe de docteur Ladouceur a pu constater les changements d'attitude provoqués par l'arrivée d'une maison de jeu dans un milieu.

Première conclusion : une plus grande accessibilité au jeu pousse un plus grand nombre de gens vers les tables de black-jack, les roulette et les machines à sous.

En 1996, donc avant l'ouverture du Casino de Hull, 14 % des gens suivis en Outaouais avaient joué dans un casino dans les 12 derniers mois. Cette proportion est passée à 60 % un an plus tard.

À Québec, par contre, 26 % des quelque 423 personnes du groupe témoin disaient en 1996 avoir joué au moins une fois dans un casino dans la dernière année. Un an plus tard, ils n'étaient plus que 22 % parmi le même groupe à avoir visité un casino au cours des 12 derniers mois.

« Cela démontre que l'implantation d'un casino dans une région influence directement les habitudes de jeu d'une population », indique à *La Presse* le psychologue Christian Jacques, l'un des coauteurs de l'étude publiée dans le numéro courant du magazine *Canadian Journal of Psychiatry*.

De là à conclure que la présence d'un casino augmente automatiquement le nombre de joueurs compulsifs, il y a un pas que le chercheur se garde prudemment de franchir.

« Un suivi des répondants, écrit parfois les auteurs, devrait permettre de démontrer une augmentation du nombre de joueurs pathologiques, surtout quand on considère l'augmentation des activités de jeu chez certaines personnes. »

C'est aussi la conclusion à laquelle arrivent les gens de l'Outaouais. Près de 30 % des répondants de l'étude estiment que quelqu'un de leur entourage a développé des problèmes de jeu à cause du Casino de Hull.

Les gens jouent plus, plus souvent et perdent aussi de plus en plus d'argent, constatent en outre les psychologues de l'Université Laval. En 1996, la plus grande perte en une journée pour les gens de la région de Hull était de 89 \$ en moyenne. Après l'avènement du Casino de Hull, ce montant a grimpé à 155 \$.

À Québec, les pertes du groupe témoin étaient, au plus, de 33 \$ en 1996 et de 22 \$ en 1997.

Financé en grande partie par Loto-Québec, le centre de traitement des joueurs, est devenu au cours des dernières années l'un des points de référence mondiale dans le domaine de l'étude et du traitement des joueurs compulsifs.

Les études du docteur Ladouceur, notamment sur le jeu chez les enfants, ont maintes fois sonné l'alarme ces dernières années, relançant tout le débat autour des risques d'une trop grande accessibilité des loteries, des casinos et des machines à sous. M. Ladouceur et ses collègues se gardent toutefois de critiquer ouvertement Loto-Québec dans leurs études.

Il en va ainsi également pour cette étude. Christian Jacques refuse de commenter les stratégies de mise en marché de Loto-Québec, qui est justement en train d'agrandir son casino à Hull.

« Est-ce que Loto-Québec en fait trop ? Il faudrait le leur demander, moi je ne me prononcerais pas là-dessus », conclut le chercheur.

| DÉNEIGEMENT TARDIF |

Le CP paiera une amende

MARIE-FRANCE LÉGER

LE CHEMIN DE FER Canadien Pacifique devra payer une amende à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pour ne pas avoir déneigé suffisamment rapidement la ligne Montréal-Blainville pendant les tempêtes de mardi et jeudi. Les trains ont connu pendant ces deux jours des retards de vingt minutes.

Le montant de l'amende est fixé par contrat à 15 000 \$ par jour. Le porte-parole du CP, Michel Spénard, a reconnu hier qu'il y avait eu manquement du côté de la répartition des équipes chargées de souffler la neige et des délais inacceptables pour la clientèle.

« La ligne Montréal-Blainville n'a pas d'aiguillage chauffant. On va finir de l'installer d'ici deux semaines », a indiqué M. Spénard. La ligne Montréal-Blainville est la seule des quatre lignes de trains de banlieue à ne pas être équipée d'un tel système. « Jusqu'à il y a un mois, la ligne était encore temporaire », se défend M. Spénard. Il a souligné que cette opération était coûteuse et complexe. « C'est un projet d'ingénierie majeure. »

L'AMT tient à garder sa réputation de ponctualité auprès de la clientèle, a assuré la directrice des communications, Manon Goudreault. Elle estime qu'il y a eu négligence de la part de la compagnie St-Laurent/Hudson (CP), puisque c'est elle qui est chargée de gérer la bonne marche des trains. Dans 98 % des cas, les trains de l'AMT sont à l'heure, rappelle Mme Goudreault. « Jeudi, en plus de la neige, il y avait un train de marchandises sur la voie », a-t-elle dénoncé.

En plus des convois de la ligne Montréal-Blainville l'Agence métropolitaine est propriétaire des trains qui assurent la liaison Montréal/Saint-Hilaire, Montréal/Dorion-Rigaud et Montréal/Deux-Montagnes. Mme Goudreault constate que le CP n'a pas appliqué le plan d'urgence mis de l'avant en prévision des averses de neige. « Au lieu de ça, ils ont dû arrêter les trains à toutes les 20 minutes pour déblayer les aiguillages », a-t-elle souligné. Elle a précisé que les clients avaient été régulièrement informés des délais. « C'est la première fois qu'il y a eu un manquement aussi flagrant de leur part », a-t-elle conclu.

Une assurance-neige à Montréal ?

L'ADMINISTRATION BOURQUE explore la possibilité de se doter d'une assurance-neige la protégeant des dépassements de budgets les hivers où la neige est très abondante. La compagnie française Société générale prétend pouvoir assurer la Ville contre ce type de risques. Le président du comité exécutif, Jean Fortier, est ouvert à l'idée mais craint que l'assureur ne puisse demander des primes raisonnables si elle ne trouve pas, en contrepartie, des groupes sérieux prêts à payer pour une assurance contre l'absence de neige. Les stations de ski et les vendeurs de motoneige pourraient être intéressés. « Si ces gens-là se manifestent, peut-être qu'on va m'offrir des tarifs à moindre coût. » M. Fortier a rencontré à Londres la semaine dernière des représentants de la Société générale. Une seconde rencontre est prévue la semaine prochaine entre la Ville et la compagnie d'assurances.



Photo RÉMI LEMÉE, La Presse ©

La Ville de Montréal suit de près les bulletins météo : si la pluie verglaçante prévue aujourd'hui se fait trop insistante, les employés municipaux pourront être de nouveau obligés de ranger les camions de chargement.

Après la neige, la pluie

MARTINE ROUX

LA NEIGE vous inspire. Vous comptiez profiter du week-end pour, disons, faire un bonhomme de neige dans la cour ou skier sur le mont Royal. Vos projets risquent de prendre l'eau, tout comme les rues de Montréal aujourd'hui.

En fait, c'est une véritable soupe météorologique qu'Environnement Canada prévoit à compter de 14 h cet après-midi. Il y en aura pour tous les goûts : d'abord des flocons, puis de la pluie verglaçante, et enfin de la pluie tout court. Dimanche ? Exactement l'inverse : pluie, pluie verglaçante et neige...

C'est l'humeur ombrageuse du temps qui étouffera le ciel à ce point, explique le météorologue Jean-Guy Babineau, d'Environnement Canada. Les vents changeront dans la soirée de samedi tandis que les fronts froids et chauds alterneront, dit-il.

Les températures joueront aussi au yo-yo : sous zéro cet après-midi, elles grimperont jusqu'à 5 ou 7 (degrés) dimanche, selon le

météorologue, pour chuter de nouveau vers le point de congélation en fin de journée dimanche.

Quarante-cinq centimètres sont tombés sur le pompon des Montréalais depuis le début de la semaine. Cette fois, il y a peu d'accumulation en vue mais beaucoup d'embêtements. La Ville de Montréal, qui avait placé l'enlèvement de la neige entre parenthèses le temps de dégager les rues de la dernière chute de neige, suit de près les bulletins météo : si la pluie verglaçante se fait trop insistante, les employés municipaux pourront être de nouveau obligés de ranger les camions de chargement.

« Notre priorité va à la sécurité, fait valoir une porte-parole du Service des travaux publics, Catherine Auclair. Si la chaussée devient glissante à cause de la pluie verglaçante, nous arrêterons le chargement pour faire de l'épandage. Nous sommes sur le qui-vive... »

PIERRE FOGLIA

Faut arrêter de freaker

Moi aussi je trouve consternants les propos tenus par Yves Michaud à la Commission des états généraux sur la langue. Il est vrai que je trouve M. Michaud consternant même quand il ne dit rien. J'ai déjà exprimé ici tout le bien que je pense de ce nain devenu grand de l'amitié que lui portait René Lévesque. Cela impressionne beaucoup les gens qu'il fut l'intime de Ti-Poil. Pas moi. Il est vrai que je trouvais René Lévesque plutôt petit aussi.

Bref, ce n'est pas moi qui vous contredirai. M. Michaud est un être tout à fait déplorable, rien que de l'entendre parler de vin me donne envie de boire du lait, rien que de le voir à la télé me fait penser que j'ai oublié de porter les vidanges au chemin.

Mais non, c'est demain les vidanges, me dit ma fiancée.

T'es sûre?

Cela dit, et j'aurais pu commencer par là, mais je voulais qu'il soit établi que je ne défendais pas un ami — est-ce assez clair? — cela dit M. Michaud ne méritait pas ce blâme unanime de l'Assemblée nationale. A moins qu'il y ait là-dedans des règlements de comptes internes qui m'échappent, si le centre de l'affaire est bien celui cerné par M. Bernard Landry — M. Michaud a fait une erreur historique monstrueuse en banalisant l'Holocauste — alors je trouve que M. Michaud est victime du lâche empressement de ses petits amis «à ne pas vouloir de trouble», surtout ce genre de trouble-là, surtout sur ce sujet-là, je les entends freaker d'ici dans le bureau du premier ministre: non, non, non pas le B'nai Brith, pas le Congrès juif, pitié, pas ça.

Il règne dans ce pays une espèce de terreur à la seule idée d'avoir à affronter les organisations juives comme le B'nai Brith ou le Congrès juif. Terreur qui, selon moi, et c'est pour ça que j'y reviens, alimente dangereusement les sentiments et les attitudes antisémi-

tes au lieu de les combattre.

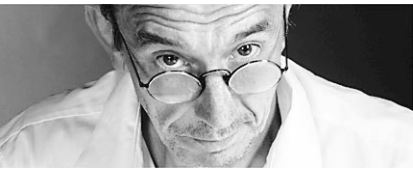
C'est entendu, l'intervention de M. Michaud était hors d'ordre. Mais dans son contenu, dans ses mots, comme dans ses intentions, M. Michaud a-t-il mis en doute, minimisé la Shoah? A-t-il dit quelque chose qui permette de croire qu'il est indifférent à la souffrance du peuple juif? Qu'il n'a rien à foutre des cinq millions de victimes juives des nazis?

M. Michaud hait-il les juifs? Si vous voulez mon avis il est bien trop occupé à s'adorer pour haïr qui que ce soit.

Il est vrai qu'on ne l'accuse pas d'antisémitisme primaire. On l'accuse de banalisation. Chaque fois que quelqu'un parlant du massacre des Arméniens, des Tutsis, des Palestiniens, des Cambodgiens, chaque fois que quelqu'un a le mauvais goût, ou l'incongruité, ou l'innocence d'évoquer la Shoah, ou seulement d'employer le mot «génocide», le voilà accusé de banaliser la Shoah. Un débat récurrent qui ne fait pas l'unanimité parmi les juifs. Il y a des juifs qui trouvent indécente «cette concurrence de victimes». Les plus nombreux, il est vrai, défendent l'unicité absolue de la Shoah et perçoivent comme une banalisation de leurs souffrances toute évocation ou comparaison avec la souffrance des autres. Mais je répète, j'insiste: un débat récurrent. Un débat. Pas quelque chose d'unaniment partagé et ressenti comme l'est l'horreur même de la Shoah, par exemple.

En blâmant aussi officiellement M. Michaud, l'Assemblée nationale a pris position dans ce débat comme si c'était son rôle. En fait, c'est beaucoup plus simple que ça: l'Assemblée nationale a freaké.

Faut arrêter de freaker. Ça ne rend service à personne.



Je vais vous raconter une histoire monsieur, Bernard Landry. Vous connaissez Stéphane Venne, l'auteur-compositeur de chansons... Un jour le Mouvement Desjardins lui commande une tonne publicitaire et Venne compose un truc qui disait: «À partir d'aujourd'hui, demain nous appartenent.» La tonne est refusée, elle ne plaisait pas, trop ceci, trop cela.

Quelques mois plus tard, à l'occasion des élections provinciales (celles de 76), le PQ commande une tonne à Venne pour sa campagne radio-télé. Venne sort de son tiroir la tonne refusée par Desjardins. «À partir d'aujourd'hui, demain nous appartenent.» Ça pogne. La tonne est jouée un peu partout dans les assemblées du PQ. Qui, soit dit en passant, a été élu.

Le temps passe. Un matin, coup de téléphone affolé d'un proche du premier ministre: «M. Venne, allez donc lire l'article de Mordecai Richler dans *The Atlantic Monthly*»...

Dans son article M. Richler rapportait à ses lecteurs que le soir de la victoire du PQ, les jeunes partisans chantaient «Tomorrow belongs to me... the chilling Hitler Youth song from *Cabaret*»...

Oh tabarnak! se dit Venne, me voilà dans de beaux draps. Aurais-je plagié inconsciemment? Fonce chez son disquaire. Achète *Cabaret*. Écoute la tonne en question. Sont cons ou quoi? Rien à voir. Ni dans les paroles ni dans la musique. RIEN À VOIR DU TOUT. Sauf le titre. Plus encore, la tonne du film n'est pas d'époque, les jeunesses hitlériennes n'ont jamais chanté ça, pour la bonne raison qu'elle a été composée expressément pour le film. On est doublement en pleine fiction.

Cela n'a pas empêché Mordecai de répéter son histoire en entrevue à CBC. Et la revue américaine *Commentary*, dans un grand article sur l'antisémitisme québécois signé de deux profs de McGill, Ruth Wiss et Irwin Cultler, de rapporter cette même affaire de «Nazi party song from *Cabaret* that was unfortunately been adopted as a French Canadian nationalist anthem». Venne leur a envoyé sa tonne et la tonne de *Cabaret* pour fin de comparaison, les profs ont répondu qu'ils maintenaient leurs conclusions.

Tout ça pour vous dire qu'il faut arrêter de freaker, monsieur Landry.

Votre empressement à vous rouler à terre en demandant pardon ne fera pas mieux aimer les nationalistes québécois des juifs comme Mordecai Richler qui sont de toute façon persuadés que le nationalisme est une morbidité (sauf le nationalisme canadien, bien sûr), et surtout persuadés que le nationalisme québécois se nourrit d'antisémitisme.

Au lieu de ce vote honteux à l'Assemblée nationale il eût été plus approprié, plus avisé aussi, de désavouer votre ami en débaptisant cette mussolinienne station de métro Lionel-Groulx — Lionel Groulx était un admirateur de Mussolini et de Salazar — et de la renommer, par exemple, station Docteur-Henry-Morgentaler, ou mieux encore station Léa-Roback¹, ou station Leonard-Cohen, bref il ne manque pas de juifs montréalais pour nous consoler du B'nai Brith.

(1) Léa Roback, syndicaliste, féministe, meneuse de grèves (dans le textile) qui a souvent défié Duplessis. Une sacrée belle madame, morte y'a pas longtemps à près de cent ans et toutes ses dents.

Les militants du PQ refusent de blâmer Yves Michaud

MARIE-CLAUDE LORTIE

PENDANT QUE le gouvernement de Québec poursuit ses efforts pour se dissocier des propos tenus par le péquiste Yves Michaud à l'endroit des juifs, les militants du Parti québécois de Montréal et la Société Saint-Jean-Baptiste, eux, refusent de blâmer le polémiste.

Le président de Montréal-Centre, Mario Beaulieu, ne veut pas prendre ses distances et ne fait aucun commentaire.

Un autre candidat à l'investiture péquiste dans Mercier qui se présente contre M. Michaud, Bruno Viens, se tient lui aussi totalement coi.

Et Pierre Tadros, le troisième candidat à l'investiture dans Mercier, dit qu'il se dissocie des propos de son adversaire, mais qu'il ne les condamne pas.

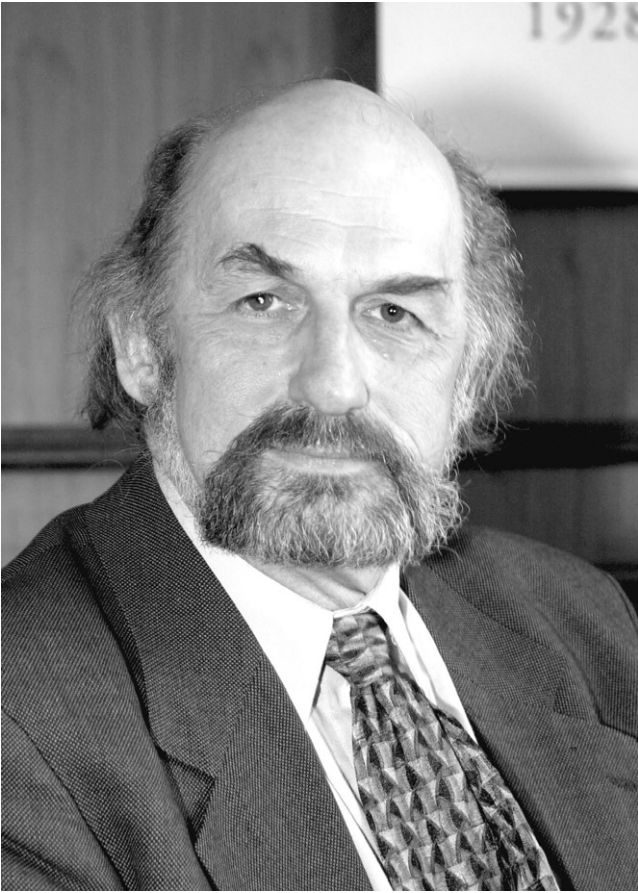
Le président de la Société Saint-Jean-Baptiste, Guy Bouthillier, condamne... le blâme de l'Assemblée nationale contre Michaud.

Et l'association du comté de Mercier continue d'appuyer M. Michaud dans sa course à l'investiture dans ce comté.

Selon André Rény, le président de l'association de Mercier qui soutient Michaud, les militants du comté sont en grande majorité avec celui-ci, même si cette semaine il a tenu une série de propos controversés, montrant notamment du doigt la communauté juive pour l'échec du projet indépendantiste.

« Continuer la lutte »

« Il y a 20 personnes qui nous



Guy Bouthillier, à gauche, président de la Société Saint-Jean-Baptiste, a condamné le blâme de l'Assemblée nationale contre Yves Michaud, alors que le péquiste Mario Beaulieu, président de Montréal-Centre, n'a fait aucun commentaire.

ont appelés et 19 nous appuyaient à 100 % et disaient de continuer la lutte », a déclaré M. Rény.

Celui-ci se demande d'ailleurs si la motion de blâme votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale jeudi, contre M. Michaud, ne va pas rebondir contre le gouvernement.

« Les gens ont trouvé cette action démesurée », dit M. Rény. Selon lui, il leur est clair que le gouvernement « a peur de quelqu'un qui va parler haut et fort, qui va briser l'omerté ».

M. Michaud, à qui on a refusé le droit de s'expliquer devant l'As-



Photothèque ARMAND TROTTIER, La Presse ©

semblée nationale (et qui conteste cette décision) annoncera lundi ou mardi s'il entend toujours briguer l'investiture péquiste dans Mercier, où devra se tenir une élection partielle. L'assemblée de mise en candidature doit avoir lieu le 4 mars. Pour le moment, M. Michaud n'a pas déposé officiellement son bul-

letin même s'il a dit publiquement qu'il voulait se lancer dans la course. Il a jusqu'au 17 février pour le faire.

S'il va de l'avant, le conseil exécutif national du parti pourra se pencher sur le cas. Ce comité est formé de 12 personnes, dont la présidente, Marie Malavoy, le premier ministre Lucien Bouchard, trois députés (Léandre Dion, Normand Jutras et Diane Barbeau) et le président du comité des jeunes, Jonathan Valois.

Pendant ce temps, le gouvernement continue, lui, de condamner M. Michaud. Hier, Sylvain Simard, le ministre responsable de l'application de la Charte québécoise des droits de la personne, offrait les entrevues pour demander ouvertement le retrait de M. Michaud.

« Ce n'est pas la faute des juifs si on n'est pas souverains », a dit M. Simard. M. Michaud, dit-il, « flirte dangereusement » avec un discours antisémite à la Le Pen.

Le B'nai Brith a droit à ses opinions, affirme M. Simard. Et les propos de M. Michaud « nous nuisent beaucoup, parce qu'il lie le projet indépendantiste aux pires nationalismes des années 1930. »

La division québécoise du Congrès juif, pour sa part, a fort apprécié le blâme unanime de l'Assemblée nationale contre Michaud. « Je suis très fière comme Québécoise qu'on ait ainsi surmonté les lignes de parti et j'espère que les gens de Mercier feront preuve d'un aussi bon jugement », a déclaré Dorothy Zalzman Howard, la président du CJC-Québec.

Voir L'affaire Michaud en page A19

Une autre brèche dans la loi 101

CHRISTIANE DESJARDINS

LA COUR SUPÉRIEURE vient de rendre inopérant le paragraphe 73,2 de la Charte de la langue française, et ce faisant, permet à un couple de jumeaux d'origine polonaise de poursuivre leurs études secondaires en anglais.

Cette brèche vient du fait que dans le paragraphe 73,2 de la Charte de la langue, où il est question des exigences pour avoir accès à l'école anglaise, on signale que l'enfant doit avoir reçu « la majeure

partie » de son instruction en anglais au Canada. Or, selon la juge Danielle Grenier, cette disposition est incompatible avec l'article 23 de la Charte des droits et libertés, qui stipule que des citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction en français ou en anglais au Canada, ont le droit de faire instruire tous leurs enfants dans la langue de cette instruction.

Dans la présente affaire défendue par l'avocat Brent Tyler, les parents, Isabelle et Cesary Solski, désirent que leurs enfants fréquentent

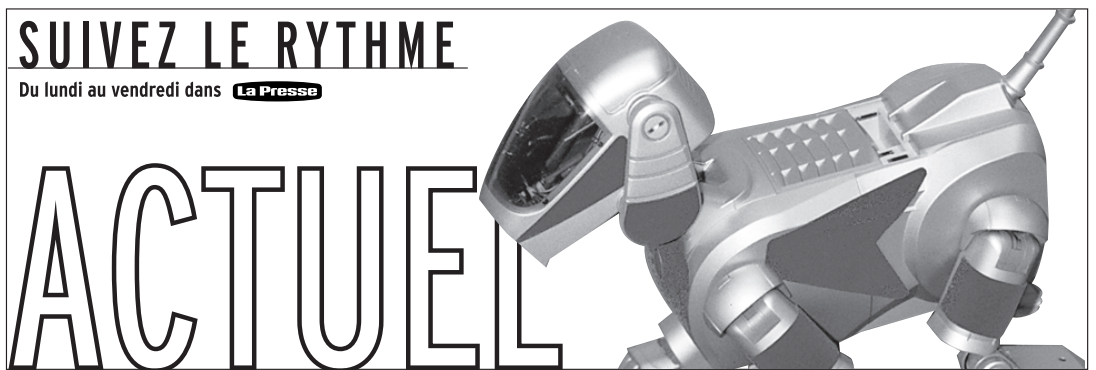
une institution d'enseignement publique anglaise. Le couple est arrivé au Canada en 1990, avec ses deux enfants, Karol et Mateusz, alors âgés de 5 ans. Les enfants ont commencé l'année scolaire en 1991-1992 dans une école française. En mars, ils ont obtenu l'autorisation de fréquenter une école anglaise, parce que leurs parents étaient établis de façon temporaire, pour fins de travail.

Toutefois, la famille décidait peu après de s'établir de façon permanente au Québec. Les enfants ont

commencé l'année 1994 dans une école anglaise, puis ont bifurqué vers une école française au cours de la même année, et ce jusqu'en 1997. En 1997, les enfants étaient inscrits en première secondaire dans une école anglaise, sans avoir reçu le certificat d'admissibilité qu'exige la loi. L'année suivante, les enfants ont dû retourner à l'école française. En 1999-2000, les parents ont choisi de les inscrire dans une école anglaise privée non subventionnée.

Dans cette affaire, les parents

soutenaient que les études complétées par leurs enfants répondaient au critère de « la majeure partie de l'enseignement reçu », parce qu'ils ont complété la première année du cours secondaire en anglais. Et au cas où leurs prétentions étaient rejetées, ils demandaient de déclarer l'exigence relative à la « majeure partie de l'enseignement primaire ou secondaire » du paragraphe 73,2 de la Charte de la langue, incompatible avec l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. La juge leur a donné raison.





Photothèque ROBERT SKINNER, La Presse © Les pharmaciens réclament une hausse des honoraires que leur verse le gouvernement pour leurs frais d'exploitation (salaires, financement d'inventaire, loyer, etc.). Fixé en moyenne à 6,61 \$ par ordonnance, ce tarif n'a pas été haussé depuis 1993.

FRAIS D'EXPLOITATION

Les pharmaciens propriétaires entament des moyens de pression

ANDRÉ DUCHESNE

Des tâches administratives qui se multiplient, doublées à des frais d'exploitation en forte hausse ; la pilule est difficile à avaler depuis quelques années pour les 1439 pharmaciens propriétaires du Québec. Hier matin, excédés de voir le gouvernement du Québec faire la sourde oreille à leurs revendications sur le sujet, ils ont enclenché des moyens de pression.

Au coeur du litige, les pharmaciens réclament une hausse des honoraires que leur verse le gouvernement pour leurs frais d'exploitation (salaires, financement d'inventaire, loyer, etc.). Fixé en moyenne à 6,61 \$ par ordonnance, ce tarif n'a pas été haussé depuis 1993. L'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP) réclame que ce montant forfaitaire passe à 8,15 \$ d'ici 2002 ; Québec offrirait 7,47 \$ d'ici 2004.

Ras-le-bol

« Les pharmaciens en ont ras le bol. Le gouvernement doit se rendre compte que les changements survenus dans le domaine de la santé ont eu un impact dans les pharmacies. Mais aucune rencontre n'a eu lieu depuis mai 2000, déplore Normand Cadieux, directeur général de l'AQPP. Pourtant, le gouvernement a réagi, lui. Il a doublé les primes des bénéficiaires du régime d'assurance-médicaments. »

L'entrée en vigueur du régime public d'assurance-médicaments, depuis le 1^{er} janvier

1997, fait partie des exemples donnés par les pharmaciens pour expliquer l'augmentation de leurs tâches. S'ils appuient ce régime, ils doivent l'appliquer en partie. C'est à eux de réclamer du gouvernement la somme qui leur est due, les clients ne payant que 25 % des coûts, excluant la franchise.

Premier moyen de pression appliqué depuis hier matin, les pharmaciens n'enverront plus à la Régie de l'assurance-maladie du Québec les formulaires servant de demandes d'autorisation pour les médicaments d'exception. Contrairement aux médicaments réguliers, ces produits ne peuvent être obtenus sans une autorisation de la RAMQ, dans les 24 à 48 heures suivant la réception du formulaire.

Le règlement prévoit qu'il revient au patient lui-même, à son médecin ou à son dentiste d'envoyer ce formulaire. Mais dans les faits, les pharmaciens s'acquittent souvent de cette tâche. L'AQPP soutient que ce moyen de pression n'empêchera pas les clients d'obtenir leurs médicaments.

Par contre, un désengagement massif des pharmaciens du régime public d'assurance-médicaments, moyen de pression ultime que pourrait adopter l'AQPP, ferait mal aux quelque 3,1 millions de Québécois assujettis à ce régime. Ils devraient alors payer en totalité le coût de leurs médicaments en pharmacie et faire eux-mêmes les démarches auprès du gouvernement pour être remboursés.

Au ministère de la Santé et des Services sociaux, une porte-parole a simplement indiqué hier qu'on allait s'assurer que les moyens de pression entamés par l'AQPP ne pénaliseraient en rien le public.

Établissement fédéral, détenus provinciaux

ANDRÉ DUCHESNE

LE PÉNITENCIER à sécurité maximum de Port-Cartier sur la Côte-Nord pourrait bientôt devenir un fleuron d'entente fédérale-provinciale. Une aile de l'établissement fédéral pourrait en effet accueillir des détenus purgeant des peines relevant de la compétence du ministère québécois de la Sécurité publique. Des prisonniers provinciaux dans un établissement fédéral, en somme.

Depuis quelques mois, les deux ordres de gouvernement tentent d'en venir à une entente afin que l'aile H de Port-Cartier, actuellement fermée en raison de la baisse du nombre de détenus, soit utilisée pour héberger des détenus provenant entre autres de la prison de Sept-Îles, jugée vétuste.

«Nous avons eu deux rencontres sur le sujet au cours des derniers mois et une troisième est prévue. Mais aucune entente n'a encore été conclue. Rien n'est simple dans ce dossier», rapporte Normand Daoust, chargé des communications pour le Service correctionnel du Canada.

Il faudra par exemple déterminer comment on gèrera deux clientèles dans le même établissement. Port-Cartier est un établissement à sécurité maximum alors que les détenus en provenance de Sept-Îles ont une cote de sécurité moins élevée. L'entraînement du personnel diffère également selon cette cote de sécurité accordée à la clientèle.

Au ministère québécois de la Sécurité publique, on se fait moins optimiste quant aux probabilités d'aboutissement des pourparlers. «Les chances que cela se produise ne sont pas nécessairement fortes», indique le porte-parole en matière carcérale, Guy Samson, sans préciser exactement les points d'achoppement.

Construit durant le premier mandat du gouvernement conservateur de Brian Mulroney (dans son comté), le pénitencier de Port-Cartier compte trois ailes et 239 cellules. Actuellement, on y détient 187 détenus. Selon Normand Daoust, «un ensemble de facteurs» expliquent la baisse du nombre de détenus fédéraux au Canada.

De plus, ceux qui ont purgé une bonne partie de leur peine et ont eu une bonne conduite peuvent voir leur cote de sécurité abaissée et être transférés dans d'autres centres. C'est le cas à Port-Cartier où plusieurs pensionnaires sont partis au cours des derniers mois.

L'aile vide du pénitencier pourrait-elle accueillir des locataires du centre de détention Orsainville près de Québec qui sera temporairement vidé au printemps pour emprisonner d'éventuels manifestants au Sommet des Amériques? «Nous sommes ouverts à la collaboration si le besoin s'en fait sentir», répond Normand Daoust. Mais jusqu'à maintenant, aucun scénario en ce sens n'aurait été mis à l'étude.

DU 9 DÉCEMBRE 2000 AU 2 JANVIER 2001

C'EST NOËL TOUS LES JOURS!

AUCUN PAIEMENT,
AUCUN INTÉRÊT
PENDANT 90 JOURS
À L'ACHAT*

ON PAIE VOS
2 PREMIERS
PAIEMENTS
À LA LOCATION*




TOUJOURS PLUS LOIN.

* Cette offre n'est valable que pour les véhicules neufs ou de démonstration des modèles Altima, Maxima ou Pathfinder 2001 du 9 décembre 2000 au 2 janvier 2001.

2851693

NISSAN

TOUJOURS PLUS LOIN.

2851693

TAPIS




TAPIS DECOR PLUS

3 POUR 1*

1. TAPIS 1ère Qualité
2. SOUS-TAPIS Gratuit
3. INSTALLATION Gratuite
100 km. à la ronde

12 mois sans intérêt*

SPECIAL INVENTAIRE

TAPIS commercial \$0. 59 p.c.
TAPIS berbère \$1.49 p.c.
TAPIS peluche \$1.49 p.c.
TAPIS sisal \$2.49 p.c.
PRÉLART sans cirage \$1.79 p.c.
PLANCHER FLOTTANT \$1.99 p.c.

1875, Panama, Brossard
(450) 923-1234 (1 rue au nord de Taschereau, à l'est du pont Champlain.)

3645, boul. St-Joseph Est, Montréal
729-0891 (entre St-Michel et Pie IX)

JUSQU'À 65% DE RABAIS

CARPETTES PRÉLARTS
PLANCHER FLOTTANT



PRÊT-À-FÊTER

NOËL 2000



19.99
REG. 25.00*

LA CHEMISE POIGNET CORDON

Une exclusivité pour Twik dans la boîte-cadeau Simons.
Une chemise en coton, avec poignet froncé par un cordon à coulisse verticale. Bleu, prune, noir, blanc, olive, rouge. P.m.g.



LE CERTIFICAT-CADEAU SIMONS

Le prêt-à-offrir ! D'une valeur de votre choix, c'est le bon-cadeau qui laisse entièrement carte blanche. Disponible à toutes nos caisses.



19.99
REG. 25.00*

LE FOULARD TOUT EN RAYURES

Douce laine d'agneau pour un long foulard à offrir en 2 combinaisons multicolores qui ajoutent une touche de chaleur dans l'hiver. Un cadeau exclusif dans la boîte Simons.



39.95
REG. 50.00*

LE PULL CÔTELÉ INSERTION CHENILLE

De la collection laine d'agneau exclusive chez Twik, le V tricot larges côtes avec bandes athlétiques veloutées insérées. Tons dominants de charbon, gris, kaki, marine, rouge, orange. P.m.g.tg.



simons

la maison

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

HEURES D'AFFAIRES: • PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE LUNDI AU VENDREDI 9H30 À 21H00, SAMEDI 9H30 À 17H00, DIMANCHE 10H00 À 17H00 • SHERBROOKE LUNDI AU VENDREDI 9H30 À 21H00, SAMEDI 9H00 À 17H00, DIMANCHE 10H00 À 17H00 • MONTRÉAL LUNDI AU VENDREDI 10H00 À 21H00, SAMEDI 9H30 À 17H00, DIMANCHE 12H00 À 17H00

Un record historique: plus de 44 000 chevreuils ont été abattus au Québec cet automne



Photo ROBERT MAILLOUX, La Presse ©

À l'heure actuelle, la population de chevreuils se situerait entre 200 000 et 250 000 bêtes au Québec et dans certaines régions, il y a surpopulation.

PIERRE GINGRAS

La viande de chevreuil sera probablement à l'honneur cette année à Noël ou au jour de l'An. Au moins 44 000 cerfs de Virginie ont été abattus durant la saison de chasse qui s'est terminée il y a deux semaines. Il s'agit d'un précédent historique au Québec.

On s'attend même à ce que le tableau de chasse prenne un peu plus d'ampleur au cours des prochaines semaines, on pourrait y compter 45 000 têtes, quand les dernières fiches d'enregistrement auront été compilées.

Il y a deux ans, les 135 000 chasseurs québécois avaient abattu 41 000 bêtes, ce qui avait aussi constitué un record.

L'évolution de la population de cerfs de Virginie dans le Québec continental (les résultats de l'île d'Anticosti sont exclus de ces données) a bien changé au cours des dernières décennies, rappelle le biologiste Gilles Lamontagne, de la Société de la faune et des parcs.

Vivant chez nous à la limite nordique de son aire de distribution, le cerf de Virginie est un cervidé qu'on retrouve jusqu'en Amérique centrale. Au Québec, les conditions hivernales sont le principal obstacle à son expansion et au cours des hivers où la neige est très abondante pas moins de 40 % de la population peut mourir de faim. En effet, les

cerfs se réunissent sur des territoires d'hivernage durant la saison froide, des ravages, comme on dit chez nous, où les bêtes vivent presque exclusivement de leurs réserves énergétiques accumulées durant les mois précédents. Ils perdent habituellement de 25 à 30 % de leur poids durant cette période difficile. Une bête adulte affiche habituellement un poids variant de 50 à 60 kilos.

Si la neige épaisse perdure trop longtemps au printemps, bon nombre meurt d'inanition ou tombe sous la dent des prédateurs, surtout les coyotes.

Ce sont d'ailleurs des hivers extrêmement rigoureux qui avaient provoqué le déclin de l'espèce un peu partout dans le nord-est du continent au début des années 70. En 1974, la première année où le gouvernement avait obligé des chasseurs à abattre seulement des mâles pour préserver le potentiel reproducteur du cheptel, les chasseurs avaient abattu à peine 1155 bêtes.

Surpopulation

Au cours de la dernière décennie, les hivers plus doux et moins enneigés ont provoqué une augmentation considérable de la population. Dans de bonnes conditions, une biche peut s'accoupler à l'âge de six mois et donner par la suite deux petits par année. Un chevreuil vit en moyenne de six à huit ans, mais certains sujets atteignent parfois une quinzaine d'années. À l'heure actuelle, la population se situerait entre 200 000 et

250 000 et dans certaines régions, il y a surpopulation.

En Estrie et dans plusieurs endroits au sud-ouest de Montréal, les cerfs causent des dommages à l'agriculture et aux arbres d'ornement des propriétés privées. En 1998, 6554 accidents de la route causant des dommages de plus de 500 \$ ont été signalés à la Société de l'assurance automobile du Québec.

La chasse au cerf de Virginie est gérée selon un plan de gestion spécifique depuis 1996. De concert avec certains groupes impliqués à l'échelle régionale, comme les associations de chasseurs et de pêcheurs, ou encore les fédérations de l'Union de producteurs agricoles, par exemple, les biologistes établissent les paramètres permettant de réduire ou de hausser les populations sur un territoire donné. Dans le but d'atteindre ces objectifs, on délivre souvent des permis spéciaux donnant le droit d'abattre un jeune ou une femelle (des cerfs sans bois).

Au Québec, un chasseur ne peut abattre qu'un chevreuil par année, un mâle, sauf exception. Un peu plus de la moitié du tableau de chasse est réalisée en Estrie et au sud de Montréal, et environ le tiers, dans l'Outaouais. Cette année, 7000 bêtes ont été abattues par des archers. Quant à l'île d'Anticosti, on y compte environ 125 000 chevreuils et la récolte annuelle est d'environ 8000 bêtes. Il s'agit du seul territoire où on peut abattre deux cerfs (et parfois quatre) par saison de chasse.



LIQUIDEZ-NOUS!

VENTE DE DÉMÉNAGEMENT

Quand Fillion déménage, c'est vous qui videz les entrepôts !
Profitez-en pour mettre la main sur le gigantesque téléviseur Sony KP-61HS10.
61", capacité de balayage hi-scan 1080i, Digital Reality Creation Evolué,
à des prix qui ne font pas le poids.

Jusqu'à épuisement définitif des stocks.

Le produit peut différer de la photo illustrée.

SONY®



Jean Fortier.

Photo : ARCHIVES, La Presse ©

VILLE DE MONTRÉAL

Jean Fortier a été un associé de Richard Bramucci

MARIE-CLAUDE GIRARD

MICHEL PRESCOTT a mis la main sur une ancienne carte professionnelle du président du comité exécutif de Montréal, Jean Fortier, qui le présente comme un « associé » du groupe Millénium. Pour le chef de l'opposition, il s'agit d'une indication que les relations d'affaires entre MM. Fortier et Richard Bramucci étaient plus étroites qu'on ne le croyait au départ.

M. Bramucci est actionnaire majoritaire d'une compagnie qui porte aussi le nom Le Groupe Millénium, qui a obtenu du comité exécutif le mandat de trouver des acheteurs pour La Ronde. La compagnie Six Flags lui versera une commission de 500 000 \$ à 1,5 million. La Ville s'est engagée aussi à le payer 100 000 \$ pour son travail de prospection.

M. Fortier admet sans ambages avoir partagé un bureau et la raison sociale « Le Groupe Millénium » avec Richard Bramucci, qui est au nombre de ses amis. Mais il souligne qu'il n'a jamais eu d'intérêts dans la compagnie actuelle de M. Bramucci. Ce ne sont pas les mêmes entités, dit-il. Il ajoute que lorsqu'ils partageaient un bureau, chacun faisait ses propres affaires.

Ils auraient occupé un bureau commun pendant sept ou huit mois. La situation actuelle ne le met nullement mal à l'aise. Le choix de la firme s'est fait selon le principe du plus bas soumissionnaire, soutient-il.

Si l'opposition veut l'accuser d'être en situation de conflit d'intérêts, elle devra étayer ses affirmations, commente M. Fortier.

Le comité exécutif a dérogé au processus habituel d'appel d'offres en faisant un appel sur invitation à trois firmes.

Un premier Groupe Millénium a été en activité entre 1996 et 1998. Il a été dissous le 9 mai 1998. Un second Groupe Millénium a été inscrit en janvier 1999 au registre des entreprises.

« C'est un exemple évident de patronage. On enlève le mandat à la Société du parc des Îles pour le confier à un ami et ancien associé, s'indigne pour sa part le chef de l'opposition. C'est tout de même autre chose que d'être colocs. »

Le code d'éthique des membres du conseil stipule qu'ils ne peuvent utiliser des informations privilégiées pour en faire profiter des connaissances ou eux-même, rappelle M. Prescott.

La fin d'Oldsmobile: un mal nécessaire

ÉRIC LEFRANÇOIS
collaboration spéciale

PEINÉ MAIS confiant que la décision de General Motors a été la bonne, Pierre Cloutier, président de Plaza Chevrolet-Oldsmobile, le plus important dépositaire Oldsmobile au Québec (25 % du chiffre d'affaires de cette concession de Saint-Laurent) ne croit pas qu'il vendra moins de véhicules une fois que la vénérable marque américaine aura disparu de l'échiquier automobile.

« Quelques clients ont manifesté leur regret en apprenant que la marque de leur véhicule allait disparaître. Mais je suis persuadé que General Motors proposera d'ici quelques années de nouveaux produits susceptibles de plaire aux clients d'Oldsmobile. Qui sait, peut-être que certains produits Oldsmobile seront commercialisés sous la marque Chevrolet. » (D'ailleurs, en Europe l'Alero est vendu sous la bannière Chevrolet.) Chose certaine les actuels propriétaires d'Oldsmobile n'ont rien à craindre puisque les Alero, Intrigue, Aurora et bientôt Bravada (un utilitaire qui sera présenté en primeur au prochain Salon international de l'auto de Montréal) ont tous un équivalent dans une autre marque de General Motors. Aucune inquiétude à avoir donc, du côté de la disponibilité des pièces de remplacement ou des techniciens qualifiés pour

procéder aux réparations et aux entretiens. « Ce n'est pas GM qui disparaît, mais Oldsmobile », de rappeler le président de Plaza Chevrolet-Oldsmobile.

En rayant Oldsmobile de son portefeuille de marques, General Motors récupérera d'importantes sommes d'argent (frais de publicité, de mise en marché, etc.) qu'elle pourra réinvestir dans la conception de nouveaux modèles. Jean-Paul Lalonde, président de la Corporation des concessionnaires d'automobiles de Montréal et d'une concession GM (Pontiac-Buick), voit aussi d'un bon oeil la disparition d'Oldsmobile et croit que « la grande bénéficiaire de cette restructuration sera la marque Chevrolet ».

Mardi prochain un comité formé des 12 plus importants concessionnaires Oldsmobile au Canada se réunira à Oshawa (siège social de GM Canada) afin d'élaborer une stratégie pour amener à son terme cette marque fameuse. Plusieurs scénarios sont à l'étude (rabais additionnels consentis aux acheteurs), mais Pierre Cloutier n'en révèle pas plus. « Il est encore beaucoup trop tôt pour dire ce qu'il adviendra d'ici l'échéance. » General Motors du Canada a cependant déjà fait savoir qu'elle écrirait à ses plus récents clients Oldsmobile en vue de leur offrir un certificat d'une valeur de 2000 \$ pour l'achat et la location d'un véhicule Oldsmobile. Impossible de savoir combien de clients

d'Oldsmobile recevront cette ristourne puisque les modalités n'ont pas encore été établies. « Nous les ferons connaître dans quelques jours », de dire Faye Roberts, porte-parole du numéro 1 de l'industrie automobile américaine lors d'une entrevue téléphonique avec *La Presse*.

« Oldsmobile est une marque qui plaisait beaucoup aux Québécois », affirme M. Cloutier. Pourtant, selon plusieurs experts, General Motors aurait dû, il y a dix ans déjà, mettre la clef sous la porte de la deuxième plus vieille marque automobile après Mercedes-Benz.

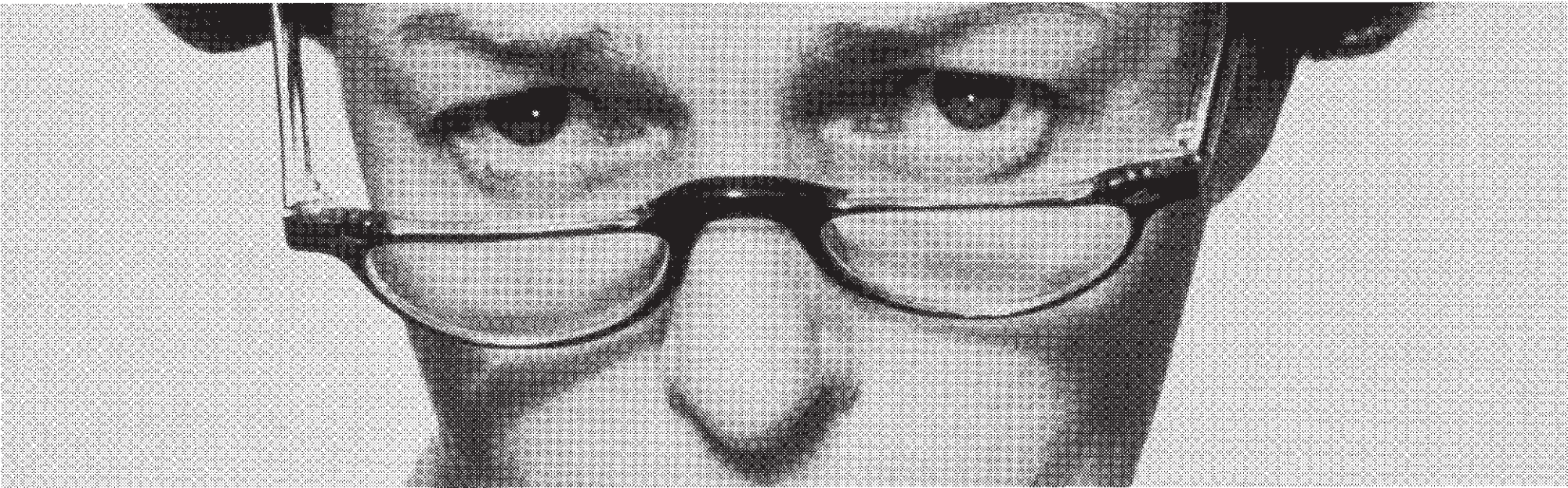
Fondée en 1897 à Lansing (Michigan) par Ransom E. Olds, Oldsmobile fut la première marque automobile à offrir la transmission à commande automatique. On estime que les dirigeants d'Oldsmobile ont consenti près de cinq milliards de dollars américains pour renouveler sa gamme de modèles. Un coup d'épée dans l'eau puisque les produits Oldsmobile n'ont jamais été en mesure d'attirer l'attention des propriétaires de véhicules importés, sa clientèle cible.

La plus belle année d'Oldsmobile se trouve loin derrière puisqu'il faut remonter en 1985 pour voir la marque franchir le cap du million de véhicules vendus aux États-Unis. On attribuait alors le succès aux Cutlass et aux 88. Quelque 27 000 Oldsmobile ont trouvé preneur au cours de la dernière année au pays.



Photo : ARMAND TROTTIER, La Presse ©

Pierre Cloutier, président de Plaza Chevrolet-Oldsmobile à Saint-Laurent, le plus important dépositaire Oldsmobile au Québec et le quatrième en importance au pays se dit peiné de la disparition d'Oldsmobile mais tout de même confiant que General Motors lancera de nouveaux produits pour intéresser les fidèles de la marque américaine.



Avec les nouvelles lentilles de lecture *online*^{MC} de Nikon, voyez plus loin que le bout de votre nez.

Si Benjamin Franklin était encore de ce monde, il serait certainement le premier à adopter les nouvelles lentilles Online^{MC} de Nikon. En effet, la technologie et le design des demi-lunettes depuis leur invention n'ont guère évolué. Et cela, malgré le fait que les besoins de nos yeux, en termes de vision rapprochée et à demi-distance, n'ont jamais été si grands et si complexes.

Les nouvelles Online^{MC} de Nikon sont des lentilles révolutionnaires qui étendent le champ de vision très limité des demi-lunettes de lecture, non seulement latéralement, mais aussi vers le haut. Vous obtenez ainsi la plus large vision de près sur le marché tout en bénéficiant d'une vision intermédiaire rendant visibles les objets externes au plan de lecture, comme

vos yeux sont précieux. Protégez-les avec les lentilles qui ont une véritable longueur d'avance. Les nouvelles lentilles de lecture Online^{MC} de Nikon.

Cette exceptionnelle accommodation allie superbement clarté de vision et confort. Les mouvements de la tête et du cou sont réduits, éliminant ainsi fatigues oculaire et posturale. Et bien sûr, les lentilles Online^{MC} de Nikon sont dotées des fameux revêtements de protection Nikon HCC 3 en 1.

Vos yeux sont précieux. Protégez-les avec les lentilles qui ont une véritable longueur d'avance. Les nouvelles lentilles de lecture Online^{MC} de Nikon.

Lentilles **Nikon** *online*^{MC}

Pour obtenir vos lentilles Online^{MC}, faites-en la demande auprès de votre spécialiste de la vue.

Nikon *lenswear*[®]

Loi sur le taxi: un pas dans la bonne direction, soutient la Ligue de Longueuil

MARIE-FRANCE LÉGER

Le regroupement québécois du taxi a sorti les armes juridiques hier après-midi mais a été débouté en Cour supérieure. Ses avocats demandaient la suspension de l'application des nouvelles mesures réglementant l'industrie du taxi en faisant valoir qu'elles s'attaquaient de front à la Charte canadienne des droits et libertés de la personne.

Le juge Dyonisia Zerbisias n'a pas accordé la requête. Le Regroupement voulait faire invalider, provisoirement, les articles 129 et 130 de la nouvelle Loi des services de transports par taxi qui a été présentée par le ministre Guy Chevrette.

Unis sous cette bannière, les 5500 propriétaires de taxi sont en désaccord avec la délivrance de nouveaux permis, la mise en place d'une association professionnelle réunissant chauffeurs propriétaires et chauffeurs locataires et enfin l'installation d'un compteur à mémoire électronique.

Cette semaine, les propriétaires de taxis du Regroupement ont menacé la population d'un arrêt de travail de 24 heures. Mais le mouvement d'humeur a finalement été reporté.

De son côté, le président de la Ligue de taxis de Longueuil prend à rebrousse-poil le Regroupement québécois du taxi en décrétant que le projet de loi 163 va au contraire protéger l'industrie.

Dans la foulée, Michel Lévesque, qui représente quelque 340 propriétaires de taxi, signale qu'en dehors de Montréal, le mouvement en faveur de la grève n'a jamais été à l'ordre du jour. C'est la troisième ligue en

importance au chapitre des membres après le Grand Montréal et la ville de Québec.

M. Lévesque considère que les mesures proposées par le gouvernement vont dans le bon sens parce que le service actuel ne répond pas aux besoins de la population. Il pense qu'un des moyens de s'ajuster passe par la délivrance de nouveaux permis qui, précise-t-il, pourront être révoqués.

« Les permis vont avoir une durée maximale de 5 ans. Ils ne seront ni transférables, ni négociables, ni louables. Ils vont permettre de s'adapter à l'augmentation de la population », a souligné Michel Lévesque qui note, par exemple, que le service de nuit à Boucherville ne répond plus, faute de joueurs. De même, contrairement aux messages lancés ces derniers jours par le Regroupement, il estime que c'est aussi la meilleure façon de maintenir la valeur des permis.

Le projet de loi, présenté par le ministre des Transports, Guy Chevrette, propose également de mettre en place une association professionnelle afin de regrouper les chauffeurs locataires et les chauffeurs propriétaires. Le président de la Ligue de taxis de Longueuil estime qu'il est temps que toutes les ligues soient représentées plus équitablement au sein d'une organisation. « L'association ne sera pas contrôlée par le gouvernement. Ce seront des gens élus qui représenteront l'association. »

Quant au compteur électronique, M. Lévesque se fait rassurant. Il croit en effet que son installation n'est pas pour demain et que de toute façon elle ne sera pas obligatoire dans la loi. Les membres du Regroupement voient mal cette initiative, car ils estiment qu'ils ne pourront pas intégrer les pertes subies dans le cas d'un mauvais payeur ou s'il leur arrive d'être payés avec une carte de crédit volée.

La Banque Nationale a négocié de mauvaise foi

LE CONSEIL CANADIEN des relations industrielles (CCRI) a annoncé hier que la Banque Nationale du Canada avait négocié de mauvaise foi avec ses quelque 150 employés du recouvrement, de la télécommercialisation Mastercard et de la téléphonie basés à Montréal et représentés par la CSN. Selon la décision rendue par le CCRI, les agissements de la banque ont fait en sorte de miner la capacité du syndicat à conclure une

convention collective. Le conseil enjoint donc aux deux parties de reprendre leurs négociations et d'en venir à une entente d'ici le 31 janvier 2001. À défaut de quoi, un conciliateur fera son rapport et le CCRI pourrait imposer les clauses des conditions de travail. Le président de la CSN, Marc Lavolette, a demandé à la Banque Nationale de se conformer à la décision de la CCRI et de reprendre rapidement les pourparlers.

AUTORACK[®]

INTERNATIONAL

Fête le Boxing Day

100\$ de rabais

sur boîtes à ski*

Sur présentation de cette annonce

*Boîte SportRack 13pc > Rég. 449\$ > **Spécial 349\$**

*Boîte ABS 13pc > Rég. 499\$ > **Spécial 399\$**

Accessoire à ski THULE > Rég. 139\$ > **Spécial 89\$**
pour 4 paires, serrures incluses

**La PLUS GRANDE SÉLECTION de support
à VÉLO et à SKI pour la voiture au Québec**

THULE[®] SWEDEN

YAKIMA

SportRack[®]

AUTORACK[®]

INTERNATIONAL

Disponible seulement à ces deux adresses

LAVAL 1464, rue Cunard (450) 967-7225	BROSSARD 7587, Boul. Taschereau (450) 445-3939
--	---

OUVERT le dimanche 17 décembre. Un achat par client. La promotion se termine le 23 décembre 2000

2817203



Économisez 20\$

Modèle 733

Spécial 159⁹⁵\$

Régulier 179,95\$

RAQUETTES 725 ET 733 DE ATLAS

- Cadre en aluminium;
- tamis en Nitex;
- système de harnais en zig-zag;
- crampons sous les orteils et le talon;
- bottes non incluses.



Économisez 15\$

Modèle 725

Spécial 144⁹⁵\$

Régulier 159,95\$

ATLAS SNOW-SHOE COMPANY

MANTEAU ISOLÉ SKOTEN OU HUSAR LA CORDÉE

- Extérieur de nylon Taslan recouvert d'un microenduit imperméable;
- isolé de Thinsulate Liteloft;
- capuchon isolé ajustable se dissimulant dans le col;
- deux poches chauffe-mains;
- double rabat sur la fermeture à glissière avec boutons-pression;
- cordon d'ajustement à la taille;
- beige, bourgogne, bleu acier, vert mousse, mais et noir;
- disponible dans les tailles TP à TG pour femmes et P à TTG pour hommes.

Modèle pour femmes

Manteau Skoten

249⁹⁵\$

Modèle pour hommes

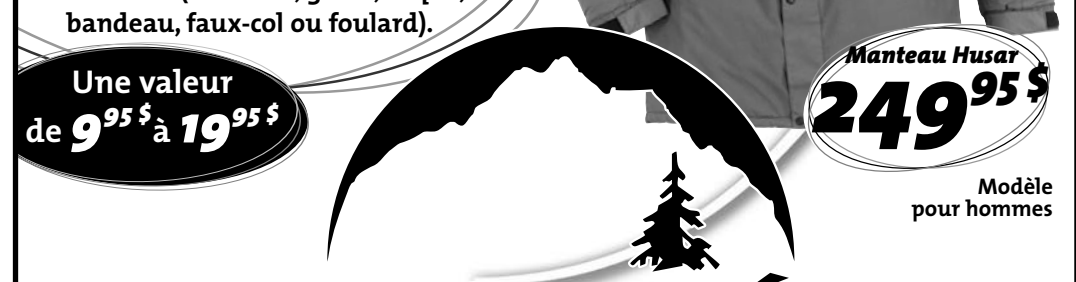
Manteau Husar

249⁹⁵\$

En cadeau

À l'achat d'un manteau Skoten ou Husar La Cordée, obtenez **GRATUITEMENT** un accessoire de laine polaire La Cordée (mitaines, gants, tuque, bandeau, faux-col ou foulard).

Une valeur de 9⁹⁵\$ à 19⁹⁵\$



LA CORDÉE

2159, rue Sainte-Catherine Est, Montréal H2K 2H9

Métro Papineau Tél. : (514) 524-1106

Promotion en vigueur jusqu'au 24 décembre 2000 ou jusqu'à épuisement de la marchandise. Les produits peuvent différer des modèles illustrés.

Aucun paiement, ni intérêt pendant trois mois !*

Apple iMac DV

400Mhz
1499\$
M7639 - M7706

450Mhz
1949\$
M7647 - M7652 - M7676

500Mhz SE
2249\$
M7657 - M7709





Sony FD Trinitron
CPD-G400 (19")
829,95\$
CPD-G500 (21")
1599,95\$



Zip 250Mo USB
11172
269,95\$



Omega HipZip
31311
449,95\$

* détails en magasin

Apple
Revendeur agréé
Centre de Service Autorisé

B. Mac le magasin

Tout Apple, une seule passion.

Montréal • 5580 Paré Laval • 2600c Daniel Johnson

Revendeur par excellence mondial 2000

(514) 738-9955 • 1 800 305-7986

Une cinquantaine d’amendements au projet de loi sur les fusions

PIERRE APRIL
Presse Canadienne

QUÉBEC – La ministre d’État aux affaires municipales et à la métropole, Louise Harel, proposera une cinquantaine d’amendements au projet de loi 170 sur les fusions dès la semaine prochaine.

Parmi les plus significatifs, il y a celui qui plafonnera à cinq pour cent l’augmentation du compte de taxes pour une période maximale de 10 ans.

Une fois amendé le nouveau projet de loi fera aussi en sorte que les dettes et les surplus d’une municipalité existante demeureront à sa charge et précisera qu’aucun décret gouvernemental ne pourra modifier ce principe « si ce n’est que pour permettre une répartition des dettes relatives à des programmes de développement économiques commencés après l’adoption de la loi ».

La répartition de la dette d’une municipalité ne sera permise que si elle s’applique à des équipements ou à des infrastructures utilisés au profit de la nouvelle ville, comme, par exemple, les réseaux d’égouts et d’eau, les usines de traitement des eaux usées ou d’épuration de l’eau.

La commission parlementaire chargée d’étudier le projet de loi 170, qui a pris fin la semaine dernière, aura aussi incité la ministre à consentir un amendement qui permettra au gouvernement de mettre en place un programme spécial pour compenser les pertes financières des élus écartés au moment de la création de la nouvelle ville.

La ministre a aussi donné son aval à des modifications au projet de création d’un office de consultation publique pour le nouvelle ville de Montréal qui tiendra des audiences publiques sur le territoire de la ville. Le premier président de cet office devra être nommé avant le 1^{er} juin 2002.

Arrondissements

Les amendements prévoient aussi que le nombre d’arrondissements à Montréal passera de 26 à 27 et le nombre des conseillers de 71 à 72, puisque l’arrondissement de LaSalle-Lachine sera scindé en deux.

En Chambre, le premier ministre Lucien Bouchard a profité d’une question du chef de l’opposition, Jean Charest, pour commenter la rencontre de deux heures, jeudi, avec les maires de la Coalition des maires des villes des régions de Québec, Montréal et de l’Outaouais.

« Nous sommes en face de gestionnaires municipaux extrêmement capables, a-t-il indiqué, et j’ai entendu avec beaucoup d’ouverture d’esprit ce qu’ils avaient à dire. Il est certain que nous nous entendons tous sur l’objectif qui est poursuivi.

« Nous sommes tous tout à fait déterminés à développer le Québec, a-t-il précisé, à faire jouer son rôle à plein de déceloppeur économique et social qui est celui de l’ensemble municipal, sauf que, dans l’ordre des moyens, nous avons évidemment des différences



La ministre des Affaires municipales, Louise Harel.

d’opinions. »

M. Bouchard a soutenu que les fusions étaient indispensables. « Et ce n’est pas à partir d’intérêts personnels ou partisans », a-t-il noté.

Le premier ministre a lancé un appel à la solidarité des élus municipaux récalcitrants. Il les a invités à le rejoindre « pour faire en sorte que les villes puissent jouer leur rôle dans l’économie nouvelle ».

« À la fin de la rencontre, a-t-il confié, j’ai rappelé aux dirigeants municipaux à quel point nous sommes conviés à une démarche solidaire pour faire un grand succès de cette réforme très importante. »

Fuites à la SAAQ: deux autres taupes avaient aidé des criminels en 1994

MARTIN PELCHAT

QUÉBEC — Les fuites de renseignements personnels de la Société de l’assurance automobile du Québec au profit des milieux criminels ne datent pas d’hier. En 1994, des trafiquants de drogue avaient illégalement obtenu, d’une employée de la Société de l’assurance automobile du Québec à Longueuil, un numéro de plaque d’immatriculation.

Une autre enquête de la police de la CUM sur une affaire de prostitution avait démontré que la même année, une employée d’un mandataire de la SAAQ, la municipalité de Lacolle, avait également vendu un numéro de plaque.

La société d’État n’aurait été avisée de ces faits qu’en novembre 1997. Cette année-là, la police de la CUM en a informé un responsable de la Commission d’accès à l’information, qui a relayé le dossier à la SAAQ. Selon un porte-parole de la SAAQ, Roch Tremblay, il ne semble pas que les deux affaires étaient reliées. Ni à la SAAQ ni à la CAI, on n’a toutefois pu nous dire cette semaine à quelles fins ces informations avaient servi.

C’est en faisant de l’écoute électronique, en 1994, dans le cadre des deux enquêtes, que la police de la CUM avait intercepté des communications impliquant les deux femmes liées à la SAAQ. Si le SPCUM a réactivé le dossier à l’automne 1997, c’est que les policiers, à la suite de différentes affaires, étaient préoccupés par l’étanchéité des fichiers de la SAAQ. Une perquisition dans le cadre d’une autre enquête leur avait notamment permis de trouver dans la mémoire d’un ordinateur une liste de véhicules de filature du SPCUM.

Après avoir été informée des cas de Longueuil et Lacolle, la SAAQ a

entrepris une enquête interne qui a conduit à la suspension sans solde, pour une durée de trois mois, de l’employée du centre de service de la SAAQ à Longueuil. « Elle avait vendu le numéro d’une plaque pour de l’argent, dit M. Tremblay. Son chum avait des problèmes de drogue. » Cette employée est depuis sans reproche. Dans le cas de Lacolle, la SAAQ a retiré à l’employée du mandataire son code d’accès aux fichiers informatiques. La municipalité a décidé de son côté de la congédier.

« La SAAQ a réglé les cas individuels, note le secrétaire de la CAI, André Ouimet. Ce qui nous préoccupait, nous, c’était de s’assurer que ces situations ne se reproduisent pas. »

En 1998, la CAI a mené une vaste enquête sur la sécurité informatique des mégafichiers gouvernementaux et a produit plusieurs recommandations à l’intention de la SAAQ. Selon la société, ces recommandations ont été appliquées, à l’exception de deux, qui font encore l’objet de discussions avec la CAI. La semaine dernière, toutefois, deux nouvelles affaires de « taupes » ont éclaboussé la SAAQ et amené la CAI à entreprendre une nouvelle vérification.

Des enquêtes policières ont en effet démontré que les Hells Angels et les Rock Machine avaient obtenu des renseignements confidentiels des fichiers de la SAAQ grâce à une employée d’un mandataire et une employée de la société. Le PDG de la SAAQ, Jean-Yves Gagnon, envisage maintenant de mener des enquêtes sans préavis sur les antécédents des employés des mandataires, ce à quoi pourraient toutefois s’opposer la CAI et la Commission des droits de la personne.



solucentre.com
des solutions
pour vos affaires

Plein de nouveaux jeux pour Noël!



Brancher les familles sur Internet



Apple Specialist

8994, boul. de l'Acadie
Montréal (Québec) H4N 2Y8
Tél. : 514.388.4888 • Téléc. : 514.388.7772
Courriel : info@solucentre.com

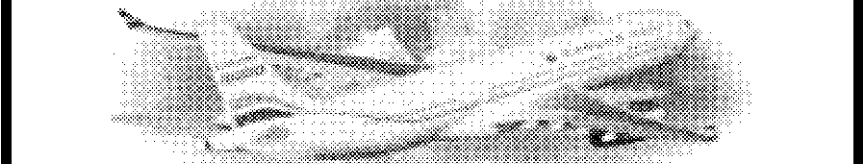


SoluCentre
informatique

Apple et le logo Apple sont des marques d'Apple Computer Inc., déposées aux États-Unis et dans d'autres pays.



Le monde à votre porte. Avantageux !



CANADA								Horaire des départs : janvier 2001		Prix & dates	
Montréal (Dorval) à:	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Vols aller-retour			
Période	27/11-28/11	28/11-30/11	29/11-31/11	30/11-25/12	1/12-26/12	26/11-28/11					
Toronto	09h35 21h25	09h35 20h05	09h35 20h05	09h35 20h05	09h35 22h50	20h40		217\$		Les lundis au jeudis durant janvier	
* Mar & Mer. : Départs à 18h35 ou 20h05 selon la période											
Période			29/11-31/11			25/11-27/11		448\$		départ 10 jan. retour 16 jan.	
Vancouver			09h15			08h10					
Période	26/12-30/11	20/12-31/11	30/11-25/11					511\$		départ 9 - 25 jan. retour avant 31 jan.	
Winnipeg	18h35	18h35	09h35								

FLORIDE								Horaire des départs : novembre à février 2001		Prix & dates	
Montréal (Mirabel) à:	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Vols aller-retour			
Période	27/11-28/11	28/11-27/12	29/11-28/12			1/12-23/12					
Ft-Lauderdale	14h55	14h55	14h55			14h55		359\$		départ 16 jan. retour 23 jan.	
Période			07/2-28/2					399\$		départ 7 fév. retour 14 fév.	
Orlando			14h25								

EUROPE				Horaire des départs : novembre à mars 2001		Prix & dates	
Prix et dates pour vols aller-retour aux départs de Mirabel				Départ		Retour	
Paris	Départs les lundis jusqu'au 26 mars 2001 à 11h45			499\$	8 jan.	23 jan.	
Londres	Départs les mardis jusqu'au 27 mars 2001 à 11h59			499\$	9 jan.	17 jan.	

CARAÏBES & MEXIQUE				Horaire des départs : décembre à mars 2001		Prix & dates	
Prix et dates pour vols aller-retour aux départs de Mirabel				Départ		Retour	
Puerto Plata	Départs les vend. du 22 déc. au 30 mars 2001 à 06h20			649\$	12 jan.	19 jan.	
Varadero	Départs les vend. du 22 déc. au 30 mars 2001 à 17h00			569\$	5 jan.	12 jan.	
Cancun	Départs les sam. du 23 déc. au 31 mars 2001 à 06h00			669\$	13 jan.	20 jan.	
Santo Domingo	Départs les sam. du 23 déc. au 31 mars 2001 à 16h25			679\$	13 jan.	20 jan.	

Conditions : Les prix aller-retour pour nouvelles réservations seulement sont par personne. Prix aller seulement disponible sur demande si applicable. Les prix incluent les taxes sauf (la taxe de départ de Cuba) et la surcharge de carburant. Les prix sont sujets aux disponibilités. Les prix sont sujets à changer sans préavis et représentent les prix les plus bas disponibles pour les dates indiquées. Pour autres conditions qui peuvent s'appliquer, consultez la brochure Canada 3000 en vigueur. Les vols sont opérés par Canada 3000 et commercialisés par Consultation Voyage Vacances Ltée.



Centredeservice

COMPOSEZ: 5 1 4-8 6 6-3 3 3 3
SANSFRAIS: 1-8 6 6-3 7 7-3 0 3 0
(ExtéurdeMontréal)

Dumont propose un revenu minimum garanti

NORMAN DELISLE
Presse Canadienne

QUÉBEC — Pour lutter contre la pauvreté au Québec, l'Action démocratique propose l'instauration d'un revenu minimum pour les citoyens.

Le chef du parti, Mario Dumont, député de Rivière-du-Loup, a déposé un projet de loi en ce sens hier, à l'Assemblée nationale du Québec.

Le projet de loi constitue un comité chargé d'étudier la mise en oeuvre d'un régime de revenu minimum du citoyen.

Un tel revenu serait assumé à même l'aide sociale, l'aide financière aux études et les divers programmes fédéraux comme les pensions de vieillesse, l'assurance-emploi et l'aide aux familles.

Selon le député Dumont, cette refonte de tous ces programmes sociaux pour les remplacer par un revenu minimum aurait pour effet de diminuer le coût de gestion des différents programmes actuels d'aide. « Ces programmes actuels coûtent très cher à gérer parce que cela prend beaucoup de monde pour administrer les exceptions, les normes », a dit le député Dumont.

Il a noté que dans le système actuel, il est parfois plus avantageux pour un assisté social de refuser le travail qu'on lui offre. Un revenu minimum s'ajouterait aux gains que chaque bénéficiaire peut réaliser.

M. Dumont a noté que malgré une économie croissante depuis 10 ans en Amérique du Nord, la pauvreté a augmenté au Québec.

Le projet de loi présenté par M. Dumont a cependant bien peu de chances d'être adopté par l'Assemblée nationale. C'est un sort réservé à la presque totalité des projets de loi émanant d'un député de l'opposition.

HUGUETTE YOUNG
Presse Canadienne

OTTAWA — Surpassant même Terre-Neuve, le Québec détenait la palme pour le record de pauvreté en 1998. Le Québec affichait alors un taux de pauvreté global de 22 % (et 17,5 % chez les familles) contre 19,8 % pour la province terre-neuvienne (17,2) et 16,4 % dans l'ensemble du pays, constate le Conseil national du bien-être social dans son rapport rendu public hier.

Au Canada, on dénombrait près de 5 millions de pauvres. Le taux était particulièrement effarant chez les enfants : environ un enfant sur cinq était pauvre (1,3 million, soit 400 000 de plus qu'en 1989). Le Québec comptait pour sa part 1 610 000 pauvres.

Après le Québec et Terre-Neuve, venaient le Manitoba (18,8 %), la Nouvelle-Écosse (17,9 %), la Saskatchewan (15,7 %), le Nouveau-Brunswick (14,9 %), l'Alberta (14,8 %), la Colombie-Britannique (14,6 %), l'Ontario (13,5 %) et l'Île-du-Prince-Édouard (11,4 %).

« Voilà des nouvelles qui sont difficiles à prendre alors que le reste du pays se prépare à festoyer après une autre année de prospérité économique », a souligné le vice-président du Conseil, Armand Brun.

Pauvreté: le Québec ouvre la marche



Pauvreté au Canada 1998

La conjoncture économique, la suffisance et l'insuffisance des régimes de retraite et le type de famille sont les principaux déterminants de la pauvreté au Canada.

	Familles	Taux	Personnes seules	Taux	Ensemble de la population	Taux
Canada	1 099 000	13,2	1 535 000	36,1	4 910 000	16,4
T.-N.	28 000	17,2	23 000	50,7	107 000	19,8
I.-P.-É.	3 000	9,1	6 000	33,9	16 000	11,4
N.-É.	39 000	15,0	54 000	40,9	165 000	17,9
N.-B.	30 000	13,3	30 000	37,4	111 000	14,9
Québec	359 000	17,5	519 000	44,2	1 610 000	22,0
Ontario	350 000	11,0	445 000	31,1	1 543 000	13,5
Manitoba	44 000	14,7	63 000	38,3	205 000	18,8
Saskat.	31 000	12,0	54 000	32,6	154 000	15,7
Alberta	86 000	11,1	145 000	34,5	426 000	14,8
C.-B.	129 000	12,3	197 000	31,4	572 000	14,6

Source: Conseil national du bien-être social

Michèle Lecavalier -- (PC)

M. Brun n'avait pas de réponse toute faite pour expliquer le niveau de pauvreté au Québec. Il a cependant noté que la grande majorité de la population habitait dans deux grandes agglomérations urbaines, soit Montréal et Québec. Le niveau de pauvreté est normalement plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural.

Le Conseil déplore que les pauvres n'aient pas profité de la prospérité économique au Canada. En fait, il y a reculé si l'on compare à 1981, année où le taux de pauvreté atteignait 13 %.

Adoptée en 1989, une résolution de la Chambre des communes vi-

sant l'éradication de la pauvreté en l'an 2000, s'est révélée un voeu pieux.

En fait, la proportion de gens vivant avec moins de la moitié des nécessités de la vie est passée de 143 000 familles en 1989 à 233 000 familles en 1998.

Ce sont surtout les mères seules et leurs enfants qui écopent. Le taux de pauvreté dans ce groupe s'élevait à 54,2 % et à 85,4 % si la mère avait moins de 25 ans. Le nombre de familles pauvres dirigées par des mères seules est passé de 183 000 en 1980 à 314 000 en 1998 avec un sommet de 379 000 en 1996.

« La faible réduction de la pauvreté ne fait guère honneur à un pays riche qui vient de connaître une septième année consécutive de croissance économique », note le rapport du conseil.

Selon M. Brun, il est illusoire de croire que l'on peut éradiquer la pauvreté au Canada. Mais il y a moyen de faire beaucoup mieux.

Cela exigerait un investissement supplémentaire de 17 milliards par année. Selon lui, la promesse électorale du premier ministre Jean Chrétien de consacrer 680 millions sur quatre ans à la construction de « logements abordables » n'est qu'une « goutte d'eau dans l'océan. »

Une lueur d'espoir, toutefois, en ce qui a trait au niveau de pauvreté chez les personnes âgées. Chez les femmes, il est passé de 68,7 % en 1980 « au chiffre record » de 39,4 % en 1998. Les hommes aussi s'en tirent mieux. Le taux de pauvreté a baissé de 57,8 % en 1980 à 28,9 % 18 ans plus tard.

Selon le président du Conseil, John Murphy, le message du 6 décembre, à Toronto, du premier ministre Jean Chrétien en faveur de la « justice sociale » et d'un meilleur partage des surplus budgétaires, va dans le bon sens.

Le Conseil croit qu'il faut bonifier la prestation fiscale pour enfants, créer des stimulants à l'emploi, créer une assurance-médicaments universelle, prévoir des services de garde éducatifs et relever le niveau du salaire minimum.

2912871R
Not Found

LALIQUÉ

Boutique Lolique chez OCILVY (514) 843-3000

MACHINES EXPRESSO CAPPUCCINO

Pour Noël

Aroma

Le cadeau idéal qu'on offre seulement aux êtres chers

Robuste, fiable et la plus connue de la gamme **Saeco** avec son porte-filtre pressurisé - Vous êtes sûr d'obtenir un café très crémeux indépendamment de la mouture du café. Son bec fouetteur vous garantie un excellent cappuccino ou café au lait.

Disponible en différentes couleurs : noir - blanc - bleu - inox - graphite

Vienna de luxe

VOUS N'AIMEZ PAS FAIRE LE CAFÉ VOUS-MÊME? Optez pour une automatique. Rien de plus facile. Grâce à son moulin incorporé et en appuyant seulement sur un bouton, la machine moule le café, fait l'infusion et vide le marc dans un bac.

VOUS DÉSIREZ UN APPUINO OU UN CAFÉ AU LAIT? C'est si simple... et si délicieux. Mettez le bec fouetteur dans votre bol de lait posé sur la machine et le lait mousse tout seul.

Disponible sous différents noms : Vienna noir - Vienna de luxe - Café Grande et Trévi

CENTRE DE RÉPARATION SUR PLACE

8145, boul. Saint-Laurent, Montréal (Angle Jarry) Stationnement disponible
Tél. : **(514) 385-5551 ou 1 888 272-6601**
Disponible chez les meilleurs détaillants
Communiquez avec nous pour avoir l'adresse du magasin le plus près de chez vous.

2910118

2910127

Les gays accueillent victorieusement une décision de la Cour suprême

Presse Canadienne

VANCOUVER — La joie se mêlait à une certaine amertume ainsi qu'au besoin de se justifier, hier, à la librairie gay et lesbienne Little Sisters Book and Art Emporium, de Vancouver, après que la Cour suprême du Canada eut rendu une décision présentée comme une victoire pour la communauté gay.

La plus haute cour au pays a estimé que le commerce, établi depuis longtemps dans le centre-ville de Vancouver, avait été victime de « préjudice excessif et inutile » de la part des responsables de Douane Canada ayant procédé à la saisie de matériel érotique gay et lesbien.

« Les Douanes ont traité les appelants de façon arbitraire et ont montré de l'indifférence envers leur droit de recevoir du matériel expressif licite, qu'ils avaient parfaitement le droit d'importer », a jugé le tribunal dans une décision rendue dans une proportion de six magistrats contre trois, qui modifie le rôle des douaniers mais pas la norme de ce qui est considéré obscène.

Les trois juges dissidents souhaitaient aller encore plus loin, et frapper davantage la Loi sur les douanes.

En vertu de cette décision, les fonctionnaires des Douanes demeurent autorisés à saisir à la frontière livres et tout autre matériel jugés obscènes, mais il revient désormais à l'agence fédérale de se justifier. Auparavant, les importateurs étaient tenus par la législation douanière de prouver que les marchandises saisies n'étaient pas obscènes.

Janine Fuller, gérante de la librairie, était rayonnante alors que cameramen et journalistes se pressaient dans son établissement, à l'occasion d'une conférence de presse.

Cette victoire signifie que la communauté gay, de tout temps marginale, devient peu à peu acceptée par la société, a estimé M^{me} Fuller.

Au coeur de cette affaire se trouvait le rôle joué par les fonctionnaires des Douanes chargés d'inspecter la littérature importée au pays afin de déterminer si des droits et taxes doivent être payés.

Depuis 1984, 261 articles destinés à la vente chez Little Sisters ont été saisis pour non respect des normes établies par le Code criminel en matière d'obscénité. La plus récente de ces saisies a eu lieu lundi dernier.

John Dixon, de l'Association des libertés civiles de Colombie-Britannique, appelante dans cette affaire, a affirmé que le jugement changeait « complètement la relation du Canada avec le matériel expressif ».

« À partir de maintenant, il sera presque impossible de prouver qu'un livre — le texte — est obscène. C'est un grand pas en avant », a-t-il ajouté.

Néanmoins, la décision du tribunal de ne pas abolir entièrement la Loi sur les douanes rend incomplète la victoire de la librairie et des défenseurs des droits civils.

Trisha Jackson, qui représentait l'Association canadienne des droits civils dans cette affaire, a observé que le tribunal n'avait pas modifié la norme établie en matière d'obscénité. « À ce chapitre, ce n'est pas une victoire », a-t-elle affirmé lors d'une entrevue accordée depuis Toronto.



Dans la petite communauté autochtone de Sheshatshiu, au Labrador, de jeunes Innus respirent ouvertement des vapeurs d'essence.

Les jeunes Innus accros des vapeurs d'essence se rétablissent rapidement

Presse Canadienne

SAINT-JEAN, T.-N. — La plupart des 19 enfants innus de Sheshatshiu, à Terre-Neuve, qui ont été placés dans un centre de désintoxication, le mois dernier, parce qu'ils inhalaient des vapeurs d'essence n'étaient pas des drogués chroniques, a indiqué une spécialiste de la santé.

Tous ont été libérés moins de trois semaines après le début de leur traitement, a déclaré Marilyn McCormack, directrice provinciale des services aux enfants, aux jeunes et à la famille.

M^{me} McCormack précise cependant qu'aucun de ces jeunes n'est encore rentré chez lui. Six d'entre eux ont été amenés dans des camps au Labrador, et 11 autres sont dans des foyers d'accueil où ils reçoivent des soins jour et nuit. Deux jeunes

âgés de 18 ans sont retournés à Sheshatshiu, où ils vivent dans un refuge pour femmes.

Les jeunes de Sheshatshiu, qui sont âgés de 10 à 18 ans, faisaient partie d'un groupe de 40 enfants désignés par les leaders innus, qui demandaient à ce qu'ils soient éloignés de la communauté pour être traités, même si leurs parents n'étaient pas d'accord.

Le soir du 21 novembre, munis d'une ordonnance du tribunal, des travailleurs sociaux et des agents de la Gendarmerie royale du Canada ont regroupé les jeunes les plus atteints pour les amener dans une base militaire située à 33 kilomètres de là.

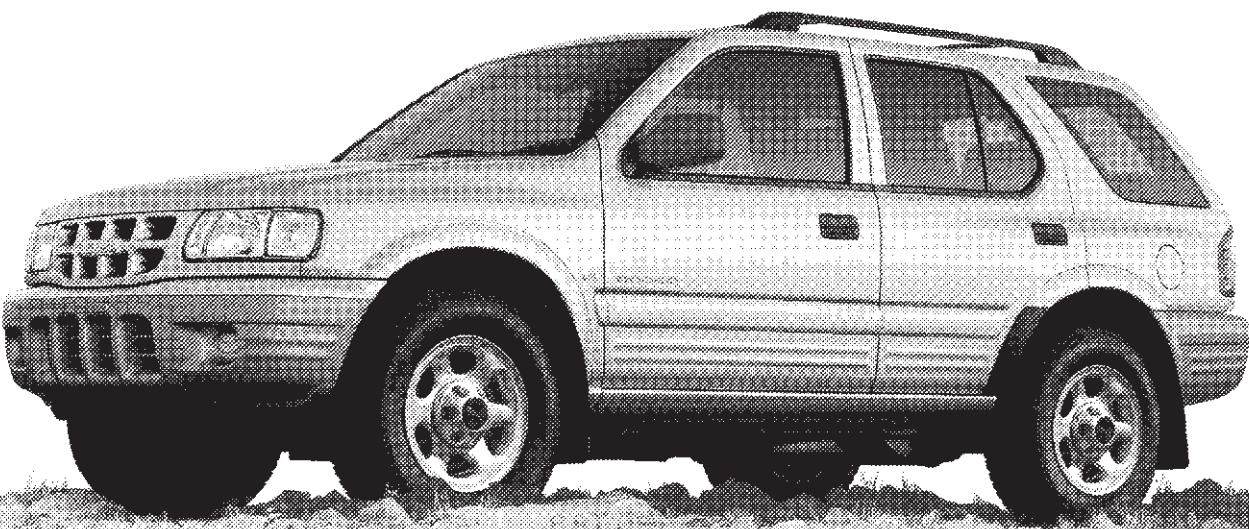
Le sevrage a été douloureux pour les jeunes, qui ont souffert de tremblements, d'hallucinations, de frissons, d'hyperactivité et d'accès de violence.

Entre-temps, les leaders innus de Davis Inlet, à Terre-Neuve, ont identifié 85 enfants qui doivent aussi être traités pour une dépendance aux solvants. Une quarantaine d'entre eux, plus atteints, pourraient être retirés de la communauté de 600 habitants. Ils seront évalués après les Fêtes, et amenés dans un nouveau centre de désintoxication, à Saint-Jean.

Dans leur cas, le traitement pourrait être plus long, car l'inhalation de vapeurs d'essence existe depuis plus longtemps sur la côte du Labrador.

Selon les leaders innus, les jeunes de Sheshatshiu ne sont adeptes de l'inhalation de vapeurs d'essence que depuis quatre ans. Mais à Davis Inlet, le problème existe depuis plus d'une dizaine d'années.

UN CAMION COMME ÇA, ÇA NE POUSSE PAS DANS LES ARBRES.



RODEO

RODEO S 2001

Taux de financement à l'achat

3,9%

Location à partir de

348 \$/mois*

Bail 48 mois. Taux de location 3,9%.

Comptant 5 090 \$

OU **32 465 \$†**

Garantie 5 ans/100 000 km sur le groupe propulseur.

Le Rodeo S 2001 est bourré de caractéristiques impressionnantes. Comme son puissant moteur V6. Son système électronique 4x4 à la volée. Ses commandes électriques portes et glaces. Son lecteur CD. Et de l'espace utilitaire à revendre. Le tout pour bien moins cher que vous ne l'imaginez. www.isuzucanada.com

ISUZU

Loin devant.

*Modèle Isuzu Rodeo S 1SA 2001. Cette mensualité est calculée sur un bail de 48 mois et comprend le transport, la préparation à la route et la taxe d'accise. Par contre l'immatriculation, l'assurance et les taxes ne sont pas incluses. À la signature du contrat, un comptant initial (ou versement équivalent) de 5 090 \$ ainsi qu'un premier versement vous seront demandés. Pendant la durée du bail, le kilométrage qui vous est alloué est de 80 000 km et chaque kilomètre supplémentaire ne vous coûtera que 12 cents. Voyez votre détaillant Isuzu pour un prix de location qui tient compte d'un versement initial et de mensualités convenant à votre budget. †PDSF. Les détaillants peuvent fixer un prix ou des mensualités moindres.

Saturn Saab Isuzu de Blainville

249, boul. Seigneurie Ouest

Blainville

(450) 437-6317

www.saturndeblainville.saturncanada.com

[Autoroute 15, sortie 25]

Saturn Saab Isuzu de Brassard

5950, boul. Marie-Victorin

Brassard

(450) 672-2500

www.gravelauto.com

[Route 132 et pont Champlain]

Gravel Saturn Saab Isuzu

1, Place Ville-Marie, # 11 180

Montréal

(514) 861-2000

www.gravelauto.com

[Angle Cathcart et McGill College]

Saturn Saab Isuzu de Terrebonne

705, boul. des Seigneurs

Terrebonne

(450) 964-1374

www.saturndeterrebonne.saturncanada.com

[Autoroute 25 nord, sortie 22 est]

Bourassa Saturn Saab Isuzu

1615, boul. St-Martin Est

Laval

(514) 385-9191

www.bourassauto.com

Décarie Saturn Saab Isuzu

6100, boul. Décarie

Montréal

(514) 342-2222

www.decariesaturn.com

[Angle Van Horne]

Mondial Saturn Saab Isuzu

9415, Papineau

Montréal

(514) 385-7222

www.mondial-ssi.com

West Island Saturn Saab Isuzu

3775, route Transcanadienne

Ville Saint-Laurent

(514) 332-4424

www.westislandsaturn.com

[Autoroute 40 à l'ouest de l'autoroute 13]

***Bibliothèque
et Archives
nationales***

Québec 

La Presse

16 décembre 2000

Page A13 manquante

Une première manche à Ocalan

d'après AFP

STRASBOURG — La Cour européenne des droits de l'homme a donné son feu vert hier à l'examen sur le fond des nombreuses plaintes à l'encontre du gouvernement turc d'Abdullah Ocalan, le chef kurde condamné à mort.

En déclarant recevables la plupart des griefs du leader du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan, séparatiste), les juges européens viennent d'accorder la première manche à Ocalan et ses défenseurs ont aussitôt salué cette décision à Ankara.

En revanche, le ministre turc de la Justice, Hikmet Sami Turk, a minimisé son impact : « Il ne s'agit que d'une décision en faveur de la recevabilité d'une requête », a-t-il commenté laconiquement.

Les juges de Strasbourg disposeront maintenant de plusieurs mois pour décider si Ankara a réellement violé la Convention européenne des droits de l'homme, comme l'en accuse le plus célèbre détenu de Turquie, âgé de 51 ans, emprisonné tout seul dans l'île-prison d'Imrali.

Les nombreux griefs d'Ocalan, condamné à mort pour « trahison et séparatisme », concernent son arrestation par un commando à Nairobi en février 1999, son enlèvement vers la Turquie, sa détention en isolement, assimilée à des mauvais traitements, l'équité de son procès et sa condamnation à mort, qui viole, selon ses avocats, le droit fondamental à la vie garanti par la Convention.

En outre, Ocalan se plaint de discrimination et de violations de ses droits (vie privée et familiale, liberté de pensée, de conscience et de religion, liberté d'expression).

Ses défenseurs avaient exposé longuement ces griefs lors d'une audience à Strasbourg le 21 novembre dernier, tandis que plus de 20 000 personnes manifestaient pour ou contre le leader kurde dans les rues de la ville.

Condamné à mort en juin 1999 par la cour turque de sûreté de l'État, Ocalan bénéficie actuellement d'un moratoire. Ankara a en effet accédé à la demande de la Cour européenne « de prendre toutes les mesures nécessaires pour que la peine capitale ne soit pas exécutée afin que la Cour puisse

poursuivre efficacement l'examen de la recevabilité et du fond des griefs » du requérant.

L'abolition de la peine de mort est de plus l'un des critères de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne.

Cependant, un projet de loi d'amnistie laisse planer la menace d'une exécution d'Ocalan. Il prévoit notamment que le moratoire sur les exécutions, en vigueur depuis 1984, sera maintenu, excepté pour les condamnés pour « terrorisme », ce qui est le cas du chef du PKK.

Seulement deux griefs, plutôt marginaux, ont été déclarés irrecevables par les sept juges de la première section de la Cour : les violations au droit pour toute personne appréhendée d'être informée des raisons de son arrestation et au droit à réparation pour ce même motif.

La chambre de sept juges a aussi décidé de se dessaisir au profit d'une grande chambre, composée de 17 juges, vu la gravité et la complexité de l'affaire. Les deux parties disposent d'un délai d'un mois pour faire savoir à la Cour si elles s'opposent au dessaisissement.



Photo AP

Abdullah Ocalan, photographié ici devant sa prison de l'île d'Imrali, les yeux bandés et menotté, le 17 février dernier.

MONDE

Bush tend la main aux démocrates

d'après AFP et AP

AUSTIN – Pressé par le temps, le président désigné George W. Bush a intensifié hier sa préparation d'une administration qu'il souhaite la plus consensuelle possible, en tendant notamment la main à ses adversaires démocrates.

Dans un geste fort symbolique, le républicain a choisi pour son premier acte de président désigné d'accueillir sur ses terres texanes un influent responsable démocrate modéré, le sénateur de Louisiane John Breaux, avec qui il entendait « aborder un grand nombre de sujets », selon un conseiller de Bush.

Bush devait déjeuner avec M. Breaux dans sa résidence officielle de gouverneur du Texas — il n'a pas encore formellement démissionné de ce poste — à Austin, la capitale de cet État.

Le sénateur Breaux, étoile montante du Parti démocrate, fait partie d'un groupe de parlementaires centristes qu'il a aidé à créer au Congrès.

Il semblait toutefois peu proba-



Photo AP

Fraîchement élu, George Bush, dans un geste fort symbolique, a choisi pour son premier acte de président désigné d'accueillir sur ses terres texanes un influent responsable démocrate modéré, le sénateur de Louisiane John Breaux.

ble qu'il participe lui-même à un gouvernement Bush, car son départ pourrait donner une claire majorité aux républicains qu'ils n'ont pas actuellement (démocrates et répu-

blicains disposent au Sénat de 50 sièges chacun).

Par ailleurs, le président élu devrait commencer à faire connaître ses choix dès aujourd'hui, avant

d'effectuer à compter de demain un déplacement de trois jours à Washington, le premier depuis l'officialisation de son élection à la magistrature suprême. À cette occasion, il rencontrera séparément son prédécesseur Bill Clinton et son rival malheureux à la présidentielle Al Gore. Ces entretiens « seront très importants pour panser les plaies », a souligné M. Cheney.

À en croire ses proches conseillers, M. Bush a d'ores et déjà pris des décisions fermes quant au personnel de la Maison-Blanche et à plusieurs membres de son cabinet. Andrew Card, secrétaire d'État aux Transports sous Bush père, devrait devenir secrétaire général de la Maison-Blanche, alors que l'ancien chef d'état-major interarmes, Colin Powell, devrait essuyer les plâtres en étant nommé secrétaire d'État et cela dès aujourd'hui, a-t-on appris de sources républicaines.

Si rien ne filtrait sur l'identité du prochain secrétaire à la Défense, le poste de patron du Conseil de la sécurité nationale (NSC) semblait être promis à Condoleeza Rice. Cette Noire de 45 ans, diplômée de Stanford, s'était occupée des affaires russes au NSC sous Bush père entre 1989 et 1992. Le président désigné devrait faire lui-même ces annonces depuis son ranch de

Crawford, au nord d'Austin (Texas).

S'agissant du futur secrétaire au Trésor, un membre de l'équipe de transition a affirmé que M. Bush ne limitait pas son champ d'investigation à Wall Street. Les dernières spéculations accordaient pourtant une chance à trois éminents boursiers : Walter Shipley, ancien président de la Chase Manhattan Bank, John Hennessy, ex-directeur général du Crédit Suisse-First Boston, et enfin Donald Marron, président de PaineWebber.

Un quatrième nom circulait hier dans les milieux autorisés, celui du secrétaire au Trésor sortant, Lawrence Summers. Son éventuel maintien aurait pour objectif d'apaiser les démocrates, après la défaite de leur champion sur tapis vert. Reste que M. Summers n'a pas épargné de ses critiques le projet de réduction d'impôts de 1,3 milliard de dollars défendu par le candidat Bush...

On a par ailleurs appris de bonnes sources que M. Bush avait désigné Al Gonzales comme son avocat à la Maison-Blanche. M. Gonzales avait été l'avocat de « W » sous le premier mandat du gouverneur du Texas, avant d'être juge à la Cour suprême du Texas.

| MEXIQUE |

Un projet de loi en faveur des homosexuels dérange

ANDRÉ BIRUKOFF
Agence France-Presse

MEXICO — Un projet de loi en faveur des homosexuels, défendu par la gauche, a provoqué une vive polémique au Mexique, un pays où le « machisme » reste un trait culturel dominant, et l'Église a condamné sans appel la proposition, la qualifiant « d'attaque contre la famille ».

Le Parti de la révolution démocratique (PRD, centre-gauche), la formation mexicaine sans doute la plus favorable aux transformations sociales, a en effet proposé d'accorder aux couples homosexuels les mêmes droits qu'aux hétérosexuels, une véritable révolution

au Mexique où gays et lesbiennes sont encore très souvent traités avec mépris.

Pour le moment, le projet ne concerne que la capitale, Mexico, gérée par un maire de gauche, Andres Manuel Lopez Obrador, mais où le PRD est en minorité à l'Assemblée de la ville en cas d'alliance du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) et du Parti d'action nationale (PAN, conservateur), la formation du nouveau président Vicente Fox.

« Accepter un tel projet serait porter un grave préjudice au Code Civil », a déclaré un représentant du PRI, Juan José Castillo, tandis que le PAN a soupçonné le PRD de vouloir, avec son initiative, détour-

ner l'attention de problèmes jugés beaucoup plus importants tels que la discussion sur le budget.

Le cardinal Norberto Rivera, archevêque de Mexico, est pour part rapidement monté au créneau pour dénoncer un projet qu'il n'a pas hésité à présenter comme « une nouvelle attaque contre la famille ».

L'Église a l'intention de former « un front d'opposition » pour empêcher coûte que coûte l'approbation d'une loi qui placerait sur un terrain d'égalité hétérosexuels et homosexuels, a averti l'archevêque, dont l'influence est considérable dans un pays considéré comme catholique à plus de 90 %.

Un représentant de l'organisation mexicaine anti-avortement,

« Provida », Jorge Serrano Limon, a été encore plus abrupt affirmant que le projet du PRD qui prévoit de reconnaître le mariage entre deux femmes ou deux hommes représentait « une dégradation des valeurs sociales ».

« Les conséquences seront terribles pour les générations futures », a-t-il affirmé en ajoutant : « l'homosexualité sera une pratique légale alors que c'est un vice, une maladie, une dégradation de la sexualité ».

Chaudement approuvé par la communauté homosexuelle, le projet du PRD n'a guère été défendu que par une fraction de l'Église protestante dont un des représentants, le révérend Jorge Gabriel

Sosa a estimé : « Nous avons deux mille ans de retard en matière de sexualité. »

Toutefois, dans ce domaine, l'opinion publique semble encore très conservatrice puisque selon un sondage du quotidien indépendant *Reforma*, 62 % de Mexicains contre 32 % restent opposés au mariage entre homosexuels.

Face à une telle levée de boucliers, le PRD lui-même semble désormais sur la défensive et certains de ses représentants à la mairie de Mexico ont affirmé ne pas avoir été consultés sur le projet de loi préparé par leur parti.

« Nous n'avons pas encore analysé l'initiative. Nous ne le ferons qu'à la fin de la semaine », ont affirmé divers membres du PRD.

Le sapin de la discorde

La visite au Vatican du leader d'extrême droite, Joerg Haider, fait des vagues

SUZETTE BLOCH
Agence France-Presse

ROME — La tension montait hier à Rome à la veille d'une visite du leader d'extrême droite autrichien Joerg Haider au Vatican, où il doit être reçu par le pape à qui sa province, la Carinthie, a offert le tradi-

tionnel sapin de Noël qui orne la place Saint-Pierre.

Des mesures strictes de sécurité ont été prises autour de la place où des employés ont commencé à décorer hier le sapin de la discorde. Des forces de l'ordre ont été déployées et des policiers en civil patrouillent.

Ajoutant à la tension déjà sensible, le chef du gouvernement italien, Giuliano Amato, a jugé « inadmissibles » hier des propos tenus par M. Haider sur le chef de l'État Carlo Azeglio Ciampi à propos de l'immigration.

« M. Haider a critiqué politiquement le président de la République Carlo Azeglio Ciampi qui avait, en matière d'immigration, rappelé de manière synthétique et claire les principes et les valeurs de la Constitution italienne et ceux de la Charte européenne des droits », a indiqué M. Amato.

« Le gouvernement ne peut que stigmatiser énergiquement de telles critiques, d'autant plus inadmissibles qu'elles proviennent d'une personne occupant un poste officiel dans un autre pays de l'Union européenne », a ajouté le chef du gouvernement quelques heures à peine avant l'arrivée de M. Haider.

La visite de Joerg Haider, arrivé hier après-midi à Rome et entouré dès l'atterrissage d'un important dispositif de sécurité, suscite de nombreuses protestations en Italie et provoque l'embarras du Vatican.

Le Saint-Siège ne perd pas une occasion de préciser que la visite du gouverneur de la Carinthie a été programmée, en 1997, avant l'arrivée au pouvoir dans cette province de l'extrême droite. Traditionnellement chaque année, un pays offre un arbre de Noël au Vatican et le pape reçoit la délégation du pays donateur.

Le cardinal secrétaire d'État du Vatican, Angelo Sodano, a confirmé il y a une semaine la visite soulignant que « le Saint-Siège est ouvert à tous ».

Le porte-parole du Vatican, Joaquin Navarro-Valls a indiqué jeudi que Jean Paul II recommanderait à



Photo REUTERS

Joerg Haider à son arrivée à Rome hier.

M. Haider « le respect des valeurs humaines et chrétiennes ». Il a souligné que les audiences du pape étaient « inspirées exclusivement par des critères pastoraux ». Il a rappelé les rencontres du pape avec le président cubain Fidel Castro.

Le hasard du calendrier faisant bien les choses, Jean Paul II remettra au leader d'extrême droite autrichien, comme à tous ses hôtes, son message pour la Journée mondiale de la paix du 1^{er} janvier 2001, message où il condamne fermement le nationalisme, le racisme et la xénophobie.

M. Haider sera reçu par le pape avec une délégation de 250 personnes. Il inaugurera plus tard le sapin avec un groupe folklorique sur la place Saint-Pierre lors d'une céré-

monie à laquelle le pape ne participera pas.

Deux manifestations sont prévues aujourd'hui. L'une dans le centre historique de Rome à l'appel des étudiants et une autre dans les jardins du Château Saint-Ange, près de la place Saint-Pierre à l'appel des communistes.

Jeudi soir plusieurs milliers de personnes ont participé à une première manifestation à l'appel des centrales syndicales, des partis et associations de gauche et de centre-gauche. Des parlementaires et le ministre du Travail Cesare Salvi ont participé à ce cortège qui s'est déroulé sans incidents.

La communauté juive s'est particulièrement mobilisée contre Joerg Haider et les commerçants juifs éteindront les lumières demain.

URGENT

ON L'A TROUVÉE

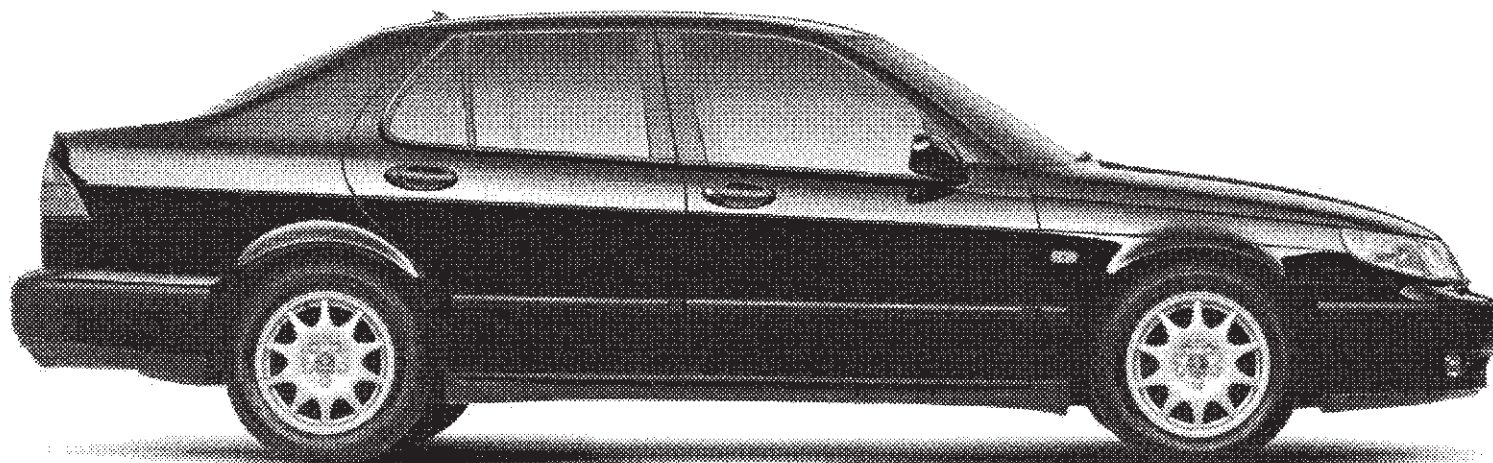
Salut Josée salut Marc qu'est-ce que vous faites dans le Temps des Fêtes Venez nous rejoindre y a de la neige c'est beau c'est beau et la table c'est divin On est à La Petite Auberge de Jouvence dans le Parc du Mont-Orford 1 800-567-3134

Luc et Marie

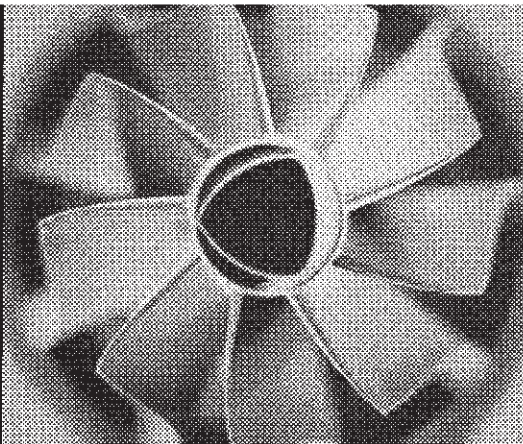
LA PETITE
AUBERGE

JOUVENCE

www.jouvence.com



Turbo



Exaltante. Sécuritaire. Sceptique?

Saab 9-5 2001

- Moteur 2.3 L turbo Ecopower 4 cylindres
- Système OnStar
- Sièges avant et miroirs chauffants
- Traction asservie (TCS)
- Appuis-tête actifs Saab (SAHR) à l'avant
- Climatisation

Taux de financement
à l'achat de

4,9%

PDSF
à partir de

42 605\$[†]

Vous doutez qu'un véhicule puisse être à la fois excitant et sécuritaire? C'est que vous n'avez jamais conduit une Saab. En effet, tous nos modèles affichent la nouvelle technologie à turbocompression à performance supérieure. Et l'exaltation au volant s'accompagne de dispositifs de sécurité hors du commun. De plus, le système de communication évoluée OnStar est maintenant offert en équipement de série sur tous les modèles Saab 2001. OnStar vous met en communication avec un conseiller et navigateur avisé au simple toucher d'un bouton, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

1 888 888-SAAB www.saabcanada.com



Saturn Saab Isuzu de Blainville
249, boul. Seigneurie Ouest
Blainville
(450) 437-6317
www.saturndeblainville.saturncanada.com
(Autoroute 15, sortie 25)

Saturn Saab Isuzu de Brossard
5950, boul. Marie-Victorin
Brossard
(450) 672-2500
www.gravelauto.com
(Route 132 et pont Champlain)

Gravel Saturn Saab Isuzu
1, Place Ville-Marie, # 11 180
Montréal
(514) 861-2000
www.gravelauto.com
(Angle Cathcart et McGill College)

Saturn Saab Isuzu de Terrebonne
705, boul. des Seigneurs
Terrebonne
www.saturndeterrebonne.saturncanada.com
(Autoroute 25 nord, sortie 22 est)
(450) 964-1374

Bourassa Saturn Saab Isuzu
1615, boul. St-Martin Est
Laval
(514) 385-9191
www.bourassaauto.com

Décarie Saturn Saab Isuzu
6100, boul. Décarie
Montréal
(514) 342-2222
www.decariesaturn.com
(Angle Van Horne)

Mondial Saturn Saab Isuzu
9415, Papineau
Montréal
(514) 385-7222
www.mondial-ssi.com

West Island Saturn Saab Isuzu
9775, route Transcanadienne
Ville Saint-Laurent
(514) 332-4424
www.westislandsaturn.com
(Autoroute 40 à l'ouest de l'autoroute 13)

[†]PDSF basé sur une Saab 9-5 2001 1SA incluant la taxe d'accise, la préparation à la route et les frais de transport.

2914080

| GUINÉE |

Réfugiés pris au piège

Agence France-Presse

GENÈVE — Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) restait hier sans nouvelles de milliers de réfugiés errant dans le sud-est de la Guinée où se déroulent des combats entre forces gouvernementales et bandes armées.

La Guinée, victime d'attaques d'éléments non identifiés le long de sa frontière avec la Sierra Leone et le Liberia, accueille 460 000 réfugiés libériens et sierra-léonais, dont près de 400 000 dans le sud-est.

« Nous n'avons que trois personnels locaux sur place, deux à Kissidougou et un à Guékédou. Il nous est impossible d'évaluer la situation de façon précise sur le terrain », a déclaré hier Kris Janowski, porte-parole du HCR. L'agence compte une vingtaine de personnes à Conakry, mais qui ne peuvent se déplacer dans le pays pour des raisons de sécurité, a-t-il souligné.

Le HCR ne dispose que d'informations partielles obtenues auprès des autorités locales. « Cette semaine, nous avons appris du préfet de Kissidougou qu'un groupe de 7000 à 8000 réfugiés seraient arrivés dans la ville », a rapporté Delphine Marie, autre porte-parole du HCR.

Rééchelonnement de la dette du Gabon

Agence France-Presse

PARIS — Le Club de Paris a accordé hier au Gabon un rééchelonnement de sa dette d'« environ 532 millions de dollars, sur un total de 686 millions de dollars d'arriérés », a annoncé le Club qui regroupe les créanciers publics.

Le premier ministre gabonais, Jean-François Ntoutoume Emane, avait annoncé jeudi à Libreville que son pays avait entamé le mardi 12 décembre des négociations devant le Club en vue d'obtenir un réaménagement de sa dette extérieure.

M. Ntoutoume Emane, avait précisé que le Gabon souhaitait un étalement de sa dette dont il avait jugé les taux « excessifs » et « discriminatoires » par rapport à ceux appliqués aux autres pays d'Afrique centrale et du continent.

Il avait plaidé pour un allongement à 20 ou 25 ans de la durée d'amortissement de cette dette, au lieu de 10 actuellement.

Le premier ministre gabonais avait rappelé jeudi que 80 % à 85 % de la dette publique bilatérale du Gabon était détenue par la France.

m e r c i

Trente-sept millions de fois merci. Merci à vous donateurs de votre grande générosité. Merci à vous bénévoles de votre aide précieuse. Grâce à vous, Centraide a recueilli 37 315 432 \$. Cette somme sera distribuée à des centaines d'organismes du Grand Montréal qui soutiennent plus de 500 000 personnes dans le besoin. Encore une fois merci d'avoir prêté main-forte.



Centraide
du Grand Montréal
LE DON DE CHANGER LES CHOSES

La police chinoise tire sur des musulmans

d'après AFP

PÉKIN – Cinq membres de la minorité musulmane Hui ont été tués et au moins une quarantaine d'autres blessés dans l'est de la Chine par la police lors de l'un des conflits communautaires les plus graves enregistrés en Chine ces dernières années, a-t-on appris hier à Pékin.

Selon le centre d'Information sur les droits de l'homme et la démocratie, basé à Hong Kong, les affrontements entre la police et quelque 300 manifestants Hui se sont produits mercredi dans le district de Yangxin, dans la province du Shandong, dans l'est de la Chine.

Un témoin a raconté que le village de Heliu, où se sont produits les affrontements, avait été le théâtre d'une vive agitation communautaire depuis le mois de septembre, à la suite d'un différend de la population musulmane avec un vendeur de porc.

Ce vendeur, membre de la majorité chinoise Han, avait suscité la colère des musulmans en arborant l'affiche « porc musulman » sur la devanture de son échoppe. Furieux, les musulmans locaux avaient d'abord tenté de faire entendre raison au vendeur de porc, avant de s'adresser, sans succès,

aux autorités locales, qui avaient arrêté trois d'entre eux en octobre pour rassemblement illégal.

Aidés par des Hui du district voisin de Mengcun, les musulmans de Heliu avaient manifesté à plusieurs reprises en novembre, se heurtant à la police à trois reprises au moins, selon différents témoignages. Mais la tension a atteint son maximum samedi dernier après la découverte d'une tête de cochon placée par un inconnu devant la mosquée de Yangxin.

Selon un séminariste de la mosquée Xinxian, située dans le district de Mengcun, entre 700 et 800 Hui de Mengcun se sont alors rendus à Heliu pour prêter main-forte aux musulmans locaux, ce qui a provoqué les affrontements de mercredi.

La Chine compte environ 8,6 millions de Hui, des Chinois de confession musulmane qui descendent pour la plupart des commerçants perses et arabes qui se sont installés dans l'Empire du milieu à partir du VII^e siècle avant d'être complètement assimilés. Aujourd'hui, pratiquement plus rien ne distingue la minorité Hui de la majorité chinoise Han si ce n'est sa religion.

Ils vivent principalement dans le centre et l'ouest de la Chine, notamment dans la région musulmane du Xinjiang, peuplée à 48 % de Ouïgours, une minorité musulmane turcophone, très rétive à la présence chinoise.

| KOSOVO |

Maisons de Serbes soufflées

d'après AFP

PRISTINA — Trois maisons appartenant à des Serbes, minoritaires au Kosovo, ont été détruites par des explosions d'origine volontaire en 24 heures dans la province yougoslave, a fait savoir hier la porte-parole de la Mission de l'ONU au Kosovo.

Ces attentats n'ont pas fait de victime, a précisé Susan Manuel lors d'une conférence de presse à Pristina, le chef-lieu du Kosovo.

Jeudi après-midi, deux explosions simultanées ont détruit deux maisons dans le village serbe abandonné de Sredska, dans le sud du Kosovo. Quelques heures plus tôt, à Prizren, à une dizaine de kilomètres à l'ouest de Sredska, se tenait une réunion sur le retour des Serbes dans ce village, selon Susan Manuel. « La police pense que les explosions sont une réaction directe à cette discussion », a-t-elle ajouté.

Jeudi soir, une autre maison de deux étages appartenant à des Serbes a été soufflée dans le village de Klokot dans le sud-est du Kosovo. Un bâtiment adjacent a aussi été sérieusement endommagé par cette explosion, selon la Force multinationale de paix de l'OTAN au Kosovo (KFOR).

Libération d'un Palestinien

d'après AFP

WASHINGTON — Le ministre de la Justice américain, Janet Reno, a décidé de libérer un Palestinien, Mazen al-Najjar, soupçonné de terrorisme et détenu sans jugement depuis trois ans en Floride, a-t-on annoncé hier.

Mazen al-Najjar, 43 ans, était détenu à Bradenton depuis mai 1997, date à laquelle des agents fédéraux l'avaient arrêté à Tampa, où il se trouvait alors que son visa était expiré. Il a démenti toutes les accusations d'appartenance à une organisation terroriste.

Reno a annoncé dans un communiqué qu'elle avait retiré l'ordre de maintien en détention du Palestinien mais qu'elle continuait de penser qu'il devait être expulsé.

« Nous prévoyons qu'il pourrait être expulsé des États-Unis bientôt », a-t-elle ajouté, indiquant que cette expulsion dépendait de la décision d'un tribunal convoqué pour le 9 janvier prochain.

Un juge fédéral de l'immigration avait ordonné la semaine dernière la libération du Palestinien contre une caution de 8000 \$, affirmant que le gouvernement avait violé ses droits à un procès.

Mais le Bureau des appels de l'immigration avait renversé la décision du juge, une mesure que Reno avait alors approuvée, affirmant vouloir « maintenir le statu quo pendant que j'examine personnellement s'il est approprié d'autoriser la libération immédiate du prévenu ». Après l'examen du cas, elle a finalement décidé sa libération.

SEARS

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU DIMANCHE 17 DÉC., OU SI SEARS EST FERMÉ, AU SAMEDI 16 DÉC. 2000, SAUF AVIS CONTRAIRE, DANS LA LIMITE DES STOCKS

LIQUIDATION DES STOCKS DE NOËL

2 DERNIERS JOURS!

Tous les meubles* sont en solde, tous les ensembles matelas-sommier sont à moitié prix ou à prix spécial

*Tous les ensembles matelas-sommier sont à moitié prix ou à prix spécial: en vigueur jusqu'au dimanche 24 décembre ou si Sears est fermé, au samedi 23 décembre 2000

Moitié prix

FAUTEUIL
Rég. Sears 89,99.
44⁹⁹

Achat spécial

FAUTEUIL BERÇANT-INCLINABLE LA-Z-BOY^{MD} 'ARLINGTON'
Base pivotante.
499⁹⁹
Dans la limite des stocks

La-Z-Boy

Achat spécial

CHOIX DE BERCEUSES EN BOIS
Berceuses fabriquées à la main en Virginie.
299⁹⁹ Chacune
Dans la limite des stocks

Achat spécial

FAUTEUIL BERÇANT-INCLINABLE 'LUBIN'
Grand choix de couleurs.
399⁹⁹

Le choix varie suivant le magasin. Dans la limite des stocks

tout pour  la maison...



Et, avec la carte Sears,

pas de paiement avant 2002 pour tous les meubles* et ensembles matelas-sommier**

**Pas de paiement avant janvier 2002 avec la carte Sears seulement, sur approbation de votre crédit. Achat minimum: 200 \$.

Tous les frais et taxes applicables sont payables au moment de l'achat. À l'exclusion des articles de nos Centres et magasins de liquidation et des achats par catalogue. Offre en vigueur jusqu'au dimanche 31 décembre, ou si Sears est fermé, au samedi 30 décembre 2000. Renseignez-vous.

*R/01 Meubles; à l'exclusion des meubles pour bébés

Fauteuils inclinables de Sears... record de ventes au Canada

D'après des sondages indépendants dans tout le pays, en vigueur au moment de la préparation de la publicité

SEARS

Sears. Les beaux côtés de votre vie.^{MC}

Copyright 2000. Sears Canada Inc.

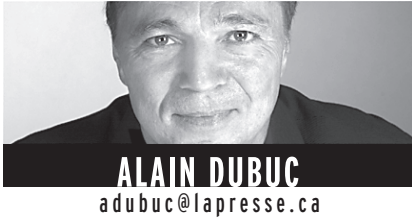
NP1232800

FORUM

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration
GUY CREVIER > Président et éditeur
MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint
YVES BELLEFLEUR > Directeur de l'information ALAIN DUBUC > Editorialiste en chef

Les petits secrets de Bernard Landry



Le Vérificateur général du Québec, M. Guy Breton, a mis au jour une passe-passe financière du ministre des Finances Bernard Landry, qui consiste à affecter des fonds à toute vapeur en fin d'année financière pour ne pas avoir à afficher un surplus.

S'inspirant d'une technique mise au point par son homologue fédéral Paul Martin, qui a donné entre autres naissance aux Bourses du millénaire, M. Landry a ainsi injecté 730 millions, en mars dernier, dans huit organismes à but non lucratif dont la fonction est de distribuer des subventions que les ministères auraient pu distribuer.

Pourquoi M. Landry a-t-il fait cela ? Parce que, dit-il, s'il n'avait pas dépensé cet argent, il aurait été affecté d'office à la réduction de la dette, ce qui n'était pas une priorité du gouvernement.

Il ne s'agit pas là d'un crime, ni d'un détournement de fonds publics. La procédure respecte en fait les normes comptables. Mais elle est carrément inacceptable, pour trois raisons.

La première, c'est la transparence. Quand Paul Martin a mis de côté des fonds pour les Bourses du millénaire, il a été d'une limpidité absolue : on savait, en lisant le budget, qu'Ottawa allait injecter ces sommes importantes, la dépense était clairement inscrite dans les tableaux et le ministère des Finances n'a fait aucun mystère de la procédure et de ses motivations.

Rien de tel dans le budget Landry, aucune description du mécanisme par lequel Québec a choisi de soustraire 730 millions aux surplus. Les allusions aux subventions aux huit organismes sans but lucratif ont été disséminées dans le budget tant et si bien qu'il n'était pas possible de savoir qu'il s'agissait là d'une stratégie consciente et que les sommes impliquées atteignaient les trois quarts de milliards. Résultat : les citoyens ont été tenus dans l'ignorance de l'état réel des surplus et n'ont donc pas pu participer, en pleine connaissance de

cause, au débat sur les choix budgétaires.

La seconde, c'est le risque d'abus. En confiant ces sommes à des organismes sans but lucratif, non seulement dédouble-t-on des mécanismes existants, puisque ces subventions, pour les infrastructures, le transport, la recherche, auraient pu être allouées par les ministères, mais surtout, on crée des structures qui échappent au contrôle de l'Assemblée nationale et donc des citoyens. Rien de tel pour créer des machines à patronage.

La troisième raison, troublante, c'est que, selon le Vérificateur, les explications de M. Landry pour justifier la passe-passe n'ont pas de fondement. Il n'est pas vrai, selon lui, que les surplus doivent automatiquement aller à la dette et il n'était donc pas nécessaire de faire ces détournements.

Pour M. Breton, il est vrai que l'existence du surplus réduit la dette nette, qui se calcule comme la différence entre le passif du gouvernement et ses avoirs financiers. Mais il s'agit en fait d'un « automatisme comptable ».

Mais, ajoute le vérificateur, le fait que le montant de la dette nette soit ainsi réduit de façon automatique ne signifie absolument pas que l'on réduit les passifs, c'est-à-dire les emprunts directs ou ce qui est dû aux régimes de retraite. « Il y a réduction des passifs lorsque le gouvernement remet de l'argent à l'un de ses créanciers ». Autrement dit, la réduction automatique de la dette due à l'arrivée d'un surplus ne signifie absolument pas que le gouvernement rembourse ses dettes ou qu'il soit obligé de le faire. Le tour de passe-passe du ministre des Finances était donc inutile.

Et cela mène à quelques questions. Comment se fait-il que le ministre des Finances, ou ses conseillers, n'étaient pas au courant, ou encore comment se fait-il que le ministère des Finances et le Vérificateur général ne se soient pas entendus sur un concept aussi fondamental des finances publiques ?

Mais on en revient toujours au même principe, fondamental, que le gouvernement du Québec a le plus grand mal à accepter. L'argent avec lequel M. Landry jongle si généreusement, celui dont il tente de cacher l'utilisation, c'est celui des citoyens, pas le sien.

Réalité et fiction



Un producteur s'apprête à tourner un film sur l'affaire Paul Bernardo, cet homme condamné à la prison à vie, en 1995, pour avoir agressé, torturé et assassiné des adolescentes. Un écrivain reconnu accouche d'un manuscrit dont la trame rappelle de lugubre façon la tuerie perpétrée à l'Université Concordia par Valéry Fabrikant, en 1992.

Dans les deux cas, ces exercices de transposition cinématographique ou littéraire soulèvent l'indignation, l'opprobre, la colère.

À Toronto, en invoquant le respect dû aux familles des victimes, un parlementaire tente de convaincre les autorités de la province et de la ville de ne s'accorder aucune assistance — subventions ou facilités de tournage — à Norstar Film Entertainment, la firme qui compte porter l'affaire Bernardo au grand écran. À Montréal, l'Université McGill, où se déroulent les péripéties décrites par Nega Mezlekia (récemment gratifié d'un Prix du Gouverneur général), s'est dite « préoccupée » (*concerned*) par l'affaire, sans toutefois envisager de recours légal.

En somme, c'est le choc de la réalité et de la fiction.

Or, il y a au moins deux niveaux à cette problématique.

Le premier est circonstanciel et se rapporte, en effet, au traumatisme que pourraient subir les victimes, ou les familles des victimes, en voyant versé dans le champ de la culture l'effrayant drame qu'elles ont vécu.

Le problème est réel, mais il est sans solution institutionnelle, en quelque sorte, relevant de la simple décence de l'un ou l'autre inter-

venant. Dans le cas de l'affaire Bernardo, par exemple, des gens du milieu du cinéma ont déjà prédit que le producteur faisait une « erreur diplomatique et économique » en envisageant de tourner un tel scénario — ce qui pourrait éventuellement inciter Norstar à revoir sa décision.

Cependant, à un autre niveau, il faut froidement constater qu'on se trouve aux prises avec le droit inaliénable à la parole et à l'expression. Lequel ne triomphe pas dans les moments où il est appliqué à des opinions et à des oeuvres avec lesquelles tout le monde est d'accord. Mais bien dans les circonstances où il parvient à survivre à la polémique, à la haine et à la fureur.

C'est le prix à payer pour vivre dans une société autorisée à deviser librement.

Incidemment, la récupération par la sphère culturelle de drames réels n'est pas, contrairement à ce qu'on clairoonne trop souvent, une invention récente.

Sans remonter à la tragédie grecque, on peut tout de même se souvenir que, dans les décennies qui ont suivi l'invention de l'imprimerie, au XV^e siècle, les premiers carnards distribués sur la place publique étaient presque entièrement consacrés à des fictions inspirées de faits divers réels, les plus sanglants et horribles qu'il soit possible de concevoir.

L'image — la photographie, le cinéma, la télé — est plus cruelle en ce domaine que ne l'est l'écrit.

Mais, justement, elle a aussi engendré un certain nombre de grandes oeuvres -*L'Affaire Dominici* en France, *Boys Don't Cry* aux États-Unis ou *Le Crime d'Ovide Plouffe* au Québec, par exemple — qui, en s'inspirant de tragédies réelles, ont brossé de stupéfiants portraits de société.

Le fait divers, qu'il est facile et politiquement correct de snober, est un incroyable révélateur du temps présent. Il est impossible de le bannir de l'agenda culturel.

ROBIN DES BANQUES SE TIRE DANS LE PIED

DIABRE, QUE ÇA FAIT MAL!!!



Serge.Chapleau@lapresse.ca

Droits réservés

Un clivage régional?

Les dernières élections ont fait ressortir le fossé entre l'Ontario et l'Ouest

ANDRÉ BLAIS, NEIL NEVITTE, ELISABETH GIDENGIL et RICHARD NADEAU

Les auteurs sont respectivement professeurs à l'Université de Montréal, à l'Université de Toronto, à l'Université McGill et à l'Université de Montréal.

L'élection canadienne de novembre dernier a produit un clivage régional énorme. Les libéraux ont remporté 97 % des sièges en Ontario et à peine 16 % dans l'Ouest. L'inverse vaut pour l'Alliance canadienne, qui a gagné 73 % des sièges dans l'Ouest et un maigre 2 % en Ontario. Le clivage apparaît moins considérable quand on considère le vote. Les Libéraux ont obtenu « seulement » 51 % des votes en Ontario et ont tout de même réussi à avoir l'appui de 25 % des électeurs dans l'Ouest. Le clivage électoral entre l'Ontario et l'Ouest est donc de l'ordre de 25 points de pourcentage. Un tel clivage n'est peut-être pas catastrophique, mais il demeure très sérieux.

À quoi exactement correspond ce clivage ? Une interprétation possible est que ce vote ne fait que refléter de profondes différences idéologiques entre les régions, particulièrement entre l'Ontario et l'Ouest. Selon cette interprétation, les gens de l'Ouest sont à droite alors que les Ontariens sont résolument centristes. Selon une autre interprétation, les Ontariens sont et seront toujours réticents à appuyer un parti et un chef qui viennent de l'Ouest.

Nos données jettent un éclairage intéressant sur ces questions. Le sondage de l'Étude sur l'élection canadienne comportait un certain nombre de questions sur le conservatisme social. Les données montrent un appui légèrement plus élevé pour des positions conservatrices dans l'Ouest, mais les différences sont très faibles. Il y a autant de gens en Ontario que dans l'Ouest qui pensent que le Canada devrait accepter moins d'immigrants et que la meilleure chose à faire avec les jeunes contrevenants qui commettent des crimes violents est de leur imposer des sentences plus sévères. Par ailleurs, 59 % des répondants de l'Ouest sont en faveur de la peine capitale, mais aussi 51 % des Ontariens. Les Canadiens sont divisés lorsqu'il s'agit de décider si l'on devrait permettre aux couples homosexuels de se marier, mais le pourcentage qui s'oppose au mariage homosexuel est presque aussi élevé en Ontario (45 %) que dans l'Ouest (48 %). Les gens de l'Ouest sont un peu enclins à dire qu'il faudrait faire moins pour les minorités visibles mais là encore la différence est faible (20 % contre 13 %). L'écart le plus important a trait au rôle des femmes. 51 % des répondants de l'Ouest, contre « seulement » 43 % des Ontariens, se disent d'accord avec l'énoncé selon lequel « les choses iraient mieux dans la société si un plus grand nombre de femmes restaient à la maison avec leurs enfants ». Mais une fois de plus la différence n'est pas très grande. Le

clivage idéologique entre les deux régions sur toutes ces questions est bien moindre que ce que les résultats de l'élection laissent entrevoir. Il y a une exception. Le pourcentage de ceux qui se disent en désaccord avec l'idée que « seuls les policiers et les soldats devraient avoir le droit d'avoir des armes à feu » atteint 54 % dans l'Ouest mais seulement 35 % en Ontario. Mais ici le véritable clivage est probablement urbain/rural davantage que régional proprement dit.

Le tableau n'est guère différent pour ce qui est du conservatisme économique. Seulement 25 % des Ontariens estiment que lorsqu'il s'agit de déterminer comment utiliser le surplus budgétaire la première priorité devrait être de baisser les taxes (41 % optent pour une réduction du déficit et 34 % pour l'amélioration des programmes sociaux), mais le pourcentage n'est que de 33 % dans l'Ouest. L'appui aux positions de droite est effectivement un peu plus élevé dans l'Ouest, mais ce qui est le plus remarquable, c'est la faiblesse des écarts. La différence la plus importante c'est que le conservatisme social et économique mène à voter pour l'Alliance dans l'Ouest, mais pas en Ontario. Par exemple, 58 % des électeurs de l'Ouest qui croient que la diminution des taxes devrait être la première priorité avaient l'intention de voter pour l'Alliance (et seulement 30 % pour les Libéraux). En Ontario, le même groupe se dirigeait majoritairement pour les libéraux (55 %, contre 34 % pour l'Alliance).

Il est un enjeu où le clivage régional est très marqué. Cet enjeu, c'est la perception que les Canadiens ont de la façon dont le gouvernement traite les différentes provinces. Ainsi, 53 % des répondants de l'Ouest estiment que leur province est moins bien traitée que les autres, ce qui est quatre fois plus qu'en Ontario (12 %), mais aussi plus que dans les provinces de l'Atlantique (45 %) et qu'au Québec (37 %). Manifestement ce sentiment d'aliénation régionale alimente l'appui à l'Alliance. Dans l'Ouest, 63 % de ceux qui pensent que leur province n'est pas traitée équitablement ont indiqué qu'ils avaient l'intention de voter pour l'Alliance. Et ce sentiment d'aliénation régionale va en croissant. Le pourcentage des répondants de l'Ouest qui ont dit que leur province n'est pas traitée équitablement est passé de 38 % en 1997 à 53 % en 2000.

Qu'en est-il, finalement, des chefs de partis ? Les résultats permettent de constater, sans surprise, que M. Chrétien est plus populaire en Ontario (56 %) et M. Day dans l'Ouest (53 %). L'écart

n'est cependant pas énorme. Mais il est peut-être plus révélateur de voir combien d'électeurs ont donné à chaque chef une évaluation positive, c'est-à-dire supérieure à 50, sur une échelle de 0 à 100. Les différences régionales apparaissent alors plus importantes. Le pourcentage d'évaluations positives est à peu près de 15 points de pourcentage plus élevé à l'endroit de M. Chrétien en Ontario et à l'endroit de M. Day dans l'Ouest. La cote de M. Chrétien dans l'Ouest n'est ni meilleure ni pire que celle de M. Day en Ontario.

Il reste que beaucoup d'électeurs ontariens réagissent négativement à M. Day. Cela découle en partie du fait qu'une fraction importante de ces électeurs s'identifie traditionnellement au Parti libéral. 57 % de ceux qui s'identifient au Parti libéral donnent une cote négative (inférieure à 50) à M. Day. Mais le groupe le plus critique est constitué de ceux qui n'ont pas vraiment de loyautés partisans. Ce groupe, dont les opinions peuvent être plus mobiles, constitue la moitié de l'électorat (en Ontario comme ailleurs). Parmi ce groupe critique, M. Chrétien a réussi à obtenir presque autant d'évaluations positives que M. Day dans l'Ouest, alors que M. Day traîne loin derrière M. Chrétien en Ontario. M. Day n'a manifestement pas réussi à gagner

l'appui des nombreux ontariens qui ne s'identifient à aucun parti, appui qui était absolument essentiel à une véritable percée en Ontario.

Le clivage régional est une dimension fondamentale des élections canadiennes. Nos données indiquent qu'on ne saurait interpréter ce clivage principalement en termes idéologiques. Notre enquête révèle par ailleurs que le sentiment d'aliénation régionale est de plus en plus fort dans l'Ouest, un sentiment dont le sens et la portée exacts demeurent encore insuffisamment compris.

Les données proviennent de l'Étude sur l'Élection Canadienne de 2000, dirigée par les co-auteurs. L'étude a été financée par Elections Canada, l'Institut de recherche en politiques publiques, l'Université de Montréal, l'Université McGill et l'Université de Toronto. Le sondage a été réalisé par l'Institut de recherche sociale de l'Université York et la firme Jolicoeur & Associés (pour les entrevues au Québec). Au total, 3631 entrevues téléphoniques d'une durée de 30 minutes ont été complétées pendant la campagne (à partir du 24 octobre), à raison d'environ 110 entrevues par jour. Le taux de réponse est de 60 %. Nous remercions Agnieszka Dobrzynska pour sa précieuse collaboration. Pour des informations supplémentaires sur l'Étude sur l'Élection Canadienne, on peut consulter : www.fas.umontreal.ca/pol/ces-ec.

FORUM

Crise en devenir ou *Business as usual*

Comment interpréter les dernières élections américaines ?

JEAN-PHILIPPE RACICOT
et DONALD CUCCIOLETTA

Les auteurs sont respectivement chercheur à la Chaire Téléglobe Raoul-Dandurand de l'UQAM et professeur d'histoire à la Plattsburgh State University of New York. Les deux auteurs sont membres de L'Observatoire de l'UQAM sur les élections américaines 2000.

La république américaine a finalement réussi à couronner un président, mais la démocratie n'a pas réussi à produire un gagnant. Avec seulement 154 votes qui séparent les deux candidats aux élections présidentielles George W. Bush et Al Gore dans l'État de la Floride, plusieurs milliers de bulletins de scrutins disqualifiés ou perdus, les porte-parole des deux camps qui se précipitent pour nous dévoiler leurs vérités et, finalement, les interprétations rocambolesques sur les bulletins perforés, semi-preforés, est-ce que les Américains accepteront le dénouement légitime des ces élections ?

Peut-être devrions nous parler de *president select* plutôt que de *president elect* ? Après 36 jours de revirements aussi étonnants que spectaculaires, la féroce bataille judiciaire que se livraient George W. Bush et Al Gore s'est terminée le mercredi 13 décembre avec le discours de concession du candidat du parti démocrate Al Gore. Lors de ce discours, les mots coopération , fraternité et communauté furent employés, indiquant une réelle volonté d'aller au-delà de l'amère parti pris politique qui a caractérisé ces dernières élections. S'il est inexact de parler de crise constitutionnelle à la suite des affrontements judiciaires des semaines suivant le 7 novembre, il n'est pas absurde de croire que le phénomène du parti pris est une tumeur maligne qui menace le bon fonctionnement des institutions politiques et judiciaires américaines.

Nous estimons que la pénétration excessive des idéologies partisanes dans les trois branches gouvernementales, soit le judiciaire, le législatif et l'exécutif, est une véritable source d'inquiétude pour les années à venir. Si des victimes doivent être identifiées à la suite de l'affrontement en Floride, ce sont d'une part l'impartialité des tribunaux, et d'autre part la confiance qu'avaient les citoyens américains dans les institutions de l'État américain.

Le cas du parti pris politique présent dans plusieurs instances judiciaires constitue probablement l'exemple le plus troublant de ce phénomène. De la Cour d'appel fédérale (Circuit Court d'Atlanta) à la Cour Suprême fédérale, en passant par la Cour Suprême de l'État de la Floride, les nombreux jugements rendus lors des dernières semaines ont pour la plupart été teintés par des idéologies provenant du parti républicain ou démocrate, selon l'allégeance des magistrats impliqués.

La Cour Suprême a littéralement scellée l'issue des dernières élections présidentielles et, ce faisant, a créé un précédent troublant. Jusque-là, les tribunaux n'avaient jamais eu un impact aussi direct sur les élections présidentielles. Où s'arrêtera maintenant la ligne du parti politique dominant ? Qu'est-ce qui garantit qu'une cause sera entendue de façon neutre et objective ? Le problème ne date pas d'hier et il est impossible d'exiger qu'un juge américain abandonne toute considération politique (même si cela se fait ailleurs, notamment au Royaume-Uni et au Canada), mais cette situation prend dorénavant une signification et une portée toute autre. Si la Cour Surpême fédérale avait tout simplement refusé d'entendre les appels de l'équipe de George W. Bush ou, à tout le moins, émis un jugement avec des opinions claires et une majorité importante, le problème serait demeuré entièrement politique et le public américain aurait vu sa foi dans le plus important tribunal du pays renouvelée.

Pourtant, tout le contraire se produisit. Le verdict mettant fin au recomptage manuel des votes contestés était ambigu et nébuleux ; il reflétait un manque de volonté ferme. Si le premier verdict qui mettait en doute la légalité du recomptage et obligeait la Cour Suprême de Floride à établir des normes pour l'ensemble des comtés fut assez clair, avec un vote de 7-2, la seconde décision concernant le délai final pour effectuer le recomptage avant le 12 décembre l'était beaucoup moins, avec un vote de 5-4. C'est donc dire que plusieurs juges croyaient qu'il était encore possible de procéder à un recomptage pourvu qu'il soit terminé avant le 18 décembre, date où tous les grands électeurs de tous les États se réuniront pour élire le 43^e président des États-Unis.

C'est cette seconde décision qui est le véritable reflet de la division qui règne au sein de la Cour Suprême fédérale et qui inquiète tant. La proposition des juges dissidents de terminer le recomptage après avoir établi des règles claires et uniformes émise par Stephen Breyer et partagée par John Paul Stevens, Ruth Ginsberg et David Souter semble raisonnable, puisqu'il restait encore du temps pour comptabiliser tous les votes et identifier clairement le vainqueur de la Floride. Cette décision se serait inspirée du principe selon lequel chaque vote valide doit être compté afin de déterminer le vainqueur d'une élection. Mais les juges conservateurs Clarence Thomas, Antonin Scalia et le juge en chef Thomas Rehnquist auront réussi à convaincre les juges hésitants Sandra Day O'Connor et Anthony Kennedy qu'un tel projet était anticonstitutionnel et peu pratiqué dans un délai si bref. Les considérations politiques l'auront emporté sur les principes moraux plus nobles d'une saine démocratie.

Telle qu'elle est, la décision rendue par la Cour Suprême nous ramène à la case départ. Avec un écart de votes aussi minime,



George W. Bush, président désigné.

Photo AP

l'incertitude de la soirée électorale demeure. C'est seulement lorsque tous les votes auront été comptabilisés par les réseaux médiatiques, qui auront éventuellement accès aux bulletins de votes contestés en vertu de la loi américaine à l'accès à l'information, que nous saurons vraiment qui aurait dû gagner l'État de la Floride. La Cour Suprême fédérale a perdu beaucoup de crédibilité dans l'affaire Bush v. Gore, et tout laisse croire que la division idéologique qui y règne ne fera que s'accroître durant le mandat de Bush, mettant fin à la relation de confiance qui existait entre elle et la société américaine.

Les juges entre eux, tout comme Bush et les démocrates du Congrès, devront tenter de trouver un terrain d'entente avec leurs adversaires politiques.

Aussi, le parti pris politique se trouvera-t-il dans l'administration même du gouvernement Bush. Même si George W. Bush fut éloquent dans son discours d'acceptation en faisant fréquemment référence à la coopération et à la création de ponts entre les deux partis politiques, il n'en demeure pas moins qu'un agenda conservateur sera établi à tous les paliers de gouvernement. Quelques postes clés de l'administration Bush seront offerts à des candidats démocrates modérés (ou plutôt des démocrates conservateurs), mais ce sera un bien maigre prix de consolation et cela ne freinera certainement pas une nouvelle administration qui voudra se dissocier de huit années de règne démocrate.

Le véritable impact d'un changement de la garde se fera sentir ailleurs. Une nouvelle administration implique littéralement une armée de nouveaux secrétaires, sous-secrétaires, directeurs et administrateurs qui suivent les consignes du parti politique qui leur ont permis d'obtenir ces nouvelles fonctions. C'est à ces niveaux que les véritables changements s'opèrent. Les grands projets de sociétés peuvent certes être débattus à la Maison Blanche et au Congrès, mais c'est grâce à ces nouveaux fonctionnaires qu'ils seront mis en oeuvre et c'est à travers un filtre idéologique qu'ils seront interprétés. La nouvelle administration Bush n'aura donc pas besoin de gagner toutes ses batailles serrées avec le Congrès, elle pourra compter sur la loyauté de ses milliers de nouveaux bureaucrates pour effectuer le travail dans l'ombre, loin des projecteurs, des caméras et des journalistes.

À ceci s'ajoutera les nominations des juges des différentes instances qui seront aussi fidèles aux idéaux du parti républicain. Cette dévotion est typique de chaque administration, mais dans le contexte actuel de la division de la nation, elle risque de ralentir la réconciliation que les deux candidats souhaitaient sans doute sincèrement. La crise constitutionnelle tant annoncée ne s'est donc pas vraiment manifestée, mais cette élection aura des effets durables dans l'histoire politique américaine. Elle obligera les citoyens américains à reconsidérer certains aspects de leur système électoral, voire même de leur démocratie.

Seul le temps nous dira si les habilités de rassembleur de George W. Bush et de son équipe chevronnée seront à la hauteur de ce défi.

Dans une campagne qui a duré au-delà de 18 mois, où plusieurs centaines de millions de dollars furent investis principalement pour vendre les candidats et non leurs programmes politiques (les dépenses du candidat John Corzine à lui seul furent estimées à 60 millions de dollars pour son élection au Sénat), le citoyen moyen se sent très loin des préoccupations centrales de son pays. Ce n'est pas un hasard si la participation aux élections fédérales depuis 1960 continue de chuter, malgré une légère hausse des élections 2000. Au lieu d'enthousiasmer les électeurs et de les inviter à participer, le processus, les coups bas ainsi que le manque de candidats d'envergure

semblent au contraire les éloigner et les désintéresser encore plus.

La tentative de Ralph Nader et du parti Vert de proposer une alternative grâce à un programme axé sur l'environnement, l'assurance maladie, le combat pour enrayer la pauvreté et une redistribution plus équitable de la richesse a simplement réussi à attirer les pires insultes de la part des Républicains et des Démocrates. Les deux grands partis contrôlent mutuellement et exclusivement l'arène et l'espace politique depuis le début du siècle et ne sont pas prêts de le partager.

Al Gore, avec une majorité dans le suffrage populaire de 30 000 votes à travers les États-Unis, aurait dû gagner les élections, n'eût été du collège électoral. Comme Benjamin Harrison avant lui en 1888, George W. Bush deviendra président malgré une défaite au suffrage universel. Sa victoire lui donne cependant l'honneur douteux d'être le président qui, sur le plan du vote populaire, a perdu par le plus grand écart dans l'histoire des États-Unis. Le collège électoral fut créé avec la constitution de 1789, à un moment de l'histoire où les femmes, les Afro-américains et les Amérindiens n'avaient pas le droit de vote, pour assurer une place dans le processus aux États peu peuplés. Cette idée, encore reprise aujourd'hui par les ténors du maintien de cette institution, camoufle à notre avis l'idée que les pères de la constitution ne voulaient pas, par peur d'un mauvais jugement de la part des masses, une élection directe pour l'office de la présidence. Il fallait s'assurer que la vox populi ne déroge pas de la voie tracée par les patriarches de la constitution américaine.

Reste à voir si les élus d'aujourd'hui sont prêts à questionner la nécessité et la pertinence de cette institution au XXI^e siècle ?

Certains observateurs aux États-Unis se sont réjouis de la tournure des récents événements. C'était, selon eux, un très bon cours d'introduction pour illustrer au peuple américain les rouages du processus fédéral électoral, ainsi que les racines et les bienfaits de la démocratie américaine. Pourtant deux semaines après le début du débat en Floride, 60 % des Américains (selon le *New York Times*) ne se sentaient plus concernés par les processus juridiques. Par contre, l'ensemble des étudiants en droit (80 % toujours selon le *New York Times*) ont vu leurs cours traditionnels supprimés et remplacés par le reportage en direct sur les ondes de CNN.

Très vite, ce sont les avocats qui sont devenus les acteurs principaux. Les analystes munis d'expérience en droit étaient très recherchés par la télévision américaine pour déconstruire, analyser et juger de la valeur de chaque mot du discours juridique. L'analyse politique et l'analyse sur les effets au système démocratique sont rapidement devenus secondaires.

Les Américains ont assisté à un roman savon où se jouaient toutes les tensions et antagonismes entre les avocats et les juges (tous des hommes, sauf pour Mme Sandra Day O'Connor et Mme Ruth Ginsburg de la Cour Suprême des États-Unis alors que l'électorat américain est composé de 58 % de femmes). On se plaisait même à faire des commentaires sur la tenue vestimentaire de l'avocat en chef du camp Gore, M.David Boies, qui se présentait en espadrilles noires devant la Cour Suprême des États-Unis.

Contrairement aux observateurs qui vantaient les mérites du spectacle, nous estimons que la démocratie (du moins sa représentation américaine) a souffert de graves blessures cette année en Floride. Alors que les deux camps ont cherché à se faire justice devant les tribunaux, une dimension élémentaire, mais essentielle du problème a été complètement évacuée : faire appel de nouveau à la population de la Floride. C'était pourtant elle qui était directement concernée. Gore et Bush ont démontré clairement, par leurs manoeuvres à différents paliers juridiques, que la république américaine est avant tout une tour de Babel légale, et que le citoyen moyen ne se retrouve plus en elle.

Dans le *New York Times* du 5 décembre, le columnist Thomas Friedman, écrivait que la démocratie dans le monde est en péril depuis la chute du mur de Berlin, contrairement aux écrits triomphalistes de plusieurs auteurs tel Francis Fukuyama. Avec la disparition de l'Union Soviétique et du bloc communiste, les démocraties occidentales ne possèdent plus leur alter ego permettant d'évaluer l'état de leurs propres systèmes politiques. Notre regard devra maintenant se porter sur nous-mêmes afin d'examiner les principes fondamentaux sur lesquels repose notre société. Seule cette réflexion pourra nous permettre d'évaluer si nos démocraties sont en santé. Cela vaut tout autant pour les Américains que pour nous, ici au Québec et au Canada.

Le parti pris politique et l'incessante judiciarisation de la société américaine ont fait une victime de plus lors des dernières élections américaines, la démocratie elle-même. Si, à la suite des dernières élections présidentielles, Alexis De Tocqueville avait à reformuler le titre de son célèbre ouvrage politique, celui-ci ne s'intitulerait plus *De la démocratie en Amérique* , mais bien *Des lois de la république* . Sans avoir été abattu, l'arbre américain de la liberté et de l'égalité, si fréquemment invoqué par les pères fondateurs, a certainement été ébranlé par les excès des deux partis politiques lors des élections présidentielles 2000.

LYSIANE GAGNON

lgagnon@lapresse.ca



L'affaire Michaud

C'est la troisième fois que l'Assemblée nationale recourt à l'arme suprême de la dénonciation unanime contre des citoyens.

En 1990, à l'instigation du premier ministre Bourassa, l'Assemblée nationale se levait comme un seul homme pour excommunier le commissaire aux langues officielles du Canada, D'Iberville Fortier. Son crime ? Il avait dit que la langue anglaise avait été « humiliée » par les législations linguistiques québécoises.

En 1997, à l'initiative du chef de l'opposition Daniel Johnson, l'Assemblée condamnait une émission d'information de TVA sur le mensonge en politique, englobant dans la réprobation le journaliste André Pratte dont le livre sur le même thème avait servi d'amorce à l'émission.

Jeudi dernier, l'Assemblée nationale utilisait la même massue pour condamner Yves Michaud pour ses propos « inacceptables à l'égard des minorités ethniques et en particulier de la communauté juive ».

■ ■ ■

Si cela devait devenir une habitude, il y aurait lieu de s'inquiéter pour la liberté d'expression au Québec. Hier, le président de l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Charbonneau, tentait de minimiser l'impact du vote en disant que l'organisme n'était « qu'un forum parmi d'autres ». Faux. L'Assemblée nationale représente le bras législatif de l'État. Et l'idée que l'État puisse ainsi s'en prendre à des citoyens qui se sont prévalus de leur liberté de parole a de quoi donner froid dans le dos.

On dira que D'Iberville Fortier, André Pratte et ses collègues de TVA, de même qu'Yves Michaud, ne sont pas de « simples citoyens », que le premier avait un poste officiel au sein de l'administration fédérale, que les seconds travaillent pour de puissants médias, et que le troisième est une personnalité connue qui s'active depuis 50 ans dans l'arène politique. Il n'empêche qu'à partir du moment où tous les élus se liguient contre un citoyen, ce dernier redevient un individu isolé devant l'État, sans même bénéficier des moyens de défense que le système judiciaire accorde à tout accusé.

Dans le cas de M. Fortier, dont les propos étaient plutôt bénins (quand on interdit une langue ici et là, on ne peut tout de même pas dire qu'on la glorifie !), il s'agissait d'une vulgaire tactique politique. Dans le cas des journalistes, il s'agissait d'une petite vengeance de politiciens blessés dans leur amour-propre.

Le cas Michaud est différent. Cette fois, l'initiative est venue du coeur et des tripes, un député juif (Lawrence Bergman) et un député sensible à la question juive (André Boulerice) ayant préparé la résolution. Mais compte tenu de la gravité du sujet, cette dénonciation unanime, improvisée en catastrophe et dans l'émotion, aura des effets dévastateurs sur la réputation d'un homme à qui l'on n'a donné ni le bénéfice du doute ni même la chance de s'expliquer ; on ne sait même pas d'ailleurs exactement sur quelle déclaration M. Michaud est condamné.

Ceux qui se réjouissent de la réaction de l'Assemblée nationale se l'imaginant que cela va sauvegarder l'image du Québec et étouffer dans l'oeuf toute résurgence de l'antisémitisme devront bientôt déchanter. Déjà hier, un courant de sympathie envers M. Michaud se manifestait — on n'avait qu'à écouter la radio et lire le courrier qui parvenait au journal. Or, plusieurs témoignages charriaient, hélas, de forts relents d'antisémitisme, préparant la voie à un autre de ces ignobles débats.

■ ■ ■

Loin de moi l'idée de me porter à la défense de M. Michaud. Pour des raisons qui m'échappent, mais me désolent profondément, M. Michaud semble avoir fait des juifs, plus que de tout autre groupe, le bouc émissaire de ses frustrations d'indépendantiste convaincu que la défaite de son option tient essentiellement au vote « ethnique ».

Dans le recueil de textes qu'il publiait lundi dernier chez vlb éditeur, quatre articles, sur les quinze que compte le chapitre politique, prennent les juifs comme cible sous un angle ou sous un autre ; comme par hasard, ce sont les textes les plus sarcastiques du recueil.

Il est également troublant qu'alors qu'il traitait sur la place publique d'un tout autre sujet (les politiques linguistiques), M. Michaud n'a pas pu s'empêcher de revenir à ce même leitmotiv.

Cela appelait une réponse immédiate de la part du PQ, dont M. Michaud est une personnalité de premier plan. Mais la ferme réaction du premier ministre Bouchard, qui a instantanément condamné les sorties de M. Michaud, aurait suffi.

M. Bouchard pouvait également tenter de faire bloquer la candidature de M. Michaud dans Mercier par le conseil exécutif du parti, tout comme Jacques Parizeau avait fait bloquer celle de Claude Jasmin pour des motifs analogues. Le recours à l'Assemblée nationale était de l'« overkill ».

Mais cette initiative a sans doute fait l'affaire de M. Bouchard, qui ne voulait pas voir entrer ce « loose cannon » au Parlement, mais ne tenait peut-être pas à affronter directement l'aile radicale du PQ. Quel meilleur moyen, pour écarter cette candidature mal venue, que d'associer la députation péquiste à un vote unanime ? M. Michaud ne se relèvera pas de ce rejet, d'autant plus que c'est des rangs péquistes que sont venus les commentaires les plus durs... au premier chef de Bernard Landry, l'ami de longue date qui jusque-là soutenait sa candidature. Or, Landry est l'homme fort du PQ. C'est lui qui a sonné l'hallali.



Les
emballants
billets

OUVERTS
à débiller

Cherchez-vous l'oiseau rare
pour Noël ? Nous l'avons !

Le billet ouvert PassExpress de Royal :
une idée originale qui vous donnera des ailes.

HÂTEZ-VOUS, LES BONNES IDÉES S'ENVOLENT VITE !

Cette offre se termine le 17 décembre 2000

PASSExpress

279\$ Aller-retour en
Floride
Départ de Montréal
Orlando
ou Fort Lauderdale
Billet PassExpress ouvert
du 30 décembre 2000 au 30 avril 2001*



Réservez votre prochain voyage auprès de votre agent de voyages ou contactez-nous au
1 888 828-9797 • www.royal.ca

* Sauf entre le 2 et 11 mars, 2001. Les prix mentionnés étaient les plus bas au moment de l'impression et s'appliquent sur certains vols.
NAV Canada, surcharge de carburant et taxes applicables en sus. Aucune réservation en avance ou séjour minimum requis.
Les réservations peuvent être modifiées moyennant une surcharge mais ne sont pas remboursables.

BIJOUTERIE MARCEL ANDRÉ
Le spécialiste diamantaire

DIPLOMÉ G.I.A. / ATELIER SUR PLACE

JONC ANNIVERSAIRE

ASSURANCE
GRATUITE
(DÉTAILS EN MAGASIN)

Comparez La Qualité

RIEN A PAYER AVANT 1 AN! (Détails en magasin)	.55 carat 14 et	1 099\$
	1 carat 14 et	1 759\$

5415, rue Beaubien Est, Montréal, Québec
(514) 376-2202 Téléc. : (514) 376-1221
www.marcelandré.com

RODANIA RAYMOND WEIL

loto-québec

Célébration 2001 résultats

Tirage du : 2000-12-15

5 Cadillac ESCALADE 4X4*
(numéros non décomposables)

896H179	240J368	278J856
841J661	581K996	

*Chaque lot est échangeable contre un chèque de 70 000 \$

Tirage du : 2000-12-08

5 Cadillac ESCALADE 4X4*
(numéros non décomposables)

399E396	698E205	829G737	303H121	103K857
---------	---------	---------	---------	---------

Tirage du : 2000-12-01

5 Cadillac ESCALADE 4X4*
(numéros non décomposables)

655B138	173E713	352H127	786K879	990K855
---------	---------	---------	---------	---------

Le jeu doit rester un jeu.

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

5 autres Cadillac le vendredi 22 décembre 2000

La Bibliothèque publique juive accepte dès à présent des
soumissions pour

Premiers Fruits 2001

La 18ème anthologie annuelle des oeuvres littéraires et d'art
par les étudiants des Ecoles Secondaires de Montréal et sa
région et la

**Bourse de Musique à la mémoire
de Clarence Fink**

Des prix en argent comptant seront décernés
Dernière date pour les soumissions: vendredi 26 janvier 2001

Pour obtenir un formulaire officiel de participation ou un
complément d'informations, veuillez bien appeler au
(514) 345-2629 poste: 3017 ou courriel électronique
firstfruits@jplmtd.org

© 2001 Bibliothèque publique juive

OGM: vers un centre d'information

Agence France-Presse

MONTPELLIER (France) — La conférence internationale de l'ONU sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) s'est achevée hier à Montpellier (sud de la France) par l'annonce du « lancement d'une phase pilote de mise en place » d'un centre d'échanges d'informations de biosécurité.

Le centre disposera d'un site Internet accessible gratuitement. Il comprendra des données à caractère législatif, administratif et scientifique ainsi que la liste des OGM acceptés ou refusés par les pays.

« Les États-Unis, précédemment hostiles à la création d'un tel centre, ont donné leur accord pour participer à son financement », ont annoncé Amdallah Zedan et Philemon Yang, respectivement secrétaire exécutif et président du comité intergouvernemental sur le protocole de Carthagène.

Au terme de cinq jours de travaux, la conférence a aussi décidé le « renforcement des capacités » des signataires du Protocole de Carthagène qui permet à chaque pays d'accepter ou de refuser l'importation des OGM.

Il s'agit d'aider les pays signataires du Protocole, et particulièrement ceux en voie de développement, à mettre en place leur propre législation afin de réglementer les OGM et à bénéficier des données scientifiques disponibles.

Pour y parvenir, la conférence a lancé un appel d'offres auprès des États pour qu'ils désignent des experts — chercheurs, agronomes, juristes, représentants de firmes et d'ONG. Ces experts, qui devront être indépendants, seront placés sous l'autorité du secrétariat du protocole de Carthagène et mis à la disposition des pays qui en feront la demande.

Les décisions prises par la conférence de Montpellier, à laquelle ont participé 500 délégués de plus de 130 pays, ne revêtiront un « caractère contraignant » qu'après la ratification du protocole de Carthagène par au moins cinquante pays. À ce jour, seuls la Bulgarie et Trinidad-et-Tobago ont procédé à sa ratification espérée pour 2002 par l'ONU.

Une légère note discordante est apparue sur les modalités de la phase pilote de mise en place du centre d'échanges d'informations entre MM. Zedan et Yang et les représentants de l'Union européenne et de la France, respectivement Christophe Bayles et Eric Schoonejans.

Pour MM. Zedan et Yang, la « phase pilote ne sera effective qu'après la ratification du protocole » alors que pour MM. Bayles et Schoonejans, les informations seront « accessibles dès les prochains mois ».

« Il faut être prêt afin que le centre soit opérationnel dès la ratification », a précisé le représentant du gouvernement français.

La prochaine conférence sur les OGM est prévue en octobre 2001, à Montréal.

Site Internet sur la biodiversité

Agence France-Presse

PARIS — L'Union mondiale pour la nature (UICN) qui regroupe des scientifiques, des organismes publics et des associations du monde entier, a lancé un site consacré à la protection de l'environnement et à la biodiversité lors d'une conférence de presse, hier.

« Nous sommes aujourd'hui témoins d'une réduction de la biodiversité biologique excessivement rapide. La vitesse actuelle d'extinction des espèces excède celle que la Terre a connue avant l'apparition de l'ère humaine, il y a 70 millions d'années, quand les dinosaures étaient en voie d'extinction », a expliqué Maritta Koch-Weser, directrice générale de l'UICN.

Le lancement du site vise à informer le public, mais aussi les entreprises sur leur responsabilité dans la protection des milieux et des espèces. Il a d'ailleurs été réalisé en partenariat avec le constructeur automobile allemand Volkswagen.

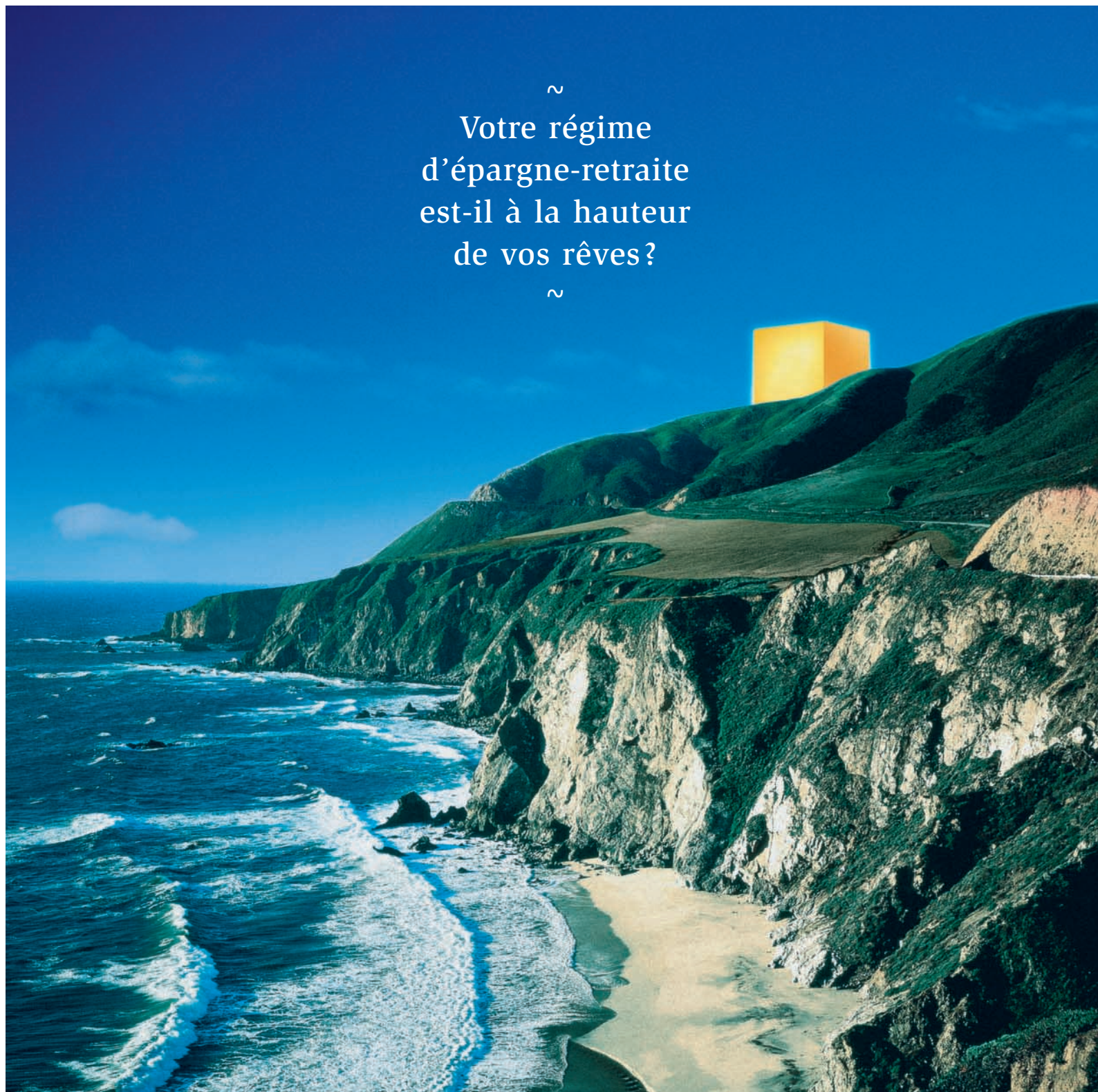
L'UICN est la plus grande organisation mondiale de conservation de la nature. Elle rassemble 76 États, 122 organismes publics, 737 organisations non gouvernementales et environ 10 000 scientifiques et experts de 181 pays, en un partenariat mondial unique. Elle est à l'origine de nombreuses idées développées lors du Sommet de la Terre à Rio, en 1992.

Le site s'adresse aussi bien aux novices qu'aux experts, qui y trouveront des liens avec les principales conventions internationales et les listes d'espèces menacées.

La version initiale est en anglais, mais l'UICN explore la possibilité d'offrir des versions française et espagnole.

Adresse du site :
<http://iucn.org/bilisea-mpi/cv/sym t/>

~
Votre régime
d'épargne-retraite
est-il à la hauteur
de vos rêves?
~



Peu importe jusqu'où vous voulez aller, nous pouvons vous aider à tracer la voie qui vous y mènera. En tant que spécialistes en placement, nous pouvons vous aider à définir le REER qui correspond le mieux à vos besoins, qu'il soit composé de fonds communs de placement ou de CPG. Nous pouvons aussi vous conseiller sur la diversification de votre portefeuille, les possibilités d'investissement international ainsi que les

nombreuses façons de faire fructifier vos placements. Il suffit d'un coup de fil.

Communiquez avec Télé-Placements Royal au 1-800 ROYAL® 6-3 (1 800 769-2563). Ou venez nous rencontrer à la succursale la plus proche. Tout le monde fait des rêves d'avenir. Notre spécialité, c'est de vous aider à les atteindre.



BANQUE ROYALE

Allez au bout de vos rêves.™

ACTUALITÉS

Des «bibittes» qui inquiètent la CAI

ANDRÉ NOËL

LA COMMISSION d'accès à l'information a toutes les difficultés du monde à endiguer la fuite de renseignements personnels. Il y a deux semaines, Guy Chevrette, ministre responsable de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) l'a accusée de «chercher des bibittes puis des puces avec des gants de boxe dans le nombril d'un éléphant».

Cela reflète bien l'attitude générale du gouvernement envers les efforts presque désespérés de la Commission d'accès (la CAI), soutient François Ouimet, député libéral de Marquette. La CAI se débrouille avec de maigres moyens pour à la fois protéger la vie privée des citoyens et obliger le gouvernement à divulguer les informations d'intérêt public.

«Le gouvernement n'a pas intérêt à bien outiller ses chiens de garde — comme la CAI et le protecteur du citoyen —, de peur que ces chiens de garde ne finissent par avoir sa peau», commente M. Ouimet.

M. Chevrette a tenu ses édifiants propos le 30 novembre, à une commission parlementaire qui étudiait le projet de loi 164 sur le partenariat entre le secteur privé et le secteur public pour la construction et l'entretien de routes et de ponts. Des firmes d'ingénieurs veulent par exemple prolonger l'autoroute 25 et construire un nouveau pont sur la rivière des Prairies, entre Montréal et Laval, et se financer par des péages.

Plutôt que d'installer des guérites, les futurs propriétaires du pont pourraient photographier systématiquement les plaques d'immatriculation de tous les véhicules et envoyer des factures mensuelles aux conducteurs. Mais voilà : comment avoir les adresses des conducteurs, et surtout des délinquants qui ne paieront pas leurs factures ou qui ne préviendront pas les propriétaires du pont de leur changement d'adresse ?

Le projet de loi prévoit que la SAAQ donnera accès à sa banque de données à ces propriétaires privés. Rien n'interdira à ces propriétaires de chercher des informations ailleurs si elles sont déficientes. C'est en tout cas ce qui inquiète la présidente de la CAI, Jennifer Stoddart, et son directeur des affaires juridiques, M^e André Ouimet.

«Ce qui préoccupe la Commission, c'est que l'article 14 (du projet de loi) permette la cueillette auprès de n'importe quel organisme québécois, a expliqué M^e Ouimet. Ça pourrait être la Régie des rentes, ça pourrait être le Directeur général des élections (qui met à jour les adresses de tous les électeurs), ça pourrait être n'importe quel organisme qui maintient des renseignements.»

«Bien voyons, a répliqué M. Chevrette. Là, c'est chercher des bibittes puis des puces avec des gants de boxe dans le nombril d'un éléphant.»

«Je crois que le sens de notre intervention est de limiter, encore une fois, la possibilité de se promener librement dans toutes les banques de données de renseignements personnels que les citoyens donnent au gouvernement», a expliqué M^{me} Stoddart.

Le ministre a interrompu M^{me} Stoddart à plusieurs reprises. «Ça ne marche pas votre affaire!» a-t-il tonné. Et pourtant, le couplage de banques de données est une réalité très inquiétante, a confirmé le vérificateur général du Québec, Guy Breton, dans son rapport diffusé cette semaine.

Il existe 35 ententes d'échanges d'information entre la SAAQ, la Régie de l'assurance-maladie du Québec, la Régie des rentes, le ministère de la Solidarité sociale (qui traque les fraudes éventuelles chez les assistés sociaux) et le ministère du Revenu : 10 ententes concernent des échanges d'adresse.

Les rapports entre les secteurs privé et public posent des problèmes encore plus délicats. L'année dernière, la ministre du Revenu, Rita Dionne-Marsolais, et sa sous-ministre, Nicole Malo, ont dû démissionner parce que leur ministère avait transmis illégalement des renseignements confidentiels sur 10 000 contribuables à une firme de sondages.



PHOTOTHÈQUE, La Presse ©

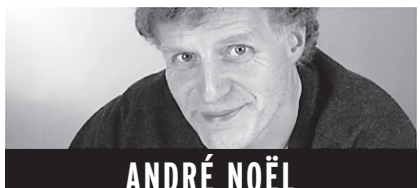
Jennifer Stoddart, présidente de la Commission d'accès à l'information.



PHOTOTHÈQUE La Presse ©

La taupe des Hells Angels à la Société d'assurance automobile du Québec était une employée d'Accès Sport inc. (derrière la porte située à gauche de la photo), un petit organisme à but non lucratif situé à l'angle des rues Frontenac et Ontario dans l'est de Montréal. À l'instar de 114 autres organismes privés, Accès Sport détient un mandat de la SAAQ.

SAAQ : des fuites qui coûtent des vies



ANDRÉ NOËL

Juin 2000. Une employée d'Accès Sport inc., un petit organisme à but non lucratif situé à l'angle des rues Frontenac et Ontario dans l'est de Montréal, tape son numéro d'identification personnel (NIP) sur son clavier d'ordinateur. L'écran s'illumine. Elle pénètre instantanément dans une forêt magique : une vaste banque de données confidentielles, qui contient les noms et les adresses de près de quatre millions de Québécois.

Pour faire des économies, la SAAQ a fermé son propre bureau d'immatriculation de la rue Ontario et confié le mandat à Accès Sport, comme elle l'a fait avec 114 autres organismes privés. Sans faire aucune enquête de sécurité, la SAAQ a aussi donné le NIP aux employés du mandataire, dont cette femme.

Le travail de celle-ci consiste à entrer des données dans l'ordinateur. Cette fois-ci, elle décide d'en faire un peu plus. Après tout, aucune barrière ne l'en empêche. Elle se promène dans la forêt informatique et cueille des données sur un conducteur : Michel Auger, 55 ans, journaliste au *Journal de Montréal*. Elle note son adresse, la marque de son véhicule, le numéro d'immatriculation.

Le 13 septembre, un tueur repère la Subaru de Michel Auger, qui se gare dans le parking de son journal. L'homme s'approche à six pieds de sa proie, lui tire cinq balles dans le dos et s'enfuit. Le journaliste s'effondre, mais survit.

L'escouade des homicides du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) se mobilise. L'enquête piétine jusqu'à ce qu'un policier ait cette idée : chercher la trace d'un éventuel visiteur indiscret dans les banques de données.

Les policiers consultent quotidiennement le Centre de renseignements policiers du Québec (le CRPQ), une banque qui contient des informations très délicates, notamment les noms des personnes recherchées par la police ou qui ont un dossier criminel. Le CRPQ est couplé avec beaucoup d'autres banques de données, dont celle de la SAAQ.

Le 29 septembre, la police contacte la Direction de la vérification et des enquêtes de la SAAQ pour en savoir plus. Les policiers apprennent ainsi que la femme a déjà fait des recherches sur 11 personnes associées aux Rock Machine et à son satellite, L'Alliance — des groupes ennemis des Hells Angels. À la suite de ces recherches, au moins trois de ces personnes ont été tuées. Quatre autres ont été victimes d'attentats.

Des policiers affirment que cette femme est la maîtresse d'un haut dirigeant des Hells Angels. D'autres soutiennent que non : ses liens avec la bande de motards se-

La nouvelle, éventée la semaine dernière, a secoué les citoyens du Québec. Grâce à des taupes, les groupes de motards des Hells Angels et des Rock Machine ont eu accès à des renseignements confidentiels de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Des 11 personnes dont les dossiers ont ainsi été visités illégalement, trois ont été assassinées et quatre autres ont été victimes d'une tentative de meurtre. Le débat autour de la protection des renseignements personnels prend soudainement une nouvelle tournure. Dans le premier reportage d'une série de deux, *La Presse* examine les pratiques de la SAAQ en ces matières.

raient plus éloignés. Quoi qu'il en soit, la consultation des données ne faisait pas partie de son travail, a indiqué André Bouchard, commandant des crimes majeurs au SPCUM. «Nous allons démontrer sa participation directe à l'attentat contre Michel Auger», a-t-il annoncé.

Le 26 octobre, les enquêteurs du SPCUM rencontrent ceux de la SAAQ. Le lendemain, le président de la SAAQ, Jean-Yves Gagnon, est informé de l'affaire. Mais il part en vacances. En attendant, la femme en question garde son accès privilégié à la banque de données. Elle ne le perdra que le 14 novembre, au retour de vacances de M. Gagnon, après un interrogatoire serré où elle nie tous les faits qui lui sont reprochés.

L'affaire éclate au grand jour le 8 décembre à l'Assemblée nationale. Jacques Dupuis, député libéral de Saint-Laurent et ancien procureur de la Couronne, révèle l'existence d'une «taupe» des Hells Angels. M. Gagnon n'en avait pas informé son ministre responsable, Guy Chevrette.

Pas la première fois

Ce n'est pas la première fois que des bris de confidentialité se produisent à la SAAQ. En 1994, deux trafiquants de drogue avaient eu accès à des informations privilégiées contenues dans la banque de données de la SAAQ. Au début de décembre, France Garon, une employée du Département des permis et de l'immatriculation de l'organisme a été inculpée pour abus de confiance, à Québec. La police lui reproche d'avoir communiqué des renseignements personnels à des membres des Rock Machine.

La Commission d'accès à l'information (CAI) s'inquiète du laisser-aller général qui semble régner à la SAAQ depuis plusieurs années. En

1997, elle demande à un de ses analystes, Bernard Dionne, de faire enquête sur les mesures de sécurité dans les mégafichiers gouvernementaux.

La SAAQ ne peut même pas «dénombrer le nombre de profils d'accès et le nombre d'utilisateurs ayant accès à telle ou telle information nominative», écrit M. Dionne. Elle «ne possède pas d'indicateurs (signaux d'alarme) pour contrôler les accès (critère de nécessité). Il n'y a pas de vérification des privilèges d'accès par voie d'échantillonnage. Il n'y a vérification que dans les cas d'enquêtes (plaintes).

«L'organisme ne respecte pas le critère de sécurité retenu par la Commission (CAI) en matière de contrôles effectués périodiquement sur les privilèges d'accès attribués aux utilisateurs.» M. Dionne s'inquiète de voir des mandataires privés (comme Accès Sport) avoir si facilement accès à des données confidentielles du gouvernement.

Les dirigeants de l'organisme rétorquent qu'une inspection systématique des visites à sa banque de données «serait inutile en plus d'être inexploitable»... «La vérification systématique de la journalisation s'avère utopique», plaignent-ils.

Un journal de bord

Chaque fois qu'un policier ou un fonctionnaire (ou l'employé d'un mandataire) accède à un renseignement confidentiel, cela laisse une trace dans l'ordinateur. C'est ce qu'on appelle la «journalisation» : toutes ces traces constituent en effet une sorte de journal de bord quotidien.

Encore faut-il vérifier ce journal de bord, souligne M^e Raymond Doray, avocat spécialisé en accès à l'information. «La journalisation n'est pas suffisante, fait-il remarquer. Il faut faire des croisements et aller vérifier de façon sporadique si des fonctionnaires ont consulté des

dossiers qui n'avaient pas un lien direct avec leur travail. Malheureusement, cela ne se fait pas de façon systématique.»

Le vérificateur général du Québec, Guy Breton, a indiqué cette semaine que quelques organismes publics — comme le ministère du Revenu et la Régie des rentes du Québec — exerçaient ce genre de vérifications. Mais pas la SAAQ.

Est-ce que cela pourrait expliquer certains déboires récents (comme l'accès indiscret au dossier de Michel Auger) ? a demandé un journaliste. «Bien oui, a répondu M. Breton. Si on ne lit pas les journaux (si on ne les vérifie pas systématiquement) tant qu'il n'y a pas de plainte, ça n'empêche pas les gens d'avoir accès.»

«La SAAQ a déjà fait des tests de vérification systématique et ça ne donnait rien, a répliqué Roch Tremblay, porte-parole de l'organisme, au cours d'un entretien. Il se fait 18 millions de transactions par année ! Mais, à la lumière des derniers événements, nous allons voir ce que nous pouvons faire.»

«Les événements récents auront au moins l'avantage de faire réaliser aux fonctionnaires que les renseignements apparemment banals peuvent avoir des effets dramatiques s'ils se trouvent entre des mains criminelles», commente M^e Doray.

Un jeu qui rapporte

«Les sanctions devraient être très sévères et rendues publiques, ajoute M^e Doray. C'est seulement lorsqu'il y a un scandale, et que la pression des médias est très forte, que des organismes imposent des sanctions allant jusqu'au congédiement. D'habitude, on se contente de réprimandes ou de suspensions. Des fonctionnaires se disent alors que le jeu en vaut la chandelle.»

Un analyste de la CAI, Clarence White, avait révélé en 1997 qu'un marché noir du renseignement personnel existait au Québec et que des dossiers fiscaux et médicaux se monnaient jusqu'à 120 \$. Un dossier de la SAAQ pouvait alors s'obtenir pour 40 \$.

L'article 159 de la Loi d'accès prévoit que quiconque, sciemment, donne accès à un document ou à un renseignement (confidentiel) commet une infraction et est passible d'une amende de 200 \$ à 1000 \$ et, en cas de récidive, d'une amende de 500 \$ à 2500 \$.

En pratique, cette disposition de la Loi n'a jamais été utilisée, a indiqué M^e André Ouimet, directeur du service juridique de la CAI. «Notre fardeau de preuve est très difficile. Une personne doit sciemment transmettre des renseignements personnels. Elle peut donc se défendre de sa bonne foi.»

M^e Doray est catégorique : «Il n'y a manifestement pas de volonté, au gouvernement, pour mieux protéger les renseignements personnels.»

Demain : la banque de données de la police.

Les Hells Angels ont plus que jamais l'oeil sur l'Ontario

ANDRÉ CÉDILOT

La contre-attaque « corporative » des Hells Angels à l'implantation de leurs rivaux Bandidos en Ontario pourrait venir beaucoup plus rapidement que prévu.

Selon les informations obtenues de bonnes sources à la police de la CUM, les Hells Angels mettent les bouchées doubles pour convaincre les trois plus gros et plus influents clubs de motards ontariens de se joindre à leur organisation.

Dans l'éventualité d'un accord avec les Para-Dice Riders, les Vagabonds et les Satan's Choice, les Hells Angels compteraient plus de 200 nouveaux membres. Ce coup de force leur permettrait de faire leur nid une fois pour toutes dans cette province qu'ils convoient depuis plus de 15 ans.

À court terme, les experts de la police prévoient que cette expansion des « Anges de l'enfer » devrait se faire sans heurt. Du moins avec les deux autres gangs importants de l'Ontario, les Bandidos et les Outlaws, parties au traité international de paix signé au début de 1997 aux États-Unis.

« Si ce n'est quelques membres des clubs visés qui pourraient être éliminés parce qu'ils s'opposeraient à la fusion ou verraient mal d'être mis à l'écart, tout devrait se passer dans l'ordre », a relaté un enquêteur montréalais. « Comme c'est le cas en Europe et partout où s'implantent les trois grands clubs d'envergure internationale », a-t-il ajouté, en parlant des Hells Angels, des Bandidos et des Outlaws.

Quoiqu'ils ne soient plus aussi dominants que par le passé en raison de leur âge et des coups durs de la police, les Outlaws conti-

nent d'occuper une place importante en Ontario, avec leur six sections (qu'ils appellent *chapitres*) comprenant une cinquantaine de membres.

Ce nouvel effort des Hells Angels pour se constituer des assises solides en Ontario vient de ce que les Bandidos, leurs principaux adversaires sur la scène internationale, se sont tout récemment associés aux Rock Machine qui, eux, avaient des franchises en Ontario depuis l'été dernier.

Pour les Bandidos, il s'agit d'une première intrusion au Canada. Outre les formations en probation à Montréal et Québec, les Bandidos comptent sur des alliés à Toronto, Kingston et Niagara Falls. Les Bandidos projettent déjà la création d'un troisième club au Québec.

Quant aux négociations entourant la trêve entre les Hells Angels et les Rock Machine, elles ont été rompues dès que les Rock Machine ont annoncé officiellement leur appartenance aux Bandidos, le 1^{er} décembre dernier. « Les Hells Angels ont pris ça dur, car ils voulaient intégrer les Rock Machine dans leurs rangs », a expliqué un policier.

Advenant que le projet d'expansion des Hells Angels en Ontario se réalise avec les Para-Dice Riders, les Vagabonds et les Satan's Choice, il reste à savoir ce qu'il adviendra des autres clubs de motards en place comme les Loners, les Lobos, les Red Devils et les Last Chances. Ensemble, ces quatre petits groupes comptent une soixantaine de membres.

En 1993, les Hells Angels québécois avaient courtoisé les Loners. Ils avaient laissé tomber, jugeant que leurs voisins ontariens n'étaient pas assez aguerris pour se joindre à la « grande famille » locale. La même année, ils avaient aussi flirté avec les Para-Dices Riders, mais sans succès.



À VOS MARQUES, PRÊTS, LISEZ!

Tous les jours dans
La Presse

SPORTS

Désolé, le Père Noël sera un peu en retard cette année.



Le cinéma-maison chez Audio Centre. Le cadeau de Noël par excellence pour toute la famille.

À Noël, certains cadeaux sont plus appréciés que d'autres. Comme l'ensemble complet Yamaha/PSB cinéma-maison Dolby numérique/DTS incluant un lecteur DVD Toshiba avec 3 films gratuits, un caisson d'extrêmes graves PSB, les pieds et câbles de haut-parleurs, le tout à seulement 1999,99 \$! Audio Centre vous offre aussi un vaste choix d'écrans géants compatibles TVHD ainsi que de lecteurs DVD ou de caissons d'extrêmes graves à partir de 299,99 \$. Mais pour agrandir votre canapé, il faudra aller voir ailleurs. Ouvert de 10 h à 21 h, du lundi au vendredi, jusqu'à Noël!

audio centre
9100, boul. Cavendish, en face d'Ikea • (514) 731-2772
www.audiocentre.com

Aujourd'hui, M^{gr} Gaillot ne nommerait pas Denis Vadeboncoeur curé d'une paroisse

Agence France-Presse

PARIS — L'ancien évêque d'Evreux (ouest de Paris) Jacques Gaillot, entendu en tant que témoin par la police, jeudi, dans le cadre de l'enquête sur le prêtre québécois soupçonné de pédophilie, Denis Vadeboncoeur, a estimé hier qu'« en douze ans nous avons tous évolué sur la pédophilie ».

« En douze ans nous avons tous évolué sur la pédophilie », aujourd'hui l'opinion publique, moi-même et tous les évêques sommes plus avertis », a-t-il confié à l'AFP. « Aujourd'hui, je ne le nommerais pas curé d'une paroisse », a-t-il ajouté, à propos de Denis Vadeboncoeur.

M^{gr} Gaillot a affirmé avoir répondu au souci « pastoral » du supérieur provincial des religieux de Saint-Vincent de Paul au Québec, Pierre Lévesque, à l'égard de ce prêtre « en vraie détresse ».

M^{gr} Gaillot avait entériné en 1988 lors d'un conseil épiscopal la venue dans son diocèse du prêtre, alors que les autorités canadiennes avaient averti dès octobre 1987, par lettres circonstanciées, l'évêché d'Evreux du passé pédophile de Denis Vadeboncoeur.

Ces lettres ont été récemment télécopiées, à sa demande, à M^{gr} Gaillot par les autorités ecclésiastiques au Québec car « elles ont disparu des archives à l'évêché d'Evreux », a-t-il indiqué.

« Tous les documents relatifs à cette période ont disparu. J'ai téléphoné à l'évêché pour qu'on regarde les cahiers de comptes rendus du conseil épiscopal, qui avait pris la décision d'accueil. Mais il manque tous ceux postérieurs à 1982 ».

M^{gr} Gaillot, dont les prises de position anticonformistes lui avaient valu d'être révoqué par le pape en janvier 1995, avait été désigné, après sa sanction, évêque de Parténia, un diocèse « virtuel » disparu depuis le V^e siècle.

Vous avez un CADEAU "AFFAIRE"

CHAISE OPÉRATEUR
DISPONIBLE EN NOIR OU EN GRIS
AJUSTEMENT MANUEL DE LA HAUTEUR
PRIX SUGG. : 72 \$
29⁹⁹*

CHAISE OPÉRATEUR
DISPONIBLE EN NOIR, BLEU, VERT OU GRIS
AJUSTEMENT PNEUMATIQUE DE LA HAUTEUR
PRIX SUGG. : 114 \$
39⁹⁹*

CHAISE OPÉRATEUR
DISPONIBLE EN NOIR, BLEU, GRIS, VERT OU BOURGOGNE
AJUSTEMENT PNEUMATIQUE DE LA HAUTEUR
PRIX SUGG. : 179 \$
59⁹⁹*

CHAISE OPÉRATEUR
DISPONIBLE EN NOIR, BLEU, GRIS, VERT OU BOURGOGNE
AJUSTEMENT PNEUMATIQUE DE LA HAUTEUR
PRIX SUGG. : 202 \$
99⁹⁹*

CHAISE OPÉRATEUR
DISPONIBLE EN NOIR, BLEU, VERT, GRIS OU BOURGOGNE
AJUSTEMENT PNEUMATIQUE DE LA HAUTEUR
BRAS AJUSTABLES EN HAUTEUR
PRIX SUGG. : 248 \$
129⁹⁹*

CHAISE OPÉRATEUR
DISPONIBLE EN NOIR, BLEU OU GRIS
AJUSTEMENT PNEUMATIQUE DE LA HAUTEUR
BRAS AJUSTABLES EN HAUTEUR
DOSSIER AJUSTABLE
PRIX SUGG. : 343 \$
169⁹⁹*

POSTE INFORMATIQUE
FINI ÉBÈLE
DIMENSIONS : 52" L X 34" P X 30" H
PRIX SUGG. : 264 \$
139⁹⁹*

POSTE INFORMATIQUE
FINI CÉRISIER ITALIEN
TIROIR FILIÈRE
ESPACE POUR CPU
CAPACITÉ DE 28 CD
DIMENSIONS : 58" L X 24" P X 41" H
PRIX SUGG. : 409 \$
199⁹⁹*

POSTE INFORMATIQUE
FINI AÇAJOU
TIROIR UTILITÉ
ESPACE POUR CPU
TIROIR CLAVIER 33"
CAPACITÉ DE 36 CD
DIMENSIONS : 48" L X 24" P X 62" H
PRIX SUGG. : 339 \$
179⁹⁹*

POSTE INFORMATIQUE
FINI HÊTRE DORÉ
TIROIR UTILITÉ
TIROIR FILIÈRE
CAPACITÉ DE 54 CD
DIMENSIONS : 48" L X 48" P X 58" H
PRIX SUGG. : 440 \$
249⁹⁹*

BIBLIOTHÈQUE
FINI CHÊNE NATUREL
DIMENSIONS : 28" L X 10" P X 66" H
PRIX SUGG. : 90 \$
49⁹⁹*

POSTE INFORMATIQUE
FINI AÇAJOU OU ÉBÈLE NATUREL
SUPPORT À CPU MOBILE
TIROIR CLAVIER 27"
CAPACITÉ DE 18 CD
DIMENSIONS : 30" L X 20" P X 53" H
PRIX SUGG. : 163 \$
89⁹⁹*

POSTE INFORMATIQUE
FINI NOIR SUR ÉBÈLE OU MIEL
TIROIR UTILITÉ
TIROIR CLAVIER 30"
CAPACITÉ DE 27 CD
DIMENSIONS : 48" L X 24" P X 54" H
PRIX SUGG. : 305 \$
159⁹⁹*

MARCHÉ CONCLU

Du lundi au samedi dans
La Presse

ÉCONOMIE

FOURNITURES DE BUREAU
Denis
OFFRE EN VIGUEUR JUSQU'AU 24 DÉCEMBRE 2000. CERTAINS ARTICLES PEUVENT ÊTRE LIMITÉS À UN PAR CLIENT ET/OU JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS. AUCUNE COMMANDE NE SERA DIFFÉRÉE. * ASSEMBLAGE REQUIS ** TERRITOIRES LIMITÉS

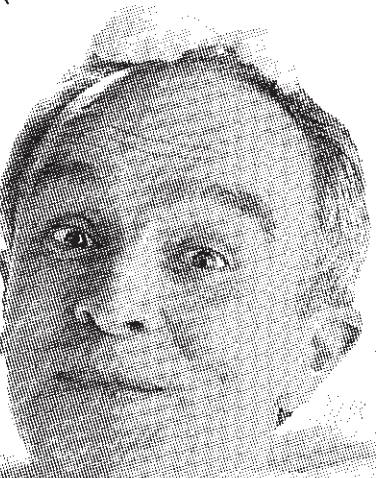
COMMANDES TÉLÉPHONIQUES ACCEPTÉES • OUVERT 7 JOURS
MAGASIN EN LIGNE : www.denis.ca

NOUVEAU POINTE-CLAIRE 2355, RTE TRANSCANADIENNE (ANGLE DES SOURCES) (514) 428-8044
ANJOU LES GALERIES D'ANJOU (514) 351-1055
BROSSARD 7503, BOUL. TASCHEREAU O. (450) 656-4840
GATINEAU 120, BOUL. DE L'HÔPITAL (819) 561-5611
LAVAL 2990, BOUL. LE CORBUSIER (450) 687-8682
OTTAWA 850, INDUSTRIAL AVENUE (613) 739-8900
QUÉBEC 1415, BOUL. CHAREST O. (418) 682-3113
ST-JÉRÔME 291, DE VILLEMURE (450) 438-4111
TROIS-RIVIÈRES 2450, BOUL. DES RÉCOLLETS (819) 376-2538

MasterCard VISA AMERICAN EXPRESS
9 MAGASINS ET SALLES DE MONTRE

LIVRAISON GRATUITE**
MÊME LE SAMEDI

Votre voiture
est prête!



Montréalaise morte en Grèce: on envoie le mauvais cadavre

CHRISTINE PIROVOLAKIS
Presse Canadienne

ATHÈNES — Deux femmes qui se sont noyées lorsqu'un traversier grec a sombré dans la mer Egée, en septembre, ont été victimes d'une tragique erreur d'identification.

Selon des informations publiées dans le Kathemerini et confirmées par l'agence de nouvelles ANA, le cadavre de l'une des femmes a été envoyé au Canada pendant que sa famille la recherchait, et l'autre, qui aurait dû

être envoyé au Canada, est resté pendant plus de deux mois dans une morgue d'Athènes sans être réclamé.

Paraskevi Triantafyllou, âgée de 60 ans, a perdu la vie lorsque le traversier Express Samina a sombré, le 26 septembre, près de l'île de Paros. Son corps avait été transporté à Paros en même temps que ceux de plusieurs autres victimes.

Le neveu d'une autre victime a identifié par erreur le corps de M^{me} Triantafyllou comme étant celui de sa tante.

VEUILLEZ JOINDRE ET EXPÉDIER AVEC VOTRE DON DÈS MAINTENANT

Repas complet pour Noël—\$1,97



Nous avons besoin de votre aide pour servir des repas chauds ou d'autres services essentiels aux personnes qui ont faim, qui sont sans abri et qui souffrent dans la région de Montréal en cette période de Noël.

Pour seulement \$1,97, vous pouvez procurer un repas chaud ou d'autres services vitaux qui pourraient être le point de départ pour une nouvelle vie.

S'il vous plaît, aidez nous à donner de la nourriture et des soins à ceux qui ont faim, aux sans-abri et ceux qui souffrent en postant votre don dès maintenant.

- ☐ \$19,70 pour aider 10 personnes ☐ \$39,40 pour aider 20 personnes
☐ \$59,10 pour aider 30 personnes ☐ \$78,80 pour aider 40 personnes
☐ \$197 pour fournir 100 repas ou des services essentiels
☐ \$_____ pour aider autant de personnes que possible

Pour facturer votre don sur votre carte de crédit Visa/MasterCard, veuillez appeler au 514-523-5288.

Les montants mentionnés sont des coûts moyens et comprennent les frais de préparation et de service des repas. Un reçu d'impôt vous sera expédié par la poste.

Nom _____

Adresse _____ App. _____

Ville/Prov./Code Postal _____

Téléphone(_____) _____



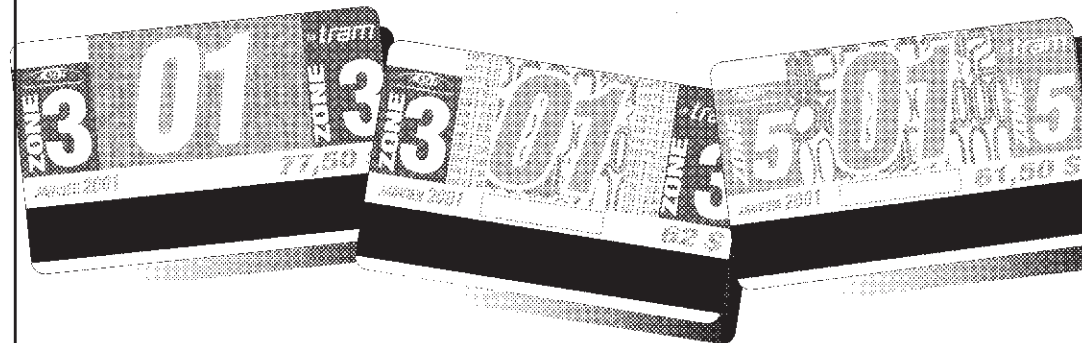
Veuillez faire votre chèque payable à:
LA MISSION BON ACCUEIL
C.P. 894, Succursale A, Dépt. 51273
Montréal, QC H3C 2V8
Situé au: 1490 Saint-Antoine Ouest
www.mbawhm.com

NOTRE 108 IÈME ANNÉE DE SERVICE À MONTRÉAL

•Train•Autobus• •Métro• à volonté

pour seulement

quelques dollars par jour !



Tarifs • Carte mensuelle TRAM et carte de trains*

En vigueur le 1^{er} janvier 2001.

	Ordinaire	Intermédiaire ⁽¹⁾	Réduit ⁽¹⁾
Zone 1⁽²⁾	48,50 \$	----	22,50 \$
Zone 2	62,00 \$	49,50 \$	35,50 \$
Zone 3	77,50 \$	62,00 \$	44,00 \$
Zone 4	91,00 \$	73,00 \$	52,00 \$
Zone 5	107,50 \$ 91,50 \$*	86,00 \$ 73,00 \$*	61,50 \$ 52,50 \$*
Zone 6	128,00 \$ 109,00 \$*	102,50 \$ 87,00 \$*	73,00 \$ 62,00 \$*
Zone 7	150,00 \$	120,00 \$	85,50 \$
Zone 8	170,50 \$	136,50 \$	97,00 \$

(1) Le tarif réduit est offert aux personnes de 65 ans et plus ainsi qu'aux étudiants de moins de 18 ans. Le tarif intermédiaire est offert aux étudiants à temps plein de 18 à 21 ans. Ces tarifs sont offerts sur présentation d'une carte d'accès émise par l'AMT ou une carte d'identité émise par la STRSM, la STL et la STCUM pour les tarifs réduits.

(2) Pour la zone 1, l'AMT adopte par référence le titre de transport de la STCUM, la CAM.

* Accès limité aux trains de banlieue de l'AMT seulement.

- Les gares Du Ruisseau et Bois-Franc de la ligne de trains de banlieue Montréal / Deux-Montagnes feront désormais partie de la zone 2.
- Sur la desserte trainbus 935, l'Express Le Carrefour et l'Express TCV, le titre mensuel accepté est la TRAM.

Également disponibles :

Les tickets-train en carnet de six ou le tarif en espèces.

Pour renseignements : (514) 288-6287

Exceptionnellement, les cartes TRAM de janvier 2001
seront disponibles à compter du 29 décembre 2000 seulement.

La carte mensuelle d'une zone est toujours acceptée dans les zones portant un numéro inférieur. Plus de détails sur les horaires et les autres tarifs dans les différents points de vente, gares et terminus.

AMT
Agence métropolitaine de transport

Renseignements généraux :
(514) 287-TRAM 1 (888) 702-TRAM (sans frais)
www.amt.qc.ca

Le transport en commun, suffit de s'en servir !

**UNIROYAL Tiger Paw
Ice & Snow**
59⁹⁵\$
UN PRIX SANS
MAUVAISE
SURPRISE

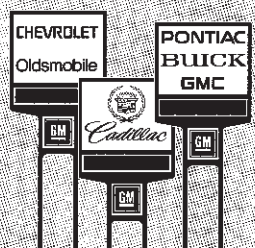
P155/80R13
P185/75R14 à 79,95 \$
P205/75R15 à 89,95 \$
Pose, valve et équilibrage inclus

Batterie ACDelco (ACD70-60) 89⁹⁵\$ **INSTALLATION INCLUSE!**
Garantie 5 ans

VIDANGE D'HUILE incluant une inspection en 15 points**	FREINS DURASTOP^{MC} (avant) *	ANTIGEL D'ESSENCE (150 ml)	SUPPLÉMENT D'HUILE MOTEUR (350 ml)
28⁹⁵\$	119⁹⁵\$ À partir de	89¢	5⁹⁹\$
INSPECTION EN 35 POINTS Lave-glace inclus!	PARE-BOUE NOIRS pour Cavalier et Sunfire***	DÉGLACEUR DE SERRURES (300 g)	DÉTÉRSIF D'ESSENCE POUR INJECTEUR (350 ml)
54⁹⁵\$	9⁹⁹\$	6⁹⁹\$	10⁹⁹\$



**Service
Goodwrench**
Bien fait. À temps.



1 800 463-7483

www.goodwrench.gmcanada.com

Ces offres s'appliquent à la plupart des voitures et camionnettes GM. Toutes taxes et droits en sus. Prix en vigueur jusqu'au 31 décembre 2000. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Pour tous les détails et conditions, voyez votre concessionnaire participant du Québec. * Cette offre ne s'applique pas aux Corvettes. ** Cette offre ne s'applique pas aux Corvettes ni aux camions à moteur diesel. *** Installation en sus. ^{MC}DuraStop est une marque de commerce de ACDelco.

2897147

2810871

Deux commerces de mets chinois pour emporter condamnés à une amende de 2000\$

RAYMOND GERVAIS

Deux commerces de mets pour emporter, propriétés d'un même individu, ont écopé hier d'un total de 2000 \$ d'amende, après que le propriétaire, An Dang Than, eut été reconnu coupable de malpropreté et d'avoir conservé des aliments périssables à des températures inadéquates.

Le premier établissement fautif est le BBQ Hoang Danh, 1071, boulevard Saint-Laurent, à Montréal. L'infraction remonte au 21 décembre 1999.

Le rapport des inspecteurs du service de l'Environnement de la Communauté urbaine de Montréal, division des aliments qui a été déposé en preuve devant la Cour est fort explicite sur l'état lamentable dans lequel se trouvait le commerce.

Le document précise notamment que les murs de céramique de l'aire de préparation étaient gras, tachés et couverts de dégoulinades d'aliments. Les joints de la céramique étaient remplis de crasse noire tandis que certaines tuiles étaient brisées. Le plafond était noirci par la fumée et le plancher de céramique n'était guère plus propre que les murs. Il était recouvert de gras et il y avait une forte accumulation de graisse et de crasse le long des murs près des appareils de cuisson. Les éviers étaient sales et des aliments y avaient été placés pour décongeler. Les ustensiles servant à la cuisine étaient mal lavés, collants et gras. Les appareils de cuisson étaient enduits d'une épaisse couche de graisse jaunée ou calcinée. La hotte de ventilation était noircie de graisse calcinée. Les tables de travail étaient incrustées de saleté et de graisse.

Quant au second commerce, Banh Mi Thanh Cong, 9C, rue de La Gauchetière, Est, les inspecteurs y ont constaté que différents aliments étaient conservés à des températures favorisant le développement de bactéries, soit à des températures variant de 16 à 17 degrés, alors qu'ils auraient dû normalement être maintenus chauds à au moins 60 degrés, ou réfrigérés à au plus 4 degrés. Cette dernière infraction a été constatée le 10 janvier dernier.

Par ailleurs, une fruiterie, la Fruiterie 140, 740, chemin Côte-Vertu, à Saint-Laurent, a été condamnée à une amende de 1600 \$ après avoir reconnu sa culpabilité à des accusations de malpropreté et d'avoir conservé des aliments à des températures inadéquates.

Les deux infractions ont été commises le 24 mai dernier et le commerce a été vendu depuis. Une récente inspection a démontré que la situation était corrigée.

Les rapports des inspecteurs précisent notamment que les tablettes de vente au détail et de l'entrepôt étaient sales. Le fond des comptoirs réfrigérés étaient couverts de coulures de saletés, de moisissures et de débris limoneux. De plus, la cuve utilisée pour le nettoyage était dans un état déplorable par le manque d'entretien.

Au chapitre de la température des aliments, un comptoir réfrigéré dans lequel on retrouvait du fromage, du yogourt, des oeufs et des melons d'eau, était de 12 degrés, soit huit degrés au-dessus de la limite acceptable.

Selon les témoignages entendus, la situation est maintenant corrigée. Finalement, le restaurant Dynastie de Chine, 3339, boulevard des Sources Est, à Dollard-des-Ormeaux, a écopé une amende de 1000 \$ après avoir été reconnu coupable de malpropreté.

L'infraction a été constatée le 25 février 2000.

Lors de l'inspection, les représentants de la CUM ont noté que les chariots où l'on conserve les aliments étaient incrustés de particules d'aliments séchés et collés. Que la base du malaxeur était sale et rouillée et que la base du tamis était recouverte de graisse. Il y avait également des moisissures sur les joints d'étanchéité séparant le mur et le rebord du lave-vaisselle.

Les tablettes de la chambre froide étaient rouillées et recouvertes d'aliments.

Dans la section buffet de la salle à manger, le plancher et le pourtour des murs étaient encrassés. Le plafond et les conduits d'aération étaient recouverts de moisissure. La hotte de ventilation au-dessus du grill était sale et grasseuse. Une couche de poussière recouvrait le pare-haleine de la table chaude du buffet. Un dépôt brunâtre recouvrait le dessus de la table chaude pour les soupes. Les portes se trouvant sous le buffet étaient sales, noircies et grasseuses. La vaisselle prête à être utilisée était sale.

École du samedi

pour les jeunes de 9 à 13 ans et 14 à 17 ans
anglais,
début de session : 13 janvier

Centre-ville (514) 849-8393
poste 709, 719
1450, rue Stanley
www.ymcamontreal.qc.ca/langues

Hochelaga-Maisonneuve (514) 255-4651
4567, rue Hochelaga
www.ymcahm.com

Peel
Viau

LE CANCER, UNE QUESTION DE VIES

FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

www.fqc.qc.ca
1 800 363-0063

parce que derrière chaque cancer il y a une vie.

Gérard Samuel
FOURURES

- Fabricant depuis 1958.
- Agneau renversé "Christ"
- Mouton mérino d'Espagne
- Cuir d'agneau exclusif
- Manteau de lainage
- Collection de fourrures exceptionnelle
- Prêt à porter et sur mesure

1460, boul. Le Corbusier, Laval
Sortie 8, Autoroute 15
Tél. : (450) 681-1618

Matelas et oreillers suédois

• Confectionné à partir d'un matériau unique, TEMPUR est un produit suédois approuvé par la NASA.

• L'un des 18 produits admis au Temple de la renommée de la technologie spatiale américaine.

• Procure un sommeil plus profond, plus récupérateur en soulageant les points de pression.

• Idéal pour personnes stressées ou ayant des problèmes physiques (maux articulaires, douleurs musculaires, etc.)

Comme si vous flottiez dans l'espace !

8025, boul. Taschereau, Brossard, Qc J4Y 1A4 • 450.445.1216 • 1.877.NAHTAJO

NAHTAJO MEUBLE ACCESSOIRES

Le Grand Solde Avant Noël

Sac à dos SEKOIA weekend 40 litres 69⁹⁹ Valeur de 89,99	Sac à dos SEKOIA Urbain 25 litres 39⁹⁹ Valeur de 49,99	skis paraboliques Dynastar Easy 149⁹⁹ Valeur de 325	Lunettes de ski SMITH V3 Regulator 1999-2000 69⁹⁹ Valeur de 129,99	Trottinettes 8 modèles différents de 99⁹⁹ à 599⁹⁹
Raquettes à neige ATLAS À partir de 69⁹⁹	Mini-skis MAGIC BLADE 99 cm Valeur de 299,99 179⁹⁹	Lunettes de ski SMITH Sundance Classic 2000/2001 Seulement 39⁹⁹	Casque de ski LEEDOM Scream Hp Spécial édition 2000 169⁹⁹ Valeur de 229,99	Ideal pour Noël!

SKI ALPIN Salomon Symbio 4 Femme Valeur 225 \$ 99⁹⁹ Nordica Trend DX Homme et femme Valeur 219,99 \$ 169⁹⁹ Nordica Next 57 Homme Gr. 10 à 15 Valeur 349,99 \$ 249⁹⁹ Nordica Trend LX Homme et femme Valeur 319,99 \$ 249⁹⁹	SKI ET FIXATIONS Atomic 9.18 ou 9.18 L Avec fixations Tyrolia TD8 Élévateur inclus Seulement 635 \$ Rossignol T-Power Avec fixations Rossignol FTX 105 PRO Élévateur inclus Seulement 775 \$ Ski Rossignol CUT 10.4S Fixations Ross FD60 ou 65 Bâtons Scott PRO Élévateur 10 mm Sac à ski ALS Seulement 349 \$	PLANCHES À NEIGE Liquid Cruise Fix-Em • M-Boot Liquid Impact 5150 Falcon Valeur jusqu'à 169,99 \$ AU CHOIX 89⁹⁹ SKI DE FOND ensemble complets Karhu Nordic Rossignol NNN + 3 Touring ou Merrell Prism Fem Bâtons Swix Nordic Sac et ceinture Lowe Alpine Au bas prix de 199⁹⁹ \$ Inst. 8 \$ en sus Fisher Splitkein Touring ou Lillehammer Ross NNN T3 Touring (fixations) Alpine NNN 108 ou Salomon Escape 3 et Vitane 3 (bottes) Bâtons Swix Nordic Sac et ceinture Lowe Alpine Au bas prix de 239⁹⁹ \$ Inst. 8 \$ en sus Fisher Sport Glass 2001 Salomon SNS Profil (fixations) Salomon Escape 6 ou Vitane 6 (bottes) Bâtons Exel Maxima Sac et ceinture Lowe Alpine Au bas prix de 369⁹⁹ \$ Inst. 8 \$ en sus
--	--	---

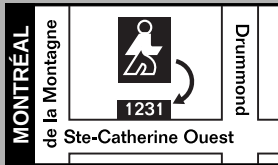
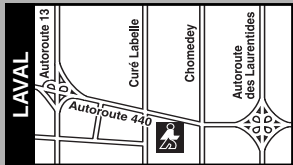
TYROLIA SALOMON ROSSIGNOL LOOK

OBTENEZ 50%* DE RABAIS SUR NOS FIXATIONS DE SKI ALPIN

* À l'achat de ski. Détails en magasin.

Achetez en ligne www.andrelalondesports.com

MONTRÉAL 1231 STE-CATHERINE OUEST
BROSSARD 7250, BOUL. TASCHEREAU
LAVAL 3900, AUTOROUTE 440 OUEST
JOLIETTE 20, PLACE BOURGET
REPENTIGNY 256, RUE NOTRE-DAME
TROIS-RIVIÈRES 4520, BOUL. ROYAL, CARREFOUR TROIS-RIVIÈRES OUEST
INFO : 1 888-LALONDE MTL : (514) 990-5420



Les marchandises ne sont pas nécessairement disponibles dans tous nos magasins. Il peut y avoir des photos à titre indicatif. Aucune commande valide jusqu'au 24 déc. 2000



***Bibliothèque
et Archives
nationales***

Québec 

La Presse

16 décembre 2000

Page A26 manquante

***Bibliothèque
et Archives
nationales***

Québec 

La Presse

16 décembre 2000

Page A27 manquante

Des jeunes Québécois s'initient à la coopération internationale

DENIS LAVOIE

ILS ONT ENTRE 18 et 21 ans, sont encore aux études, et se préparent à vivre un stage dans des pays pauvres, sous les auspices d'un organisme international, leur formation étant assumée par Québec sans frontières. Ce sont surtout des filles et elles sont enthousiasmées par l'expérience qu'elles s'approprient à vivre.

Pour ceux qui ont déjà effectué pareil stage d'initiation à la coopération internationale, le seul fait de

vivre dans un milieu si différent qu'a pu l'être par exemple le Burkina Faso pour Véronique Frigon, d'Alma, a constitué une véritable « révélation » inattendue.

En fait, la jeune Québécoise a ainsi découvert les vrais enjeux de la mondialisation et surtout pris conscience, à son retour chez elle, qu'elle connaissait bien mieux le village de brousse où elle avait vécu quelques semaines seulement, que sa propre région, le Lac-Saint-Jean. La voilà donc qui oeuvre aujourd'hui dans un organisme régio-

nal de coopération internationale (Centre de solidarité international du Saguenay—Lac-Saint-Jean), pour convaincre ses concitoyens de l'importance de l'aide au développement international.

C'est dire comment un simple stage de quelques semaines à l'autre bout du monde peut être enrichissant pour des jeunes. Véronique Frigon avait pourtant beaucoup voyagé auparavant. Mais, de faire corps avec une communauté, de vivre dans une famille africaine et de participer à des projets de dé-

veloppement locaux a fait davantage que bien des cours d'économie ou de sociologie.

Porte d'entrée

Si aujourd'hui le programme Québec sans frontières est ainsi la porte d'entrée pour les jeunes qui veulent connaître la réalité que vivent les pays moins riches, tous les chemins semblent mener à l'aventure du développement international.

Ainsi, c'est pour avoir fait un stage d'études au Danemark,

qu'Amélie Hamilton, étudiante à l'École des hautes études commerciales, s'est ouverte à l'économie des pays en développement et s'est découvert un intérêt pour la coopération internationale. Aujourd'hui, elle est une ardente propagandiste de la coopération et se trouve un peu seule à voir les désavantages de la mondialisation dans ce milieu des HEC qui a une vision tout autre de ce courant économique. L'été prochain, elle ira au Brésil pour participer, avec une dizaine d'autres jeunes Québécoises, à un projet de santé et d'éducation communautaire, sous l'égide du Club 2/3.

Son amie Ariane Leblanc, aussi originaire de Longueuil, sera de cette équipe. Elle ira séjourner pendant quelques semaines dans une communauté locale, un bidonville semble-t-il, au Brésil. Étudiante en éducation à l'UQAM, elle rappelle que Québec sans frontières lui permet de bien se préparer à son stage à l'étranger. En effet, elle a déjà dû passer à travers une sélection très sévère, et suivi des cours de préparation, dont l'apprentissage du portugais. Elle sait ce qui l'attend, qu'elle vivra dans une famille assez pauvre et que son « travail » n'aura rien à voir avec sa formation d'enseignante.

Collecte de fonds

Ariane Leblanc raconte encore que comme tous les participants au programme Québec sans frontières, elle devra entreprendre une collecte de fonds pour payer une partie des coûts de sa participation. Elle devra également donner des conférences à son retour, pour sensibiliser d'autres jeunes aux réalités du Sud.

Cette future enseignante connaissait déjà cette réalité de l'Amérique du Sud, son parrain étant missionnaire au Pérou depuis une vingtaine d'années. Elle suit donc un peu les traces de son parrain et raconte que bien qu'il ne faille pas d'expérience pour participer à un stage en pays en développement, il faut tout de même « être extrêmement motivé ».

Or, des jeunes Québécois motivés pour la coopération il y en a, et il y en aura sans doute davantage avec le programme Québec sans frontières, affirme Nicolas Diotte, qui a connu sa première expérience de coopération internationale il y a dix ans, et qui oeuvre aujourd'hui dans un organisme communautaire pour jeunes (Club 2/3 à Québec). C'est d'ailleurs cette belle occasion offerte aux jeunes de vivre un stage de coopération internationale qui l'intéresse dans Québec sans frontières.

Pour cet accompagnateur, le fait pour un jeune de vivre un stage dans un pays étranger est une formation très enrichissante. C'est après son séjour au Pérou que Nicolas Diotte s'est lui-même orienté vers une carrière dans la coopération internationale, en optant pour une action auprès des jeunes.

« Québec sans frontières est un tremplin, la référence ultime en matière de formation à la coopération internationale », laisse entendre Nicolas Diotte. En fait, le Québec par l'intermédiaire de ce programme du ministère des Relations internationales et son Secrétaire à l'aide internationale, serait devenu un haut lieu de formation à la coopération internationale. Tous les organismes non gouvernementaux, même les plus petits, peuvent aujourd'hui bénéficier de ce programme de stages à l'étranger, assorti d'une préparation adéquate et d'un suivi au retour.

On offre même aujourd'hui des occasions aux stagiaires de retour au Québec de poursuivre leur expérience de coopération à l'intérieur d'un organisme québécois de coopération internationale.

Renseignements : 1 800 811-3350
www.agoci.qc.ca

SUPERVENTE DES FÊTES!

Jupe à motif «python» pour femmes 5,99
coupe aux genoux entièrement doublée avec fente sur le côté

Heures d'ouverture des Fêtes
Du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 21 h 00
Samedi, de 9 h à 17 h
Dimanche, de 10 h à 17 h

FEMMES

- Hauts mode en lycra 6,99
styles et teintes variés
- Hauts en dentelle à partir de 7,99
- Chandails en chenille.....14,99 - 19,99
teintes variées, col en V, montant ou roulé
- Hauts de fantaisie pour Noël à partir de 9,99
- Chandails bouclés 14,99
teintes variées, mélange de laine
- Pantalons en faux cuir et à motif crocodile ..19,99
doublé, 5 poches et 2 poches, à jambes larges
- Coordonnés crêpés pour Noël
jupes 7,99 - 15,99
pantalons 14,99 - 19,99
vestons 29,99
- Jupe longue en faux cuir et doublure 19,99
- Vestons en PVC à partir de 14,99
teintes variées à carreaux
- Pantalons de suède entièrement doublé...29,99
- Robe de chambre en ratine de coton 11,99
100 % coton, styles et teintes variés
- Robes de Noël 15,99 - 29,99
velours, lurex, ottoman, filet
longue ou courte
- Vestons de suède 29,99
coupe denim entièrement doublée
- Vêtements de nuit
pyjama de flanelle coordonné 7,99 - 12,99
slips de nuit en lycra et dentelle
(court ou long).....12,99 - 14,99
vaste choix de culottes en lycra.....3/10,00
- Cardigans en chenille épaisse 16,99
- Accessoires d'extérieur à partir de 5,99
angora, polar, laine, 100 % cuir
- Gilets en PVC 14,99
à carreaux / molleton réversible
- Nouvelles idées-cadeaux sensationnelles

HOMMES

- Chemises de flanelle à carreaux 7,99
teintes variées
- Paquet de chemises de velours côtelé 2/20.00 ..ch. 11,99
100 % coton
- Chandails en chenille 11,99 - 14,99
col roulé, montant ou en V
- Hauts sport à la mode ch. 9,99
styles variés
- Gilets en PU 9,99 - 14,99
en molleton réversible avec capuchon
- Chemises sport en rayonne 4,99
- Chemises habillées 2/20,00 ch. 11,99
choix de teintes et de textures
- Chandails de laine à col en V 11,99
- Vestons sport en PVC «polyfilled» ..29,99 - 39,99
style réversible ou long
- Pantalons sport 24,99
style cargo détachable, en coton et nylon
- Chemises en microfibres 14,99 - 19,99
teintes variées
- Chemises sport 7,99

- Pantalons sport de coton 24,99 - 29,99
100 % coton, avec 5 poches, devant plat,
cargo ou coupé jean
- Jeans cargo 19,99
jeans hip-hop
- Vêtements d'extérieur de marque pour hommes
choix de parkas, blousons en duvet,
blousons 3 en 1, blousons de style
aviateur ou «stroller»
- Épargnez jusqu'à 60 %*

Excellentes idées-cadeaux
tenue de détente pour hommes
pantalon de détente en flanelle
(dont la poche devient une poche sac) ..9,99 - 11,99
choix de boxers 3/12,00
pyjama de flanelle 2/pc.....19,99
robe de chambre en ratine de coton 11,99

Vaste choix d'accessoires pour hommes
cravates en soie 2/20,00
jacquard, tissé, ton sur ton
gants de cuir et de suède 19,99
ceintures de cuir / vaste choix 2/20,00
*du prix de vente de la concurrence

Polo piqué à manches longues.....5,99
100 % coton

COHOES

Un look mode à une fraction du prix!

LES SUPER MAGASINS

- 4908, boul. Jean-Talon Ouest.....(514) 739-4065
- Centre d'achat Le Bazar(514) 334-6410
- Carrefour Langelier(514) 255-4558
- Centre Dorval Gardens(514) 636-3080
- Rive-Sud Mail Carnava(450) 671-0041
- Place Versailles.....(514) 355-8410
- Place Henri-Bourassa(514) 327-7348
- Laval 1799, boul. St-Martin O.(450) 682-7424

- Boucherville Promenades Montarville.....(450) 641-0649
- Québec Place Fleur de lys.....(418) 524-7209
- Carrefour Trois-Rivières Ouest(819) 375-8866
- Chicoutimi Place du Royaume.....(418) 545-2245
- Centre Eaton(514) 289-9963
- Complexe Pointe-Claire.....(514) 630-1022
- 409, rue Notre-Dame O.....(514) 849-1341
- 404, rue St-Jacques O.....(514) 849-1341

- Promenades de la Cathédrale.....(514) 982-2454
- Centre d'achat Côte St-Luc.....(514) 489-3807
- Plaza Côte-des-Neiges.....(514) 737-5839
- Carrefour Angrignon(514) 363-1437
- Place Versailles (Radisson)(514) 353-5883
- Terrebonne Galeries Terrebonne.....(450) 964-7807
- Châteauguay Centre d'achat rég.....(450) 698-0938
- Neufchâtel Carrefour Neufchâtel(418) 847-4215

ACHETEZ LE TÉLÉPHONE... ET EXPÉDIEZ-LE GRATUITEMENT!

À partir de | 99,99\$

C'est tout un Noël Xpresspost! Pour un temps limité, achetez un téléphone sans fil prépayé chez Postes Canada et expédiez-le GRATUITEMENT* avec Xpresspost. Envoyer à cette personne spéciale l'un des cadeaux les plus courus pour les fêtes n'a jamais été aussi facile... grâce à Postes Canada.

ma POSTE À MOI

Des timbres et bien plus!

* Disponible seulement dans les Bureaux de poste participants. Jusqu'à l'épuisement des stocks. Ne peut être combinée à aucune autre offre. Détails sur place. Expédition gratuite avec Xpresspost au Canada seulement.

MC Parlez à la carte est une marque de commerce de Rogers Sans-fil inc. - Rogers Communications inc. Utilisée sous licence.

MC Solo est une marque de commerce de Nortel Networks utilisée sous licence par Bell Mobility.

MC Les logos Clearnet et Payez et Parlez sont des marques de commerce utilisées sous licence par Clearnet Communications inc.

MC Fidomatic est une marque de commerce de Microcell Solutions inc.

+

281 5267

Fred Faucher et Marcel Demers passeront les Fêtes en prison

Presse Canadienne

QUÉBEC — Fred Faucher et Marcel Demers, les deux têtes dirigeantes des Rock Machine-Bandidos arrêtées la semaine dernière, passeront les Fêtes derrière les barreaux. Mais ils ne seront pas seuls, puisque la grande majorité des 15 personnes écrouées lors de la rafle policière leur tiendront compagnie.

Par la voix de leur avocat, Demers et Faucher ont demandé que leur enquête sur remise en liberté soit remise au 22 janvier. D'ailleurs, tous ceux qui ont défilé hier matin devant le juge Yvon Mercier ont demandé une remise à l'an prochain.

Les avocats veulent prendre le temps d'étudier la preuve détenue contre leurs clients avant de tenter de les faire remettre en liberté provisoire. Comme il s'agit d'une longue enquête policière, comprenant beaucoup d'écoute électronique, la preuve est très volumineuse. Les avocats auront donc des caisses de documents à éplucher.

Tous les détenus ne subiront pas leur enquête sur remise en liberté en même temps. Selon les explications du procureur de la Couronne, Me Alain Gaumond, les enquêtes des membres de chacune des trois cellules seront regroupées. Ainsi, certains des accusés tenteront de recouvrer la liberté le 9 janvier, d'autres le 11, tandis que ce sera le 22 janvier pour Demers et Faucher.

Sur les 15 personnes arrêtées la semaine dernière, une seule a pu retrouver la liberté jusqu'à maintenant. Il s'agit de France Garon, l'employée de la Société d'assurance automobile du Québec soupçonnée d'avoir transmis des renseignements au groupe de motards.

EN BREF

Du pot dans une fausse porcherie

La Sûreté du Québec a saisi hier environ 2000 plants de cannabis dans une porcherie de Saint-Joachim-de-Shefford, près de Granby. Les policiers, aidés de leurs collègues de la GRC et de la Sûreté municipale de Granby, ont mis la main sur 1080 plants matures et 980 plants de départ d'une valeur estimée à près de trois millions sur le marché noir. Les maîtres des lieux, absents lors de la visite des policiers, n'avaient négligé aucun moyen de camoufler leurs activités clandestines: histoire de faire croire que du bétail occupait réellement la porcherie, des haut-parleurs laissaient échapper des sons simulants la présence de porcs! Du purin était aussi rejeté à l'extérieur afin de mieux couvrir les effluves de cannabis. L'ancienne porcherie, équipée de systèmes d'éclairage et d'irrigation ultrasophistiqués, servait exclusivement à la culture du cannabis. Aucune arrestation n'a été effectuée mais l'enquête se poursuit, a indiqué la Sûreté du Québec.

Pédophile condamné

Étienne Bédard, reconnu coupable d'attouchements sexuels sur un garçonnet de quatre ans dont sa mère avait la garde, a reçu une peine de 15 mois de prison à purger dans la communauté. Les gestes reprochés au jeune homme de 22 ans, de Loretteville, se sont produits l'été dernier, dans la garderie en milieu familial de sa mère. La garderie a rapidement fermé ses portes, à la suite des accusations contre Bédard. Selon la preuve présentée au tribunal, la jeune victime a expliqué les gestes de son agresseur en prenant la main de sa mère pour la mettre sur son pénis et la faire bouger. Ce qui laisse supposer que l'enfant aurait été masturbé par son agresseur.

Accident mortel

Un accident de la route a coûté la vie à un automobiliste de 26 ans, hier après-midi, à Moisie, sur la Côte-Nord. François Fournier roulait sur le boulevard des Forges lorsque sa camionnette est entrée en collision avec une automobile. Le conducteur de cette dernière, un homme de 51 ans de Maliotenam, a subi de graves blessures et a été transporté au Centre hospitalier de Sept-Îles. Une analyse sanguine a été demandée.

MARCHÉ CONCLU

Du lundi
au samedi
dans
La Presse

ÉCONOMIE

SUIVEZ LE RYTHME

Du lundi
au vendredi
dans
La Presse

ACTUEL

Les diamants

chaîne incluse	Coeur or 14k	Total	Total
		10 pts.	1 ct.
		15 pts.	25 pts.
		25 pts.	288 \$
		50 pts.	488 \$

Pendentif

Qualité SI
or 14k

10 pts.	148 \$
15 pts.	268 \$
25 pts.	488 \$
50 pts.	1688 \$
75 pts.	2688 \$

Boucles d'oreilles

or 14k

10 pts.	88 \$
15 pts.	158 \$
20 pts.	188 \$

33 pts.	488 \$
50 pts.	788 \$
1 ct.	2988 \$

Sondage
léger & léger
Meilleure bijouterie
4 années
consécutives



le Parchemin

DEPUIS 1966

Place des Arts, 175 rue Ste-Catherine Ouest, (514) 849-8333
Métro Berri-UQAM, 505 rue Ste-Catherine Est, (514) 845-5243

Super Solde Noël

Juste à temps pour vos cadeaux et réceptions des Fêtes

Économisez Jusqu'à 75%

Chandelles ivoires classiques
3 x 3 1,99 \$
3 x 6 3,99 \$
3 x 9 5,99 \$
4 x 4 4,99 \$
6 x 6 7,99 \$
Cour. 29,99 \$

Ens. de 4 verres à pied Bormioli dimensions variées
\$12⁹⁹
Cour. 39,99 \$

Service à pâtes alimentaires
5 pièces, grand bol de 12 po et 4 bols individuels de 8 po
\$14⁹⁹
Cour. 59,99 \$

Sélection de chandeliers en fer forgé
\$14⁹⁹
Cour. 29,99 \$

Cuiseur à pâtes et cuiseur polyvalent
4 pièces en acier inoxydable lourd
\$59⁹⁹
Cour. 149,99 \$

Porte-couteaux et couteaux 15 pièces
\$69⁹⁹
Cour. 149,99 \$

Accessoires de service de Noël en céramique
\$12⁹⁹
Cour. 39,99 \$

Service pour 8 pers. comprend ens. complet 5 pièces et
\$79⁹⁹
Cour. 249,99 \$

Service de vaisselle de Noël de 47 pièces
\$79⁹⁹
Cour. 249,99 \$

Service de couverts 72 pièces en acier inoxydable 18/10 Design Solingen
\$99⁹⁹
comprend 12 accessoires de service
Cour. 459,99 \$

Batterie de cuisine antiadhésive 10 pièces Silverstone de Philippe Richard
\$99⁹⁹
Cour. à 299,99 \$

Batterie de cuisine Carrera 10 pièces en acier inoxydable lourd 18/10
\$249⁹⁹
Cour. 599,99 \$

GRATUITE Marmite VALEUR 100 \$
Recevez une marmite assortie de 16 pintes à l'achat d'une batterie de 10 pièces Carrera

BENIX & CO. 7335 BOUL. DECARIE (angle Jean-Talon) 3213 AUTOROUTE 440

IMPORTATEUR D'ARTICLES MÉNAGERS DE QUALITÉ

Horaire des Fêtes
Lun. - vend. 10 h à 21 h.
Sam. 9 h à 17 h. Dim. 10 h à 17 h
Magasinez tôt pour un meilleur choix.
Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

LE FAUBOURG - STE. CATHERINE

Joyeux hockey!

Certificat-cadeaux de 20\$ et 50\$ disponibles dans tous les magasins Sports Gilbert Rousseau

Boutique des produits licenciés de la LNH
Plus de 2000 casquettes et plus de 3000 chandails de hockey en stock.
Un choix impressionnant de T-SHIRT, MANTEAUX, CHANDAILS, ACCESSOIRES à l'effigie de votre club favori. Des marques prestigieuses comme NIKE-CCM-KOHO-BAUER-ZHATS. Si vous cherchez un cadeau spécial à offrir à un sportif, visitez notre boutique située au **MÉGA SPORTS ROUSSEAU** à Laval.

20%
de rabais sur tous les chandails de hockey en magasin

Ensemble hockey de rue Louisville
• jambières 24po modèle PSP24,
• mitaines modèle pst12
• bloqueur modèle psb7
rég.:149.97

119⁹⁹

Gants professionnels EASTON Z-AIR 14.5po.
avec petits sacs à air pressurisé dans les zones de cinglage critiques, pouces ERGO LOCK, rég.: 239.99

159⁹⁹
EASTON AIR avec poignet flottant pour la liberté de mouvement 14.5po rég.:159.99

99⁹⁹

NOUVEAU Patins de loisirs BAUER & K2
Enfin des patins confortables et chauds pour le patinage de loisir. Pour homme et femme.

de **149.99** à **219.99**

Sac Bauer Supreme
modèle BSCB pour adulte 40po x 16po x 16po avec pochettes pour patins rég.:49.99

39⁹⁹

Sac à roulettes Itech jr BG2000S
Sac de hockey avec pochettes pour patins et accessoires avec roulettes pour faciliter le transport. Cadeau idéal pour votre joueur de hockey favori. rég.: 79.99

49⁹⁹

Patins de hockey Nike ignite-6 sr rég.:219.99

99⁹⁹

Bâtons de hockey NIKE IGNITE-5
en graphite et composite avec palette rég.:89.99

49⁹⁹

SHER-WOOD
CONCOURS SHER-WOOD SPORTS GILBERT ROUSSEAU
PARTIE DES ÉTOILES 2001 DE LA LNH
À l'achat d'une (1) paire de patins SHERWOOD dans une des succursales de Sports Gilbert Rousseau vous pouvez gagner 1 forfait pour 2 personnes à la partie des Étoiles à DENVER ou COLORADO comprenant:
• 2 billets pour le match des étoiles • 2 billets d'avion • 1 chambre d'hôtel pour 2 soirs • 500 \$ cdn. en argent

MARCHÉ CONCLU

Du lundi
au samedi
dans
La Presse

ÉCONOMIE

Sports Rousseau

BAUER

VILLE ST-LAURENT
612, boul. Ste-Croix
(514) 747-6072

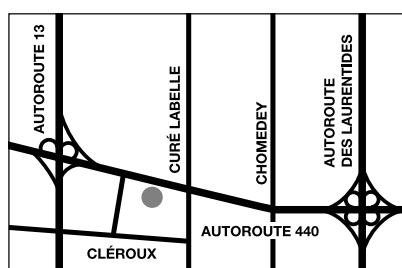
POINTE-AUX-TREMBLES
12510, Sherbrooke Est
(514) 645-1241

DOLLARD-DES-ORMEAUX
3597, boul. St-Jean
(514) 626-7235

GREENFIELD-PARK
3261, boul. Taschereau
(450) 926-0660

MONTRÉAL
5916, rue Papineau
(514) 274-4429

LAVAL (Mega centre)
4440, aut. Laval (440)
(450) 681-8440



HEURES D'OUVERTURE JUSQU'AU 24 DÉCEMBRE: MÉGA CENTRE DU HOCKEY À LAVAL - LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 21H00, SAMEDI ET DIMANCHE DE 9H00 À 17H00. LES AUTRES MAGASINS: DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H30 À 21H00, SAMEDI ET DIMANCHE DE 9H00 À 17H00. Le 25 décembre, 1er et 2 janvier fermés. Ces prix spéciaux sont en vigueur jusqu'à dimanche le 31 décembre 2000. Certaines grandeurs ou couleurs peuvent manquer dans certains magasins.

| REPENTIGNY |

Gel des taxes en 2001

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

L'ensemble des contribuables de Repentigny bénéficiera d'un gel du compte de taxes pour 2001.

Dans son discours sur le prochain budget de la Ville, la mairesse Chantal Deschamps a aussi annoncé que la taxe d'eau est maintenue à 1,60 \$ les 1000 gallons pour les premiers 5000 gallons, mais que pour la consommation de chaque 1000 gallons excédentaires, le coût passe de 2,25 \$ à 2,50 \$.

Le budget 2001 de Repentigny sera en hausse de 2 336 000 \$ pour atteindre 53 921 000 \$.

Le service de la dette, qui a déjà atteint 40 % du budget total de la Ville et qui se situait à 33 % l'année dernière, s'établit présentement à 27,2 %.

Plus à l'ouest, le maire de Deux-Montagnes, Pierre-Benoît Forget, a présenté des prévisions budgétaires de 16 288 300 \$ pour 2001, en baisse de 243 700 \$, sur celles de cette année.

Du même coup, il a indiqué que le budget de la prochaine année comportera une baisse de la taxe foncière de 3 %, ce qui représente environ cinq cents par 100 \$ d'évaluation, soit de 1,538 \$ à 1,491 \$.

« La baisse du compte de taxe aurait été encore plus significative sans notre participation forcée à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui nous coûtera cette année plus de 106 000 \$ », a souligné M. Forget.

Dans ses propos, le maire de Deux-Montagnes a également rappelé que la population avait connu une augmentation de 57 % depuis 1990.

Le maire de la municipalité de Saint-Sauveur, Charles Garnier, a pour sa part annoncé que le budget 2001 prévoit une baisse de taxes variant entre 1 % et 6 % selon les secteurs.

Il y a des coûts qui augmentent et d'autres qui diminuent pour différents services offerts par la municipalité. C'est ainsi que les taxes d'eau grimpent de 160 \$ à 180 \$ et de 210 \$ à 250 \$ par logement selon les secteurs, tandis que la taxe d'égout diminue de 205 \$ à 165 \$ et celle des déchets et du recyclage passe de 80 \$ à 83 \$. La taxe spéciale d'assainissement des eaux est abolie.

Il se pourrait que ce budget soit le dernier comme entité, car si l'on retient les projets de regroupement prônés par la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, la municipalité de Saint-Sauveur pourrait bien fusionner avec le village de Saint-Sauveur-des-Monts au cours des prochains mois. Il est aussi question d'une seule ville pour la MRC des Pays-d'en-Haut ou d'un regroupement avec les deux Saint-Sauveur, Piedmont et Sainte-Anne-des-Lacs.

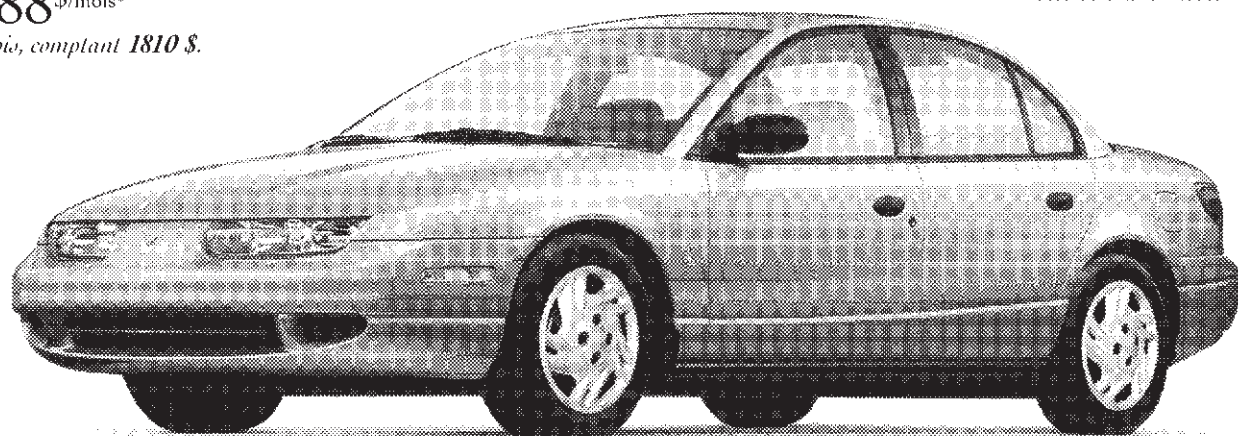


PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse ©

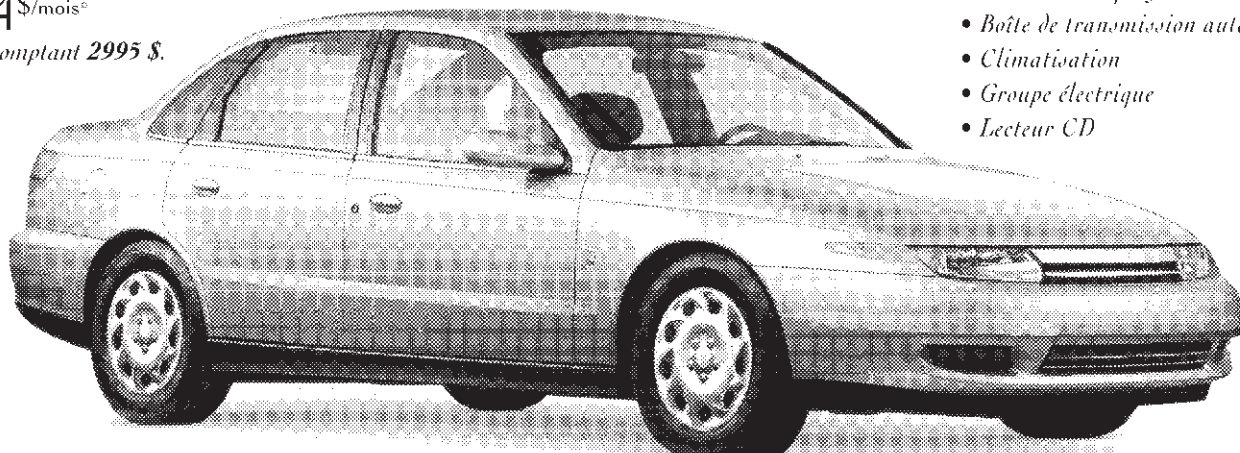
37,3 millions pour les organismes communautaires

Les coprésidents de la campagne Centraide 2000, Charles Sirois (Télesystème) et Robert Brown (Bombardier), ont dévoilé hier, avec la PDG de Centraide du Grand Montréal, Michèle Thibodeau-DeGuire, le résultat des efforts de milliers de sollicitateurs auprès de centaines de milliers de donateurs : 37,3 millions, à mettre à la disposition des organismes communautaires de la grande région de Montréal. Les donateurs en milieu de travail (19,5 millions) constituent la principale source de financement de Centraide, suivis des entreprises (12,1 millions). On note une augmentation de 7,5 % ou 2,6 millions sur les résultats de l'an dernier. C'est dans une ambiance de fête, dans le grand studio du Cirque du Soleil, qu'on a célébré le soutien indéfectible des travailleurs et employeurs montréalais pour la cause de l'entraide communautaire.

Bonne nouvelle : les pétrolières les détestent.

À partir de **188 \$/mois***Bail de 48 mois, comptant **1810 \$**.
PDSF 14 965 \$5,3 L/100 km (53m/g)^o **La SL 2001**

- Panneaux de polymère
- Direction assistée
- Boîte de transmission manuelle

À partir de **284 \$/mois***Bail de 48 mois, comptant **2995 \$**.
PDSF 24 445 \$7,1 L/100 km (40m/g)^o **L'intermédiaire L200 2001**

- Panneaux de polymère
- Boîte de transmission automatique
- Climatisation
- Groupe électrique
- Lecteur CD

Garantie de 5 ans/100 000 km sur le groupe propulseur

Avec une telle consommation d'essence les Saturn 2001 de la série L et S sont parmi les plus économiques de leur catégorie. Les mensualités indiquées tiennent compte du PDSF établi pour les Saturn SL ISA 2001 et L200 ISD 2001 et comprennent le transport, la taxe d'accise et la préparation à la route. L'immatriculation, les taxes et les assurances ne sont pas incluses. Un versement initial vous sera demandé. Ces mensualités sont basées sur un contrat de location de 48 mois assujéti d'un programme de bas kilométrage (80 000 km alloués); chaque kilomètre supplémentaire ne coûte que 12 c. Les taux de location de Saturn de 4,9 % et 4,1 % respectivement pour la SL et la L200. Ces véhicules vous sont offerts au taux de financement à l'achat de 3,9 %. Les détaillants peuvent fixer un prix ou des mensualités moindres.

Achetez en ligne au
www.saturncanada.com 1 888 4SATURN

^oBasé sur une consommation d'essence sur route.
Source: Transport Canada.



Pour faire tout autrement

Saturn Saab Isuzu de Blainville
249, boul. Seigneurie Ouest
Blainville
(450) 437-6317
www.saturndeblainville.saturncanada.com
(Autoroute 15, sortie 25)

Gravel Saturn Saab Isuzu
1, Place Ville-Marie, # 11 180
Montréal
(514) 861-2000
www.gravelauto.com
(Angle Cathcart et McGill College)

Bourassa Saturn Saab Isuzu
1615, boul. St-Martin Est
Laval
(514) 385-9191
www.bourassaauto.com

Mondial Saturn Saab Isuzu
9415, Papineau
Montréal
(514) 385-7222
www.mondial-ssi.com

Saturn Saab Isuzu de Brossard
5950, boul. Marie-Victorin
Brossard
(450) 672-2500
www.gravelauto.com
(Route 132 et pont Champlain)

Saturn Saab Isuzu de Terrebonne
705, boul. des Seigneurs
Terrebonne
www.saturndeterrebonne.saturncanada.com
(Autoroute 25 nord, sortie 22 est)
(450) 964-1374

Décarie Saturn Saab Isuzu
6100, boul. Décarie
Montréal
(514) 342-2222
www.decariesaturn.com
(Angle Van Horne)

West Island Saturn Saab Isuzu
9775, route Transcanadienne
Ville Saint-Laurent
(514) 332-4424
www.westislandsaturn.com
(Autoroute 40 à l'ouest de l'autoroute 13)

MARCHÉ CONCLU

Du lundi
au samedi
dans
La Presse

ÉCONOMIE

EXCLUSIF

Luxueux manteaux en peau d'agneau léger espagnol merinos

POUR FEMMES ET HOMMES

Tailles régulières et petites

Directement du fabricant

Manteaux en peau d'agneau renversé (Shearling)

Robert Arnold
OUVERT Samedi de 9 h 30 à 15 h 30
Lun. au vend. de 12 h à 18 h
9250, av. du Parc (angle Chabanel)
Local 450 • Tél. : 387-5495

Dix-huit mois de prison pour l'homme qui a avalé une bague volée

Presse Canadienne

SHERBROOKE — Le dernier chapitre de l'histoire rocambolesque de Robert Vienneau, qui avait avalé une bague d'une valeur de 16 000 \$ lors du cambriolage d'une joaillerie de Magog, s'est terminé par sa condamnation à 18 mois de détention.

Cette peine lui a été imposée hier par le juge Michel Côté, de la Cour du Québec, à Sherbrooke.

Cette sentence est assortie d'une probation de deux ans interdisant à Vienneau de posséder ce bijou en dehors de son organisme et lui ordonnant, le cas échéant, de le rendre à la police de Memphremagog pour le bénéfice de la victime.

Robert Vienneau avait admis sa culpabilité relativement au vol, le 27 novembre, de cette bague en or de 18 carats, sortie d'un diamant solitaire de 1,48 carat, à la Joaillerie Duvar.

Vienneau, âgé de 34 ans, avait arraché le bijou des mains du commerçant Jean Haman et pris la poudre d'escampette, mais le bijoutier avait réussi à le rattraper et à l'immobiliser au moyen d'une clef de bras, en attendant l'arrivée des policiers.

Le détective Daniel Steben avait déduit que le suspect avait avalé la bague, après l'avoir fouillé sans succès. Des radiographies ont confirmé ses soupçons.

L'avocat de la défense, M^e Jean Leblanc, a soumis que son client avait fait tous les efforts pour évacuer la bague de son système digestif, en se soumettant à des purgations et à une injection visant à dilater son intestin, mais que ces interventions n'avaient pas eu les résultats escomptés.

Il a révélé qu'une intervention chirurgicale pour récupérer le bijou nécessiterait une anesthésie générale, une hospitalisation de deux semaines et trois mois de convalescence, avec les risques que cela comporte. M^e Leblanc a plaidé que son client espère une évacuation de la bague de son organisme par un moyen naturel.

Il a représenté qu'une peine de 18 mois serait suffisante pour l'accusé. Le procureur André Campagna a quant à lui suggéré une sentence ayant un effet dissuasif dans cette affaire. Il s'est par ailleurs dit conscient qu'on ne pouvait obliger le prévenu à se soumettre à une opération.

M^e Campagna a toutefois réclamé une disposition probatoire exigeant une remise de la

bague de 16 000 \$ advenant son évacuation, ou son extraction par une opération si sa présence dans l'organisme causait des complications.

Le juge Côté a de plus astreint Vienneau à se soumettre à une radiographie dans les 15

jours précédant la fin de sa probation si le bijou n'avait pas été récupéré.

Vienneau avait plusieurs antécédents judiciaires et sa dernière condamnation avait été de cinq mois moins un jour, pour un vol, en 1997.

Pour le choix c'est LE ROY

Jonc éternité à diamants or blanc 14k
50 points
 Seulement **469 \$***

100 points
 Seulement **769 \$***

Disponibles: jonc éternité à diamants de **769 \$ à 6,500 \$**

* Financement disponible Une seule adresse depuis 1956

BIJOUTERIE le roy

Joailliers Diamantaires
7139, rue Saint-Hubert
 (angle Jean-Talon) **Montréal (514) 277-3127**
 Lundi au vendredi 10 h à 21 h. Samedi et dimanche 10 h à 17 h
www.bijouterieleroy.com

Le spécialiste du ski de fond au Québec

Touring • Course • Hors piste

- Cliniques de fartage
- Vêtements et accessoires
- Rabais sur équipement complet

Grand choix de raquettes à neige

TUBBS - MSR - ATLAS

André Jac Sport
5520, boul. des Laurentides, Laval
 4 km au nord de la 440 / 6 km au sud de la 640
 (450) 622-2410 / Sans frais 1 800 997-2410

Assemblée régulière du conseil municipal

Montréal

La prochaine assemblée régulière du conseil de la Ville de Montréal aura lieu le lundi 18 décembre 2000, à 14 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (métro Champ-de-Mars).

L'ordre du jour comprend, entre autres, les points suivants :

- Adoption des prévisions budgétaires de la Ville et de ses sociétés paramunicipales pour l'exercice financier 2001
- Règlements portant approbation du budget de fonctionnement des sociétés d'initiative et de développement commercial
- Étalement de la variation des valeurs foncières imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière triennal 2001 à 2003, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale

Les assemblées du conseil sont publiques et comportent une période de questions.

Toute personne qui désire poser une question à un membre du conseil, au cours d'une assemblée, doit se présenter au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, dans les 30 minutes précédant l'assemblée. Il est préférable d'utiliser la porte située du côté ouest de l'hôtel de ville (Place Vauquelin).

Il est aussi possible d'adresser une question écrite à un membre du conseil, soit en la faisant parvenir directement à la greffière de la Ville, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-113A, Montréal H2Y 1C6, soit en remplissant le formulaire disponible dans tout bureau Accès Montréal. Le membre du conseil à qui la question a été adressée y répond lors d'une séance du conseil soit oralement soit en déposant sa réponse écrite au conseil. Une copie en est transmise à la personne qui a posé la question.

La greffière,
Diane Charland

Votre magasin de cadeaux

LA GALERIE DES CADEAUX

horloges à partir de 29⁹⁹ - 59⁹⁹	bougies à partir de 7⁵⁰	dessus de table COQ CAMPAGNARD à partir de 9⁹⁵ - 49⁹⁵	verres DARLINGTON HOLIDAY Whisky (ens. de 4) 29⁹⁵ et verres à soda (ens. de 4) 29⁹⁵ Cruche 29⁹⁵	carafe CARAFE À DÉCANTER avec canard Notre prix : 89⁹⁵
cristal SWAROVSKI Téléphone cellulaire 49⁹⁵ Mini-Rose (broche) 39⁹⁵	argenterie MILIEU DE TABLE À 2 ÉTAGES 74⁹⁵	cordials VERRES À DIGESTIF Concerto Cordial Unique Cordials (ens. de 6) 27⁹⁵	porto VERRES À PORTO avec base affinée en étain (ens. de 4) 39⁹⁵	couverts BRISTOL JUMBO 20 morceaux 149⁹⁵
oriental ENS. À SUSHI (10 morceaux) ENS. À NOUILLES (8 morceaux) à partir de 21⁹⁵	argenterie PLAT DE SERVICE CAVIAR/VODKA 129⁹⁵	argenterie ENS. À CAFÉ Prix sugg. 80 ⁹⁵ Notre prix : 39⁹⁵	service de table ORGANZA 20 morceaux 299⁹⁵	bar TIRE-BOUCHON ALESSI 84⁵⁰
casseroles plus de 50% de rabais Garantie 20 ans Ensemble de casseroles Philippe Richard • 10 morceaux (revêtement anti-adhésif) Silver Stone Dupont avec ustensiles en prime 99⁹⁵ Prix sugg. 260 ⁹⁵ notre prix	casseroles Ensemble de casseroles Philippe Richard • 10 morceaux inox avec ustensiles en prime 129⁹⁵ Prix sugg. 260 ⁹⁵ notre prix	couteaux COUTEAUX TREMPÉS (ens. de 3) Garantie à vie Prix sugg. 160 ⁹⁵ Notre prix : 79⁹⁵	maison GRILLE-PAIN T-FAL 54⁹⁵	maison KITCHEN AID MELANGEUR À PIED (CHROME) Coupon boni pour poêle de 8" en prime Prix sugg. 699 ⁹⁵ Notre prix : 599⁹⁵

PORCELAINE CRISTAL & CADEAUX

LISTE DE MARIAGE

LINEN CHEST

D É C O R D É P Ô T

« Le supercentre de la mode maison »

Garantie

CHAQUE JOUR/TOUTE L'ANNÉE

Si vous trouvez la même marchandise ailleurs à plus bas prix, nous respecterons non seulement ce prix mais nous vous accorderons un rabais additionnel de 10 %

gratuit Service à domicile **331-5260**

Centre Rockland **341-7810**

Place Portobello Brossard **671-2202**

Les Galeries Laval **681-9090**

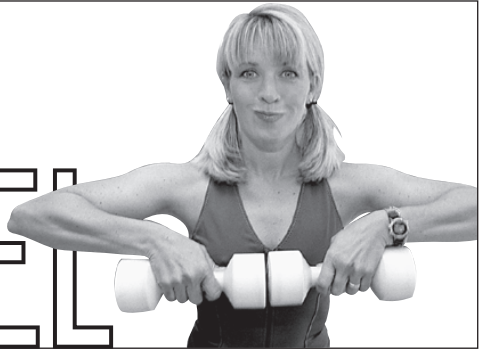
La Cathédrale (Centre-ville) **282-9525**

Tout pour la maison aux prix garantis les plus bas

SUIVEZ LE RYTHME

Du lundi au vendredi dans **La Presse**

ACTUEL



PÈRE NOËL

Pôle Nord (Québec) HOH OHO

À toutes mes petites familles,

Père Noël est pris dans la neige à Jouvence.

Père Noël n'en croit pas ses yeux ! Il voit :

- *des enfants qui patinent*
- *des papas et des mamans en ski de fond*
- *le magnifique Mont Orford*
- *des animateurs qui chatouillent les enfants*
- *et une table tellement garnie que Maman Noël me l'interdit !*

Si vous voulez des cadeaux, Jouvence en est tout un ! Je serai ici tout le Temps des Fêtes.

Appelez-moi pour réserver une place à mes côtés.

1 800-567-3134



2917333A

Procès de 13 motards de Centre-Mauricie : à Québec et non à Shawinigan

Presse Canadienne

TROIS-RIVIÈRES – C’est finalement à Québec et non à Shawinigan qu’aura lieu le procès de 13 motards de Centre-Mauricie accusés de gangstérisme.

Dans la décision qu’il a rendue sur la requête en changement de venue présentée par la Couronne, le juge Jean-Claude Beaulieu estime en effet que les ressources institutionnelles et matérielles disponibles dans le district judiciaire de Saint-Maurice rendent difficile la tenue d’un procès d’une durée de trois à cinq mois.

Le juge écrit dans sa décision, que la seule salle d’audience pouvant accueillir un jury ne peut être occupée sur une aussi longue période de temps sans créer des inconvénients majeurs à l’ensemble des intervenants au palais de justice de Shawinigan.

L’un de ces inconvénients est la sécurité des personnes qui auront à intervenir dans ce procès. Le juge relève non seulement le manque de locaux disponibles pour la Couronne, la défense et leurs témoins, mais aussi l’absence de stationne-

ment et de sorties sécuritaires et confidentielles.

On sait que les Blatnois et les Hells Angels font face à 162 chefs d’accusation, notamment séquestration, extorsion, voies de fait graves avec lésions corporelles, menaces de mort, port de déguisement, utilisation et possession d’armes à feu chargées à autorisation restreinte et d’armes prohibées, complot pour le trafic de stupéfiants et la production de cannabis et, bien sûr, d’avoir perpétré des infractions au profit d’un gang.

C’est pourquoi la requête en renvoi devant une autre cour, présentée exceptionnellement par la Couronne, méritait toute l’attention du juge. À ce sujet, celui-ci précise que l’évaluation d’un telle requête doit se situer au-delà des habituels principes relatifs à l’impossibilité de constituer un jury impartial en raison de la couverture médiatique.

« Dans le contexte actuel du dossier, nous devons écarter d’emblée une éventuelle séquestration des jurés pour toute l’audition. Dans ces circonstances, nous devons faire en sorte de tout mettre en oeuvre afin d’assurer l’anonymat des jurés lors de la sélection ainsi que leur protection personnelle et leur sécurité », a-t-il écrit.

Le juge Beaulieu a d’ailleurs tenu compte du jugement du juge Jean-Guy Boilard lors du procès de Maurice Mom Boucher. Un sondage avait alors été soumis sur la peur des représailles des jurés s’ils participaient au procès pour meurtre d’une personne faisant partie d’un groupe criminalisé associé à la mafia ou aux Hells Angels.

Ce serait une crainte entretenue par 82,1 % des répondants, alors que seulement 8,1 % affirmaient ne pas l’éprouver.

Comme cela a été démontré lors de la requête en changement de venue, les motards ont leur résidence et leurs activités sociales dans les principales villes du district de Saint-Maurice.

« De par leur appartenance à un groupe criminalisé, ils exercent auprès d’une partie de la population une emprise telle que certains témoins et certaines victimes hésitent à porter plainte et à témoigner contre eux », souligne le juge.

C’est pourquoi il ordonne que le procès ait lieu dans le district judiciaire de Québec. Les motards devront se présenter au palais de justice de Québec le 16 janvier, à 9 h 30, afin que soient entendues les diverses requêtes en droit, dont celle visant à contester la loi anti-gang.